

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session  
Forty-first Parliament, 2011-12-13

---

*Proceedings of the Standing  
Senate Committee on*

ENERGY,  
THE ENVIRONMENT  
AND NATURAL  
RESOURCES

*Chair:*  
The Honourable RICHARD NEUFELD

---

Tuesday, April 30, 2013  
Thursday May 2, 2013

---

Issue No. 43

*Second and third meetings on:*

Bill C-47, An Act to enact the Nunavut Planning and Project Assessment Act and the Northwest Territories Surface Rights Board Act and to make related and consequential amendments to other Acts

---

WITNESSES:  
(See back cover)

Première session de la  
quarante et unième législature, 2011-2012-2013

---

*Délibérations du Comité  
sénatorial permanent de l'*

ÉNERGIE, DE  
L'ENVIRONNEMENT  
ET DES RESSOURCES  
NATURELLES

*Président :*  
L'honorable RICHARD NEUFELD

---

Le mardi 30 avril 2013  
Le jeudi 2 mai 2013

---

Fascicule n° 43

*Deuxième et troisième réunions concernant :*

Le projet de loi C-47, Loi édictant la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut et la Loi sur l'Office des droits de surface des Territoires du Nord-Ouest et apportant des modifications connexes et corrélatives à certaines lois

---

TÉMOINS :  
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON  
ENERGY, THE ENVIRONMENT AND  
NATURAL RESOURCES

The Honourable Richard Neufeld, *Chair*

The Honourable Grant Mitchell, *Deputy Chair*  
and

The Honourable Senators:

Baker, P.C.	Massicotte
* Cowan	Patterson
(or Tardif)	Ringuette
Lang	Seidman
* LeBreton, P.C.	Sibbeston
(or Carignan)	Unger
MacDonald	Wallace

\* Ex officio members  
(Quorum 4)

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE  
L'ÉNERGIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET  
DES RESSOURCES NATURELLES

*Président* : L'honorable Richard Neufeld

*Vice-président* : L'honorable Grant Mitchell  
et

Les honorables sénateurs :

Baker, C.P.	Massicotte
* Cowan	Patterson
(ou Tardif)	Ringuette
Lang	Seidman
* LeBreton, C.P.	Sibbeston
(ou Carignan)	Unger
MacDonald	Wallace

\* Membres d'office  
(Quorum 4)

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

OTTAWA, Tuesday, April 30, 2013  
(71)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day, at 5:10 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Richard Neufeld, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators MacDonald, Lang, Massicotte, Mitchell, Neufeld, Patterson, Ringuette, Seidman, Sibbeston, Unger and Wallace (11).

*In attendance:* Marc LeBlanc and Sam Banks, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, April 16, 2012, the committee continued its examination of Bill C-47, An Act to enact the Nunavut Planning and Project Assessment Act and the Northwest Territories Surface Rights Board Act and to make related and consequential amendments to other Acts. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 42.*)

**WITNESSES:***Government of Nunavut:*

The Honourable Peter Taptuna, MLA, Minister of Economic Development and Transportation;

Robert Long, Deputy Minister, Department of Economic Development and Transportation;

William Mackay, Director, Intergovernmental Relations.

*Government of the Northwest Territories:*

Peter Vician, Deputy Minister, Department of Industry, Tourism and Investment (by video conference).

*Canadian Association of Petroleum Producers:*

Bob Bleaney, Vice President, External Relations;

Alex Ferguson, Vice-President, Policy and Environment.

*Mining Association of Canada:*

Pierre Gratton, President and Chief Executive Officer;

Rick Meyers, Vice-President, Technical and Northern Affairs.

The chair made an opening statement.

Minister Taptuna and Mr. Vician each made a statement and, together with Mr. Long, answered questions.

At 5:50 p.m., the committee suspended.

At 5:57 p.m., the committee resumed.

The chair made a statement.

**PROCÈS-VERBAUX**

OTTAWA, le mardi 30 avril 2013  
(71)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 17 h 10, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Richard Neufeld (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs MacDonald, Lang, Massicotte, Mitchell, Neufeld, Patterson, Ringuette, Seidman, Sibbeston, Unger et Wallace (11).

*Également présents :* Marc LeBlanc et Sam Banks, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 16 avril 2012, le comité poursuit son étude du projet de loi C-47, Loi édictant la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut et la Loi sur l'Office des droits de surface des Territoires du Nord-Ouest et apportant des modifications connexes et corrélatives à certaines lois. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 42 des délibérations du comité.*)

**TÉMOINS :***Gouvernement du Nunavut :*

L'honorable Peter Taptuna, MAL, ministre du Développement économique et des Transports;

Robert Long, sous-ministre, ministère du Développement économique et des Transports;

William Mackay, directeur, Relations intergouvernementales.

*Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest :*

Peter Vician, sous-ministre, ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement (par vidéoconférence).

*Association canadienne des producteurs pétroliers :*

Bob Bleaney, vice-président, Relations extérieures;

Alex Ferguson, vice-président, Politique et Environnement.

*Association minière du Canada :*

Pierre Gratton, président-directeur général;

Rick Meyers, vice-président, Affaires techniques et du Nord.

Le président fait une déclaration d'ouverture.

Le ministre Taptuna et M. Vician font chacun une déclaration puis, avec M. Long, répondent aux questions.

À 17 h 50, la séance est suspendue.

À 17 h 57, la séance reprend.

Le président fait une déclaration.

Mr. Bleaney, Mr. Ferguson, Mr. Gratton and Mr. Meyers each made a statement and, together, answered questions.

At 6:48 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:*

OTTAWA, Thursday, May 2, 2013  
(72)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day, at 8:32 a.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Richard Neufeld, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Lang, Macdonald, Massicotte, Neufeld, Patterson, Ringuette, Seidman, Sibbeston, Unger and Wallace (10).

*In attendance:* Marc LeBlanc and Sam Banks, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, April 16, 2012, the committee continued its examination of Bill C-47, An Act to enact the Nunavut Planning and Project Assessment Act and the Northwest Territories Surface Rights Board Act and to make related and consequential amendments to other Acts. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 42.*)

*WITNESSES:*

*Nunavut Tunngavik Incorporated:*

Cathy Towtongie, President;

John Merritt, Legal Counsel;

Richard Spaulding, Legal Counsel.

The chair made an opening statement.

Ms. Towtongie made a statement and, together with Mr. Merritt and Mr. Spaulding, answered questions.

At 10:09 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:*

M. Bleaney, M. Ferguson, M. Gratton et M. Meyers font tous une déclaration et répondent aux questions.

À 18 h 48, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

OTTAWA, le jeudi 2 mai 2013  
(72)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 8 h 32, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Richard Neufeld (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Lang, MacDonald, Massicotte, Neufeld, Patterson, Ringuette, Seidman, Sibbeston, Unger et Wallace (10).

*Également présents :* Marc LeBlanc et Sam Banks, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 16 avril 2012, le comité poursuit son étude du projet de loi C-47, Loi édictant la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut et la Loi sur l'Office des droits de surface des Territoires du Nord-Ouest et apportant des modifications connexes et corrélatives à certaines lois. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 42 des délibérations du comité.*)

*TÉMOINS :*

*Nunavut Tunngavik Incorporated :*

Cathy Towtongie, présidente;

John Merritt, avocat-conseil;

Richard Spaulding, avocat-conseil.

Le président fait une déclaration d'ouverture.

Mme Towtongie fait une déclaration puis, avec M. Merritt et M. Spaulding, répond aux questions.

À 10 h 9, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation par la présidence.

*ATTESTÉ :*

*La greffière du comité,*

Lynn Gordon

*Clerk of the Committee*

**EVIDENCE**

OTTAWA, Tuesday, April 30, 2013

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, to which was referred Bill C-47, An Act to enact the Nunavut Planning and Project Assessment Act and the Northwest Territories Surface Rights Board Act and to make related and consequential amendments to other acts, met this day, at 5:10 p.m., to give consideration to the bill.

**Senator Richard Neufeld** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. My name is Richard Neufeld; I represent the province of British Columbia in the Senate and I am chair of this committee.

I would like to welcome honourable senators, any members of the public with us in the room, and viewers all across the country who are watching on television.

I would now ask senators around the table to introduce themselves, and I will begin with my deputy chair to my right, Grant Mitchell from Alberta.

**Senator MacDonald:** Michael MacDonald, Nova Scotia.

**Senator Unger:** Betty Unger, Alberta.

**Senator Seidman:** Judith Seidman, Montreal, Quebec.

**Senator Wallace:** John Wallace, New Brunswick.

**Senator Patterson:** Dennis Patterson, senator for Nunavut, and I would like to welcome our guests from Nunavut.

**Senator Massicotte:** Paul Massicotte from Quebec.

**Senator Lang:** Dan Lang, Yukon.

**Senator Sibbeston:** Nick Sibbeston, Northwest Territories, and I would like to welcome Peter Vician in Yellowknife.

**Senator Ringuette:** Pierrette Ringuette, New Brunswick.

**The Chair:** I would like to introduce our staff, beginning with the clerk, Lynn Gordon, and our two Library of Parliament analysts, Sam Banks and Marc LeBlanc.

Bill C-47, An Act to enact the Nunavut Planning and Project Assessment Act and the Northwest Territories Surface Rights Board Act and to make related and consequential amendments to other Acts, was referred to our committee on April 16 of this year.

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mardi 30 avril 2013

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, auquel a été référé le projet de loi C-47, Loi édictant la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut et la Loi sur l'Office des droits de surface des Territoires du Nord-Ouest et apportant des modifications connexes et corrélatives à certaines lois, se réunit aujourd'hui, à 17 h 10, pour étudier ce projet de loi.

**Le sénateur Richard Neufeld** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** Je vous souhaite la bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Je m'appelle Richard Neufeld. Je suis l'un des représentants de la province de la Colombie-Britannique et je préside ce comité.

J'accueille avec plaisir les honorables sénateurs, tous les membres du public présents dans cette salle et les téléspectateurs de toutes les régions du pays qui nous regardent à la télévision.

J'en viens maintenant aux présentations. À ma droite siège le sénateur Grant Mitchell, de l'Alberta, notre vice-président. Je laisse les autres sénateurs se présenter eux-mêmes.

**Le sénateur MacDonald :** Michael MacDonald, de la Nouvelle-Écosse.

**La sénatrice Unger :** Betty Unger, de l'Alberta.

**La sénatrice Seidman :** Judith Seidman, de Montréal au Québec.

**Le sénateur Wallace :** John Wallace, du Nouveau-Brunswick.

**Le sénateur Patterson :** Denis Patterson, sénateur du Nunavut. J'en profite pour souhaiter la bienvenue à nos invités du Nunavut.

**Le sénateur Massicotte :** Paul Massicotte, du Québec.

**Le sénateur Lang :** Dan Lang, du Yukon.

**Le sénateur Sibbeston :** Nick Sibbeston, des Territoires du Nord-Ouest. J'en profite pour souhaiter la bienvenue à Peter Vician, de Yellowknife.

**La sénatrice Ringuette :** Pierrette Ringuette, du Nouveau-Brunswick.

**Le président :** J'aimerais maintenant vous présenter les membres de notre personnel, soit notre greffière, Mme Lynn Gordon, et nos deux analystes de la Bibliothèque du Parlement, Sam Banks et Marc LeBlanc.

Le projet de loi C-47, Loi édictant la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut et la Loi sur l'Office des droits de surface des Territoires du Nord-Ouest et apportant des modifications connexes et corrélatives à certaines lois, a été renvoyé à notre comité le 16 avril de cette année.

Honourable senators, last Tuesday you will recall we had the officials from Aboriginal Affairs and Northern Development Canada who gave us an overview of the legislation. Today, in the first portion of our meeting, it is my pleasure to welcome from the Government of Nunavut, the Honourable Peter Taptuna, MLA, Minister of Economic Development and Transportation; Robert Long, Deputy Minister, Department of Economic Development and Transportation; and William Mackay, Director, Intergovernmental Relations. By video conference from Yellowknife, from the Government of the Northwest Territories, we have Peter Vician, Deputy Minister, Department of Industry, Tourism and Investment.

Gentlemen, thank you for being with us today and taking time from your busy schedules. We will proceed by inviting each group to present short opening remarks, and then we will have questions and answers.

Mr. Minister and officials, I invite you to make your presentation, sir.

**Hon. Peter Taptuna, MLA, Minister of Economic Development and Transportation, Government of Nunavut:** Thank you very much, Mr. Chairman, and good afternoon. My name is Peter Taptuna, and I am the deputy premier, the Minister of Economic Development and Transportation and Minister responsible for Mines for the Government of Nunavut.

On behalf of Premier Aariak, I would like to thank the committee for the invitation extended to the premier to appear before you. Premier Aariak sends her regrets, and I am appearing on her behalf.

I am here to speak in support of Part 1 of Bill C-47, the Nunavut planning and project assessment act.

As Premier Aariak has noted, this bill marks an important milestone in creating an effective regulatory regime for the coordinated management of resource development between Inuit and the Government of Nunavut. This bill fulfills a major commitment that Canada made under the Nunavut Land Claims Agreement. In 1993, Inuit in Nunavut and Canada signed the largest land claims agreement in the country. The Nunavut Land Claims Agreement requires that new federal legislation be created to set forth the powers and functions of the resource management boards created under this agreement, in this case, the Nunavut Impact Review Board and the Nunavut Planning Commission.

These two boards play an essential role in land and resource management in Nunavut. They are composed of members appointed or nominated by Inuit as well as the territorial and

Chers collègues, vous vous souviendrez que, mardi dernier, nous avons entendu les témoignages de représentants d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada qui nous ont donné un aperçu de ce projet de loi. Aujourd'hui, pour la première partie de notre réunion, je suis ravi d'accueillir trois représentants du gouvernement du Nunavut, l'honorable Peter Taptuna, MAL, ministre du Développement économique et des Transports, M. Robert Long, sous-ministre, ministère du Développement économique et des Transports et M. William Mackay, directeur, Relations intergouvernementales. Pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, nous entendrons, de Yellowknife et par vidéoconférence, M. Peter Vician, sous-ministre, ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement.

Je tiens, messieurs, à tous vous remercier d'être parmi nous aujourd'hui et de nous consacrer ainsi de votre temps, malgré vos emplois du temps chargés. Nous allons demander à chaque groupe de nous faire part brièvement de ses remarques préliminaires, puis nous passerons à une période de questions et de réponses.

Monsieur le ministre, je vous invite, avec les autres témoins, à faire votre exposé. La parole est à vous.

**L'honorable Peter Taptuna, MAL, ministre du Développement économique et des Transports, gouvernement du Nunavut :** Monsieur le président, merci de votre accueil et bonjour à tous. Je m'appelle Peter Taptuna et je suis vice-premier ministre, ministre du Développement économique et des Transports et ministre responsable des Mines du gouvernement du Nunavut.

Au nom de la première ministre Eva Aariak, j'aimerais remercier le comité de l'invitation qu'il lui a adressée. Elle vous prie de l'excuser de n'avoir pu se joindre à nous. Je parlerai donc en son nom.

Je suis ici aujourd'hui pour témoigner mon soutien à la partie 1 du projet de loi C-47, la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut.

Comme l'a souligné la première ministre Aariak, ce projet de loi représente un jalon important dans la création d'un régime de réglementation efficace pour la gestion coordonnée de l'exploitation des ressources par les Inuits et le gouvernement du Nunavut. Ce projet de loi concrétise l'un des principaux engagements qu'a pris le Canada dans le cadre de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. En 1993, les Inuits du Nunavut et le gouvernement canadien ont signé le plus important accord sur les revendications territoriales au pays. L'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut prévoit l'adoption de nouvelles lois fédérales régissant les pouvoirs et les fonctions des commissions de gestion des ressources créées dans le cadre de l'accord. Dans le cas présent, il s'agit de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions et de la Commission d'aménagement du Nunavut.

Ces deux commissions jouent un rôle essentiel dans la gestion du territoire et des ressources du Nunavut. Composées de membres élus ou nommés par les Inuits et les gouvernements

federal governments. They have been in operation since 1996 under the authority and powers granted to them under the Nunavut Land Claims Agreement and the Nunavut Land Claims Agreement Act.

Between 2002 and late 2009, the Department of Aboriginal Affairs and Northern Development, the Government of Nunavut and Nunavut Tunngavik Inc. worked together to complete federal legislation that would set out a clear role for the boards created under this agreement.

The Nunavut Planning Commission and Nunavut Impact Review Board also participated in that work.

I would like to acknowledge the hard work that officials from the Government of Nunavut, the federal Department of Aboriginal Affairs and Northern Development, Nunavut Tunngavik Inc. and the two boards have put into the development of this bill.

The working group was guided by Nunavut Land Claims Agreement as well as the experience of drafting similar legislation in the Northwest Territories and the Yukon. The working group also benefited from the work the boards, Inuit and government have been doing since 1996.

Mr. Chair, the Government of Nunavut believes that this bill will make a number of improvements to the regulatory regime in Nunavut. The Nunavut sections of this bill will make the work of the Nunavut Impact Review Board and the Nunavut Planning Commission stronger by backing it up with solid federal legislation. This will be accomplished by creating a clear regulatory process with predictable timelines and integrating the process of approving project proposals by the Nunavut Planning Commission and Nunavut Impact Review Board.

This bill establishes a one-window approach for project proponents. This one-window approach will be accomplished by setting the Nunavut Planning Commission as the entry point for all project approvals. Stakeholder involvement will also be improved by establishing a three-party land use plan approval process by Inuit, Canada and the Government of Nunavut.

A clarified role of the Canadian Environmental Assessment Agency in Nunavut will be accomplished by eliminating the overlapping jurisdiction that causes confusion and delay elsewhere in Canada. The bill will make clear which projects are subject to assessment. It will set out a schedule. All government authorizations must comply with the requirements of the bill before being finalized.

fédéral et territorial, elles sont actives depuis 1996 en vertu des pouvoirs et de l'autorité que leur confèrent l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut et la Loi concernant l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

De 2002 à la fin de 2009, le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, le gouvernement du Nunavut et Nunavut Tunngavik Inc. ont travaillé de concert pour compléter la législation fédérale afin de préciser le rôle des commissions formées en vertu de l'Accord.

La Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions et la Commission d'aménagement du Nunavut ont également participé à ces travaux.

J'aimerais souligner le travail formidable qu'ont accompli les représentants du gouvernement du Nunavut, du ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord canadien, de Nunavut Tunngavik Inc. et des deux commissions dans le cadre de l'élaboration du projet de loi.

Le groupe de travail a été guidé par les dispositions de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, ainsi que par l'expérience acquise lors de la préparation de lois semblables aux Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. Les travaux accomplis depuis 1996 par les commissions, les Inuits et le gouvernement ont également profité au groupe de travail.

Monsieur le président, le gouvernement territorial croit que cette nouvelle loi apportera certaines améliorations au régime de réglementation du Nunavut. Plus particulièrement, l'adoption d'une loi fédérale solide appuiera le travail de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions et de la Commission d'aménagement du Nunavut. La création d'un processus de réglementation clair assorti d'échéanciers prévisibles, et l'intégration du processus d'approbation des propositions de projets par la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions et la Commission d'aménagement du Nunavut permettront d'atteindre cet objectif.

Le projet de loi met en place une approche de prestation de services à guichet unique à l'intention des promoteurs de projets, et la Commission d'aménagement du Nunavut sera le point d'entrée de toutes les demandes d'approbation. La participation des parties concernées sera aussi améliorée grâce à la mise en œuvre d'un processus d'approbation des plans d'aménagement du territoire à trois parties, soit les Inuits, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Nunavut.

Les chevauchements de compétences qui causent de la confusion et des retards ailleurs au Canada seront éliminés par la clarification du rôle de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale au Nunavut. Le projet de loi indiquera clairement quels projets sont sujets à évaluation. Il définira un calendrier. Toutes les autorisations gouvernementales devront se conformer aux exigences énoncées dans le projet de loi avant d'être finalisées.

It enforces land use plans and project certifications on Inuit-owned lands, Crown lands and commissioner's lands. It includes specific direction to regulators to include in their permits the applicable terms and conditions of land use plans and project assessment certificates. Offence provisions are set out in the bill in relation to land use plans and project certificates.

Unilingual Inuktitut-speaking Nunavummiut will benefit as this bill requires public hearings to be conducted in Inuktitut if requested by a member, proponent or intervener.

Specific timelines are established in the bill for regulator and minister decisions. This will bring certainty and predictability to Nunavummiut, industry and other stakeholders. As the committee can see, this is an important piece of legislation for the North and will contribute to the economic development of Nunavut.

As members of this committee may know, the Government of Nunavut is currently engaged in devolution discussions to transfer jurisdiction over lands and resources from the federal government to the Government of Nunavut. A devolution agreement has been concluded with the Yukon, and an agreement in principle has been reached with the Northwest Territories. An effective regulatory system, which Bill C-47 will create, is a key component of devolution.

The Nunavut planning and project assessment act will assist in creating a transparent and effective regulatory system in Nunavut. It will allow the Government of Nunavut to take on the management of lands and resources in a seamless way without disrupting resource development in Nunavut.

This legislation is an important achievement by the federal and territorial governments and Inuit to strengthen Nunavut's institutions and enable Nunavummiut to advance along the path towards greater self-reliance.

Mr. Chair, those are all I have in terms of opening remarks. I thank the committee members for their time.

**The Chair:** Thank you very much, minister. We will now go to Peter Vician, Deputy Minister, Department of Industry, Tourism and Investment.

**Peter Vician, Deputy Minister, Department of Industry, Tourism and Investment, Government of the Northwest Territories:** Thank you, senator; it is a pleasure to appear before this committee again. Senator Sibbeston, it is good to see you again. Of course, it is always good to see our NWT senator working hard in Ottawa,

Le projet de loi permet l'application des plans d'aménagement du territoire et des conditions des certificats de projets sur les terres inuites, publiques et domaniales. En effet, il comprend des directives particulières à l'intention des autorités de réglementation, pour qu'elles incluent dans les permis qu'elles accordent les conditions applicables des plans d'aménagement du territoire et des certificats de projets. Il comporte également des dispositions en cas de manquement aux exigences des plans d'aménagement du territoire et des certificats de projets.

En outre, les Nunavummiuts qui ne parlent que l'inuktitut profiteront également du projet de loi, qui exige que les audiences publiques soient tenues en inuktitut si un membre, le promoteur de projet ou un intervenant en fait la demande.

De plus, le projet de loi établit des échéances spécifiques pour la prise de décisions des autorités de réglementation et des ministres. Cette mesure accroîtra la prévisibilité et la certitude pour les Nunavummiuts, les représentants de l'industrie et les autres parties concernées. Comme le comité peut le constater, il s'agit d'un projet de loi très important pour le Nord, qui contribuera au développement économique du Nunavut.

Comme les membres de ce comité le savent peut-être, le gouvernement du Nunavut est actuellement engagé dans des discussions visant à transférer au gouvernement du Nunavut les responsabilités du gouvernement fédéral concernant le territoire et les ressources territoriales. Une entente de transfert des responsabilités a déjà été conclue avec le Yukon et un accord de principe a été scellé avec les Territoires du Nord-Ouest. Un système de réglementation efficace — qui sera créé grâce au projet de loi C-47 — est un élément fondamental du transfert des responsabilités.

La Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut aidera à la création d'un système de réglementation transparent et efficace au Nunavut. Elle permettra au gouvernement territorial d'assumer la gestion du territoire et des ressources de manière harmonieuse, sans nuire à l'exploitation des ressources.

Cette loi représente une réalisation importante pour les gouvernements fédéral et territorial et pour les Inuits, et contribuera à renforcer les institutions du Nunavut et à permettre aux Nunavummiuts de progresser vers une plus grande autonomie.

Monsieur le président, c'est ce qui conclut mon allocution. Je remercie les membres du comité de l'attention qu'ils m'ont prêtée.

**Le président :** Merci beaucoup, monsieur le ministre. Nous allons maintenant entendre M. Peter Vician, sous-ministre, ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement des Territoires du Nord-Ouest.

**Peter Vician, sous-ministre, ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest :** Je vous remercie, monsieur le président. C'est un plaisir de comparaître à nouveau devant ce comité. Je suis ravi de vous voir à nouveau, sénateur Sibbeston. C'est toujours une excellente

as well as Senator Patterson and Senator Lang. It is good to see Canada's North well represented in this discussion. I extend greetings from Minister David Ramsay, who is unable to join us today, but I am conveying the remarks on behalf of the Government of the Northwest Territories.

Senators, thank you for the opportunity to present the views of the Government of the Northwest Territories on Bill C-47, the Northern Jobs and Growth Bill, more specifically Part 2, the proposed Northwest Territories surface rights board act. We are pleased to see this has advanced to this stage through the House of Commons and to the Senate committee. The GNWT shares the Government of Canada's objective of improving the effectiveness and efficiency of the Northwest Territories regulatory system. We know how important it is to have a regulatory system that ensures development is sustainable and protects the environment, while still supporting economic development by providing certainty to industry.

The GNWT listed the need for this legislation in its approach to regulatory improvement in the NWT in 2009, as did the Government of Canada as part of its action plan for improving the northern regulatory regime.

Not only is this a fulfillment of our land claim agreement obligation, but the development sector sees this as a means to facilitate better relationships with other land users. As a signatory to the comprehensive land claims agreements in the Northwest Territories, the GNWT also wants to ensure the legislation honours the agreements, and we are confident that this has been achieved.

The GNWT was consulted throughout the development of the legislation and supports the bill before you today. We think it is a step forward for sustainable development in the Northwest Territories.

While a focus has been placed on surface settlement lands, or the lands owned by Aboriginal groups throughout the comprehensive land claims agreements, the dispute resolution process is also available for other land owners and occupants such as lease holders on Crown lands. The dispute resolution processes for land access and compensation already exist in some form with varying degrees of clarity. An interim arbitration mechanism was clearly set out in the land claims agreements for settlement lands until such time that legislation could be enacted. Surface rights

chose de voir notre sénateur des Territoires du Nord-Ouest travailler fort à Ottawa. Bien évidemment, cela s'applique aussi aux sénateurs Patterson et Lang. Nous sommes rassurés de voir que le Nord du Canada est si bien représenté dans ces discussions. Permettez-moi aussi de vous faire part des salutations du ministre David Ramsay, qui n'a pas été en mesure de se joindre à nous aujourd'hui, mais sachez que les remarques que je vais vous faire le seront au nom du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Je vous remercie, mesdames et messieurs les sénateurs, de cette occasion de vous faire part des points de vue du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest sur le projet de loi C-47, Loi sur l'emploi et la croissance dans le Nord, et plus précisément sur sa seconde partie, la proposition de Loi sur l'Office des droits de surface des Territoires du Nord-Ouest. Nous sommes ravis de constater que ce texte de loi est rendu à cette étape, aussi bien à la Chambre des communes qu'à ce comité du Sénat. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, en abrégé le GTNO, a le même objectif que le gouvernement du Canada, l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacités du système de réglementation des Territoires du Nord-Ouest. Nous savons combien il est important de disposer d'un système réglementaire garantissant un développement durable, et protégeant l'environnement, tout en facilitant le développement économique en assurant à l'industrie le niveau de certitude dont elle a besoin.

Le GTNO, lorsqu'il a défini son approche à l'amélioration de la réglementation dans les T.N.-O., en 2009, a indiqué la nécessité d'une telle législation, tout comme l'a fait le gouvernement du Canada dans le cadre de son plan d'action pour améliorer le régime réglementaire en vigueur dans le Nord.

Non seulement ce texte permet de respecter une obligation imposée par l'Accord sur les revendications territoriales, mais le secteur du développement y voit également un moyen d'instaurer de meilleures relations avec les autres utilisateurs des terres des territoires. Le GTNO, signataire des ententes sur les revendications territoriales globales dans les Territoires du Nord-Ouest, tient également à s'assurer que cette législation respecte ces ententes, et il nous semble bien que cela soit le cas.

Le GTNO a été consulté tout au long de la préparation de cette législation, ce qui lui permet d'apporter son appui au projet de loi que vous avez à analyser aujourd'hui. Nous sommes d'avis qu'il s'agit là d'une étape dans le bon sens pour favoriser le développement durable dans les Territoires du Nord-Ouest.

Si ce texte a mis l'accent sur les terres de surface octroyées par l'entente, ou sur les terres appartenant à des groupes autochtones en application des ententes sur les revendications territoriales globales, les autres propriétaires et occupants, comme les signataires de baux sur les terres publiques, disposent également d'un mécanisme de résolution des différends. Des mécanismes similaires existent déjà, même si les formes en varient, pour résoudre les problèmes d'accès à des terres et pour fixer le montant de dédommagements, sans qu'ils soient toujours aussi

holders for other private or occupied lands are addressed often in obscure ways in different federal regulations, and it often requires civil litigation.

What is new is that there is a single board to hear disputes as a last resort and, more important, there are procedures that offer certainty and consistency for industry and landowners and occupants alike.

The GNWT has a further or invested interest in the surface rights legislation. We have completed negotiations of a consensus draft final agreement with the Government of Canada for the transfer of lands and resources in the Northwest Territories and anticipate a transfer date of April 1, 2014, following signing of the final agreement. Under the consensus draft, the authorities for the proposed NWT surface rights board act will transfer to the GNWT. The GNWT has committed to initially mirroring federal legislation to ensure a smooth transition. Therefore, the bill before you must meet our needs and interests. We are of the opinion that this has been accomplished.

We support the federal government's efforts in the development of the legislation and look forward to the support of this committee and the enactment of the legislation so that our regulatory system can be more effective and efficient and foster sustainable economic development for the benefit of all residents.

**The Chair:** Thank you very much, Mr. Vician. We are fortunate on this committee to have two previous premiers in our midst as senators, so I will start the questioning first with the proponent of the bill, Senator Patterson. It is your turn first.

**Senator Patterson:** I am very pleased to welcome Mr. Taptuna, with whom I have worked closely since his appointment, and pleased that we are reviewing this bill, which I consider enshrining in legislation a made-in-the-North process. I would like to turn to Nunavut and ask the minister if he could speak a bit for the committee about the economic opportunities that currently exist in Nunavut in the natural resource sector, please.

**Mr. Taptuna:** Nunavut is a young territory. Without the natural resources mineral exploration that is happening there, it would be very tough to have a strong economic output for the

bien définis. Dans le cas des terres visées par les ententes sur les revendications territoriales, un mécanisme intérimaire d'arbitrage était clairement défini dans les ententes en question, dans l'attente de l'entrée en vigueur de cette législation. Dans le cas des autres terres privées ou occupées, les détenteurs de droits de surface devaient s'en remettre à divers règlements fédéraux, dont l'interprétation était parfois loin d'être évidente, au point qu'ils n'avaient d'autres solutions que d'entamer des procès au civil.

Ce qui est nouveau avec ce projet de loi est qu'il met en place un office unique à qui il incombera d'entendre en dernier recours les différends et, plus important encore, que l'industrie, les propriétaires terriens et les autres occupants des terres suivront dorénavant des procédures leur garantissant un niveau donné de certitude et de cohérence.

Le GTNO a ses propres raisons pour s'intéresser de façon encore plus directe à la législation sur les droits de surface. Nous venons en effet de terminer les négociations avec le gouvernement fédéral sur le texte final d'une entente par consensus régissant le transfert des terres et des ressources aux Territoires du Nord-Ouest. Nous nous attendons à ce que ce transfert intervienne le 1<sup>er</sup> avril 2014, à la suite de la signature de cette entente finale. Dans le cadre du consensus auquel nous sommes parvenus lors de ces négociations, les pouvoirs devant être confiés à l'Office des droits de surface des Territoires du Nord-Ouest seront transférés au GTNO. Le GTNO s'est engagé à adopter, au début, une législation similaire à celle du gouvernement fédéral afin de permettre une transition en douceur. C'est pourquoi le projet de loi que vous étudiez actuellement doit répondre à nos besoins et respecter nos intérêts. Nous sommes d'avis que c'est effectivement le cas.

Nous appuyons les efforts du gouvernement fédéral pour parvenir à l'adoption de cette législation et nous sommes prêts à apporter notre appui à ce comité et à contribuer à l'adoption de ce texte afin de permettre à notre système réglementaire d'être plus efficace et plus efficient, et de favoriser un développement économique durable, pour le bien de tous les résidents.

**Le président :** Merci beaucoup, monsieur Vician. Nous avons la chance de compter deux anciens premiers ministres provinciaux parmi les membres de ce comité, et je vais donc inviter le parrain de ce projet de loi, le sénateur Patterson, à poser la première question. La parole est à vous.

**Le sénateur Patterson :** Je suis tout à fait ravi d'accueillir M. Taptuna, avec qui j'ai collaboré étroitement depuis sa nomination. Je suis également ravi que nous soyons rendus à l'étude de ce projet de loi qui, à mes yeux, inscrit dans la législation un processus qui a été conçu dans le Nord. Je me tourne donc maintenant vers le représentant du Nunavut et demande à son ministre s'il peut entretenir les membres du comité des possibilités de développement économique qui se présentent actuellement dans le secteur des ressources naturelles du Nunavut.

**M. Taptuna :** Le Nunavut est un territoire jeune. Le dynamisme de notre économie serait pratiquement impossible sans l'exploration des ressources naturelles, en particulier

territory. However, with the strong mineral activity happening there, the mineral exploration, there are a mine and a couple of properties that are well advanced in development. That brings up the employment opportunities, of course, with the one mine that we have in Kivalliq Region, an upcoming one in the Baffin region and a couple of other well-advanced developments happening in the Kitikmeot Region. Without economic activity like that, it is difficult to move the territory forward. The need for infrastructure is very high, but with the territory attracting major players, major companies into the territory, and with major investments happening, we do see a brighter economic future for the territory.

**Senator Patterson:** Mr. Minister, I know that you attend mining conferences like the Prospectors and Developers Association of Canada and the Cordilleran Roundup, as I do. I think you would agree that investment capital is nervous in the world right now and hard to come by, especially for junior companies. Could you talk a bit about why you think Nunavut is attractive to investors and particularly how this bill might contribute to making the jurisdiction continue to be attractive for investors?

**Mr. Taptuna:** Absolutely, I do attend these roundups or conferences when it comes to mineral exploration and mining.

With this bill we see it having an easier flow for an entry point for proponents out there. You have to remember there are a lot of smaller companies out there, too, trying to get in on the action. Nunavut has one of the richest geologies in the world. You name it, we have it: base metals, precious metals, gold. That has attracted a lot of investors. However, when it comes to mining investment, it is like anything else — nervous at times. With this bill, it will create more certainty.

As you know, we are in competition with other countries for the investment dollars out there, and we are hoping this bill will create more certainty for investors out there to come to Nunavut and to Canada.

**Senator Sibbeston:** I was going to start by telling Mr. Taptuna that in the 1980s I was the minister of economic development for the Northwest Territories, and at that time Nunavut was part of the Northwest Territories. At the time most of the development, the mines, oil and gas was really in the west. I used to travel into the Baffin area, the eastern Arctic. I was always impressed with the people and the lands, but there was very little development at the time. I think there was one mine up in the North.

minérales, en cours actuellement. Toutefois, grâce à la vitalité de l'activité minière, et en particulier de l'exploration minière, le développement d'une mine et de quelques sites est bien avancé. C'est grâce à ces développements que nous voyons apparaître des possibilités d'emploi, avec la mine située dans la région de Kivalliq, avec une autre à venir dans celle de Baffin et avec quelques projets bien avancés dans la région de Kitikmeot. Nous aurions du mal, sans ce type d'activités économiques, à faire progresser le territoire. Nous avons besoin de quantité d'infrastructures, mais avec l'attraction que le territoire exerce sur des joueurs importants, incitant de grandes sociétés à s'implanter sur le territoire, et avec les investissements importants qui se font, nous entrevoyons un avenir économique plus brillant pour le territoire.

**Le sénateur Patterson :** Monsieur le ministre, je sais que vous assistez à des conférences minières comme celle de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs et à la conférence annuelle Cordilleran Roundup, tout comme moi. Je crois que vous conviendrez avec moi que le marché mondial des investissements en immobilisations est plutôt nerveux actuellement et qu'il est difficile d'accéder à ces capitaux, en particulier pour les petites sociétés. Pourriez-vous nous dire en quelques mots ce qui vous porte à croire que le Nunavut est attrayant pour les investisseurs, et en particulier en quoi ce projet de loi pourrait y contribuer?

**M. Taptuna :** Tout à fait. J'assiste à ces conférences qui portent sur l'exploration et l'exploitation des minerais.

Nous estimons que ce projet de loi facilitera l'entrée de capitaux sur notre territoire pour les promoteurs de projets qui y sont implantés. Il faut que vous sachiez qu'il y a quantité d'entreprises plutôt petites qui sont présentes également, qui essaient de se tailler une part du gâteau. La géologie du Nunavut est l'une des plus riches au monde. Quel que soit le nom du minerai que vous allez citer, nous en avons : des métaux communs, des métaux précieux, de l'or. La richesse de notre sous-sol a attiré beaucoup d'investisseurs. Toutefois, quand il s'agit d'investir dans le secteur minier, c'est comme dans les autres domaines, on observe parfois de la nervosité. Ce projet de loi va mettre en place un contexte offrant davantage de certitude.

Comme vous le savez, nous faisons concurrence à d'autres pays pour obtenir les investissements et nous espérons que ce projet de loi va permettre aux investisseurs d'envisager l'avenir avec plus de certitude, et donc d'injecter des capitaux au Nunavut et au Canada.

**Le sénateur Sibbeston :** Je m'apprêtais à rappeler à M. Taptuna que, dans les années 1980, j'étais ministre du Développement économique des T.N.-O., à l'époque où le Nunavut faisait partie des Territoires du Nord-Ouest. À cette époque, c'est essentiellement dans l'Ouest que se faisait le développement des mines, du pétrole et du gaz. Je me rendais alors fréquemment dans la région de Baffin, dans l'est de l'Arctique. Les gens et les terres m'y impressionnaient toujours, mais on y faisait alors que peu de développement. Je crois qu'il n'y avait alors qu'une mine dans le Nord.

Since Nunavut was created, there has been a lot more development. Has the creation of Nunavut made a difference in terms of the government and the people promoting and encouraging development? Has that come about in the last few years?

Would you comment on that?

**Mr. Taptuna:** Absolutely. With the Nunavut Land Claims Agreement, there is more certainty in the regulatory regimes, which most proponents and companies see as an easier approach to get into compared to some of the jurisdictions in Canada. The settling of the Nunavut Land Claims Agreement created that. The Nunavut territory has attracted many major mining companies to the North. In the past, the handful of junior companies there did not really spend a lot of money. With the land claims agreement settled, it has created a lot of certainty on the regulatory side; and Bill C-47 has created even more certainty. During the Northwest Territories days, proponents had to deal with many groups; but the Nunavut Land Claims Agreement has attracted big major companies to the North.

**Senator Sibbeston:** Mr. Vician, we have been advised of the extent of consultation that has gone on in the North. Indian Affairs officials have told us that there has been extensive consultation with land claim groups and with the Northwest Territories government. Could you comment on that aspect because consultation is so important? How significant is this bill for the future of the North in terms of economic development?

**Mr. Vician:** Aboriginal Affairs and Northern Development Canada undertook the consultation, as is their responsibility. Its officials are best to respond to that. I note that they spoke earlier to that before the committee. We noted in AANDC's presentation before this committee that about 35 meetings or discussions took place over the course of the drafting of the bill. They met with many groups separately. Although the officials did not share all of the details with the Government of the Northwest Territories, which would not have been appropriate in the context of federal responsibility, we believe that they satisfied the requirement. They had extensive consultations with the Government of the Northwest Territories, which in its own right is responsible for Commissioner's Lands in the Northwest Territories and would have been impacted also by this bill.

Depuis la création du Nunavut, on a observé beaucoup plus de développements. La création du Nunavut a-t-elle fait une différence, avec son gouvernement et les gens s'occupant de la promotion du développement? Est-ce au cours des dernières années que sont apparus ces développements?

Que pouvez-vous nous dire à ce sujet?

**M. Taptuna :** C'est tout à fait exact. La conclusion de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut a permis aux régimes réglementaires d'offrir un plus grand niveau de certitude et, dorénavant, la plupart des promoteurs et des entreprises estiment qu'il est plus facile de se mettre au travail au Nunavut que ce ne l'est dans d'autres territoires relevant de l'administration du gouvernement fédéral. Cela tient à l'entrée en vigueur de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Depuis, le territoire du Nunavut a attiré bon nombre de grandes sociétés minières dans le Nord. Autrefois, la poignée de petites entreprises qui s'y trouvaient n'y dépensait pas vraiment beaucoup d'argent. Avec le règlement des ententes sur les revendications territoriales, les résultats du volet réglementaire des projets sont devenus beaucoup plus certains, et le projet de loi C-47 permettra encore de mieux maîtriser ces résultats. À l'époque où les terres du Nunavut relevaient des Territoires du Nord-Ouest, les promoteurs devaient traiter avec de nombreux groupes. Il faut constater que la conclusion de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut a attiré de grandes sociétés dans le Nord.

**Le sénateur Sibbeston :** Monsieur Vician, on nous a déjà fait part de l'ampleur des consultations qui ont été tenues dans le Nord. Des représentants des Affaires autochtones nous ont dit que d'importantes consultations ont eu lieu avec les groupes ayant formulé des revendications territoriales et avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Les consultations ayant une importance primordiale, que pourriez-vous nous dire à leur sujet? Quelle est l'importance de ce projet de loi pour l'avenir du développement économique du Nord?

**M. Vician :** Ces consultations ont été lancées par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, comme la responsabilité lui en incombe. Ses représentants seraient mieux en mesure de répondre à cette question. Je me permets de vous signaler que c'est un sujet qu'ils ont déjà traité devant vous. Nous avons pris connaissance de l'exposé fait par le ministère devant ce comité qui fait état de 35 réunions ou discussions pendant la rédaction de ce projet de loi. Les représentants de ce ministère ont rencontré de nombreux groupes de façon séparée. Même s'ils n'ont pas fait part de tous les détails au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, ce qui n'aurait pas convenu dans le contexte des responsabilités du gouvernement fédéral, nous estimons qu'ils ont répondu à cette exigence. Ils ont tenu de vastes consultations avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, qui assume lui de plein droit la responsabilité des terres domaniales dans les Territoires du Nord-Ouest, terres également touchées par ce projet de loi.

In terms of the proposed legislation, we believe that once enacted, it will improve certainty, predictability and timeliness. It is a necessary and outstanding piece arising out of the claims that have been negotiated and settled to this time. Overall, it will improve the certainty of having legislation in place that deals specifically in this case with the dispute resolution mechanism applying to access to land. In the absence of it, we believe, a situation would be created whereby the GNWT post-devolution would have to deal with this matter in any course. It is important that we resolve these matters as much as possible prior to the devolution date.

**Senator Sibbeston:** We have been informed that in terms of the whole area of dispute in the North with respect to the use of lands — surface rights — the existing land claims with the Gwich'in, Sahtu and Tlicho have dispute resolutions. Fortunately, parties have not had to revert to those provisions as there has not been any dispute. This bill deals with disputes, but the reality is that there have not been any disputes. Despite this, do you feel that it is significant for the future and that someday it may be of some use to the parties in the North?

**Mr. Vician:** In short terms, yes, it is very important. The requirement for surface rights legislation is built in as an expectation of some of the claim agreements. In addition, there is the issue of Crown lands that still exist across the territory. This is important in the terms that it encourages the parties — the landowners, those who have rights on lands, developers and others — to come to terms quickly and reasonably with regard to access arrangements.

In the absence of that, it provides a mechanism that will empower a board to oversee any of those disputes and ensure that that board is constituted by people who know the issues of the North. Elements of traditional knowledge and understanding of the land are principles that the board must be constituted with. We believe that this is an important piece of the puzzle, one that will encourage parties to land rights to resolve issues in advance. And in the absence of that they will understand the process that is available to them if they cannot resolve that.

I share your view, and we have our research that confirms that we have had very limited need for a dispute resolution system. This step in proposed legislation ensures clarity and that industry and others will be clear about what would happen in the event that such an issue arises.

**Senator Mitchell:** This is very interesting testimony for us to hear. This is peripheral, perhaps, minister, but this agreement is one step towards devolution. We are all quite interested in that process, but maybe not quite as interested as you are. Could you

En ce qui concerne la législation proposée, nous sommes d'avis que, une fois entrée en vigueur, elle améliorera le niveau de certitude, de prévisibilité et d'opportunité. C'est un texte nécessaire et remarquable qui découle des revendications qui ont été négociées et réglées jusqu'à maintenant. Dans l'ensemble, il va améliorer le niveau de certitude puisqu'on disposera dorénavant d'une législation traitant précisément des mécanismes de résolution des différends qui s'appliquent à l'accès aux terres. Nous croyons que, en son absence, nous aurions eu une situation dans laquelle, à la suite du transfert au GTNO, nous aurions eu de toute façon à faire face à cette question. Il est important pour nous de résoudre ces questions dans toute la mesure du possible avant la date du transfert.

**Le sénateur Sibbeston :** On nous a dit qu'en ce qui concerne toute la question des différends dans le Nord sur l'utilisation des terres, et donc la question des droits de surface, les ententes sur les revendications territoriales actuelles avec les Gwich'in, les Sahtu et les Tlicho comportent des mécanismes de résolution des différends. Fort heureusement, les parties n'ont pas eu à faire appel à ces dispositions, car il n'y a eu aucun différend. Ce projet de loi traite des différends mais, en réalité, il n'y en a eu aucun jusqu'à maintenant. Êtes-vous d'avis que, malgré cela, c'est important pour l'avenir et que les parties pourraient trouver plus tard ces dispositions utiles?

**M. Vician :** À court terme, oui, c'est très important. L'obligation d'avoir une législation sur les droits de surface découle des textes de certaines ententes sur les revendications territoriales. S'ajoute à cela la question des terres publiques qu'il y a encore sur le territoire. C'est important, car cela encourage les parties, les propriétaires terriens, ceux qui ont des droits sur les terres, les promoteurs et les autres, à parvenir rapidement à des ententes raisonnables concernant les modalités d'accès à ces terres.

En l'absence de telles ententes, la législation proposée instaure un mécanisme qui confèrera à un office le pouvoir de résoudre n'importe lequel de ces différends. Elle précise aussi que les personnes siégeant à cet office doivent avoir une bonne connaissance des problèmes qui se posent dans le Nord, et précise que ses connaissances doivent englober les connaissances traditionnelles et la connaissance des terres. Nous estimons que c'est là un élément important du casse-tête, qui incitera les parties concernées par les droits sur les terres à résoudre les problèmes à l'avance. Si elles ne le font pas, elles connaîtront le processus auquel elles pourront recourir.

Je partage votre opinion et nous avons nos propres recherches qui nous confirment que nous n'avons que des besoins très limités d'un système de règlement des différends. Cette étape inscrite dans la législation proposée garantit la clarté et indique clairement à l'industrie et aux autres ce qui se passera dans le cas où un tel problème se présenterait.

**Le sénateur Mitchell :** C'est un témoignage très intéressant à entendre pour nous. C'est peut-être un élément accessoire, monsieur le ministre, mais cette entente constitue une étape vers le transfert des responsabilités en la matière. Nous sommes tous

give us an idea of where you are in the process of complete devolution and whether you have any idea of the timeline, or is it just too unpredictable?

**Mr. Taptuna:** If I may, I will have my deputy minister respond to that question.

**Robert Long, Deputy Minister, Department of Economic Development and Transportation, Government of Nunavut:** At this time, we are at the earliest stages. The Government of Canada has appointed a negotiator and we have a negotiator. Their initial report has gone to AANDC for the minister's decision to proceed with devolution, and we are looking forward to that happening.

**Senator Mitchell:** Does this bill add new things to the responsibilities of your government, or does it just capture all that you have been doing? If it adds, what kind of budget does it involve and where do you get that money?

**Mr. Taptuna:** Deputy Minister Long will respond to that question.

**Mr. Long:** If you are referring to the bill and our negotiations with mining companies, it clarifies and simplifies. We are using a very similar process to this now — one project, one review: The Nunavut Impact Review Board holds a hearing; the federal government is an intervenor and the Government of Nunavut is an intervenor; the land claim organizations have their say; and there is also room for communities and individuals to talk as well. This simply clarifies some of the roles and most specifically and importantly clearly sets out the time frame so this cannot drag out indefinitely. There are very tight time frames for the NIRB organization to make its recommendations. As well, the minister has a limited period of time to respond. Again, this is from the perspective of the mining company putting forward a proposal. This bill speeds things up and makes it very clear to them how much time it will take. I think that is one of the most important new elements within the bill: the tight time frame.

**Senator Mitchell:** Mr. Minister, on page 5 of my electronic copy and page 4 of the paper copy of your presentation, you mention that offence provisions are set out in the bill in relation to land use plans and project certificates. I understand that offence provisions for land use plans are quite unique in the rest of Canada. Can you give us some idea of why you set out offences and whether there are penalties associated with them?

passablement intéressés par ce processus, mais peut-être pas autant que vous l'êtes vous-mêmes. Pourriez-vous nous donner une idée d'où vous en êtes dans le processus de transfert complet des responsabilités, et nous dire si vous avez une idée du calendrier, ou si les choses sont tout simplement trop imprévisibles?

**M. Taptuna :** Avec votre permission, je vais demander à mon sous-ministre de répondre à cette question.

**Robert Long, sous-ministre, ministère du Développement économique et des Transports, gouvernement du Nunavut :** Nous en sommes actuellement aux toutes premières étapes. Le gouvernement du Canada a nommé un négociateur et nous en avons un également. Le rapport initial a été transmis à AADNC pour que le ministre puisse décider de procéder au transfert, et nous attendons sa décision.

**Le sénateur Mitchell :** Est-ce que ce projet de loi ajoute de nouveaux éléments aux responsabilités de votre gouvernement, ou ne fait-il que saisir tout ce que vous avez déjà fait? S'il ajoute quelque chose, quel type de budget cela entraîne-t-il et où allez-vous vous procurer cet argent?

**M. Taptuna :** Je laisse M. Long répondre à cette question.

**M. Long :** Si vous faites allusion au projet de loi et à nos négociations avec les sociétés minières, celui-ci précise et simplifie la situation. Nous utilisons maintenant un processus très comparable avec un examen par projet. La Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions, la CNER, tient une audience. Le gouvernement fédéral et celui du Nunavut y ont chacun leur rôle d'intervenant. Les organisations s'occupant des revendications territoriales ont leur mot à dire, et les collectivités et les particuliers peuvent intervenir. Cela précise tout simplement certains des rôles et, ce qui est encore plus important pour être bien précis, fixe les délais afin que ce processus ne puisse pas traîner indéfiniment. Les délais dont dispose la CNER pour formuler ses recommandations sont très serrés. Le ministre dispose aussi de peu de temps pour répondre. Une fois encore, il s'agit là du point de vue de la société minière qui formule une proposition. Ce projet de loi accélère les choses et lui indique très clairement le temps que cela prendra. Je crois que ces délais serrés sont l'une des nouvelles dispositions les plus importantes du projet de loi.

**Le sénateur Mitchell :** Monsieur le ministre, à la page 5 des versions électronique et papier de votre exposé, vous rappelez que le projet de loi comporte des dispositions en cas de manquement aux exigences des plans d'aménagement du territoire et des certificats de projet. Je crois savoir que de telles dispositions sont assez uniques au Canada. Pouvez-vous nous expliquer rapidement pourquoi vous avez tenu à de telles dispositions sur les manquements aux exigences et si de tels manquements entraînent l'imposition de pénalités?

**Mr. Taptuna:** Thank you, senator. As the committee is well aware, at times there are overlapping jurisdictions within federal departments, including the Government of Nunavut. For example, there are the Department of the Environment and the Department of Economic Development and Transportation.

An approval of a project certification sets out very clearly the offences and whose authority some of these offences fall under. It clarifies that and makes it very workable.

**The Chair:** I will go to the other senator from the territories, from the Yukon, Senator Lang.

**Senator Lang:** Thank you. One of the witnesses just referred to the essence of the legislation before us, which will be basically one project and one review. It is interesting to note, if I could for the record here, that this debate took place here two years ago, almost three years ago, in respect to going towards that for the rest of Canada — one project, one review — with a lot of criticism. Yet, at the same time, if you look at the territories, it is a very positive and efficient approach to meeting our environmental responsibilities and creating certainty.

My question is to the witness from the Northwest Territories. Looking ahead in respect to the question of environmental reviews in the future for the Northwest Territories, my understanding is that you do not have similar legislation to this in place. Is it the intention of the Government of the Northwest Territories, as it moves towards devolution, to put a similar type of system in place in order to put a review in place that will meet the demands of the mining industry, as there has been a lot of criticism in the past?

**Mr. Vician:** Thank you for the question, senator. The process at this point is primarily focused on the devolution agreement, which, as I indicated, we intend to see completed with the effective date being April 1, 2014. As part of the agreement with Canada, the approach to that process is to mirror the existing legislation so that the GNWT's legislature would have enabled legislation to deal with issues like surface rights, like the Territorial Lands Act. However, in terms of the matter that you raise regarding reviewing major projects, in the Northwest Territories, the primary legislation that applies is the Mackenzie Valley Resource Management Act, and that sets out the process that both major and small projects will be reviewed with, and that has been in place for nearly a decade now and will continue in various forms as we work through the devolution process.

At this point, the MVRMA will potentially see some additional changes prior to devolution, but in essence, after devolution, the GNWT will have a responsibility as well as the federal

**M. Taptuna :** Je vous remercie, monsieur le sénateur. Comme les membres du comité le savent fort bien, à l'occasion, il y a des chevauchements de compétences entre les ministères fédéraux, et parfois avec le gouvernement du Nunavut. On peut penser ici au ministère de l'Environnement et au ministère du Développement économique et des Transports.

Les dispositions sur l'approbation de la certification d'un projet définissent très clairement les manquements en question et précisent de qui ils relèvent. Cela fait qu'il est tout à fait possible d'appliquer les dispositions sur ces manquements.

**Le président :** Je donne maintenant la parole à l'autre sénateur des territoires, au sénateur Lang du Yukon.

**Le sénateur Lang :** Je vous remercie. L'un des témoins vient tout juste de faire allusion à la nature de la législation que nous étudions, qui se caractérise surtout par la réalisation d'un seul examen par projet. Il est intéressant de signaler, pour que cela figure au compte rendu, que ce débat a déjà eu lieu ici il y a deux ans, presque trois ans en vérité, pour appliquer ce principe au reste du Canada, donc un seul examen par projet. Ce principe avait alors soulevé de nombreuses critiques. Pourtant, en même temps, si vous examinez ce qui se passe dans les territoires, c'est une approche très favorable et tout à fait efficiente pour assumer nos responsabilités en matière d'environnement et instaurer le niveau de certitude voulu.

Ma question s'adresse aux témoins des Territoires du Nord-Ouest. Si je ne me trompe, vous n'avez pas actuellement de législation comparable pour régir les examens environnementaux. Alors que le transfert des responsabilités approche, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a-t-il l'intention d'instaurer un système similaire pour disposer de modalités d'examen qui répondront aux exigences du secteur minier, puisque de nombreuses critiques ont été formulées par le passé?

**M. Vician :** Je vous remercie, monsieur le sénateur, de poser cette question. Dans l'état actuel des choses, nous nous intéressons essentiellement à l'accord sur le transfert de responsabilités qui, comme je l'ai indiqué, devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2014. Dans le cadre de l'entente conclue avec le Canada, le GTNO a l'intention de reprendre à son compte la législation actuelle, l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest adoptant le moment venu la législation permettant de traiter de questions comme les droits de surface, comme la Loi sur les terres territoriales. Toutefois, quant aux sujets que vous avez abordés en lien avec l'examen des grands projets, la loi la plus utilisée dans Territoires du Nord-Ouest est celle sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, la GRVM. Elle définit les modalités d'examen des petits et des grands projets, et cela fait maintenant près d'une décennie qu'elle est en vigueur. Elle continuera à s'appliquer, avec des variantes, pendant tout le processus de transfert des responsabilités.

Au point où nous en sommes, il est possible que certaines modifications soient apportées à la GRVM avant le transfert des responsabilités, mais, pour l'essentiel, après ce transfert, le GTNO

government will have a responsibility as part of the MVRMA. We hope as we continue to move forward that we improve this regulatory system, and many suggestions and recommendations have been made in that area. The federal government has led that challenge, but we feel quite confident that we are improving that system day by day.

More currently, we have a number of major projects in the hopper today, such as the Gahcho Kue Diamond Mine for the Northwest Territories, and that proceeds through a good, normal process. We feel quite confident. The MVRMA process is working, and we expect to hear from the panel, from the Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board, in the coming months with regard to their report. Again, improvements have been made. We continue to work in that direction.

**Senator Seidman:** Minister, my question concerns the environmental protection and participation piece of NuPPAA. It is clear that the bill is concerned with the environment. In fact, one of the biggest aspects this bill provides is a kind of stewardship over the environment. There is a screening process to determine the possible eco-systemic impact of a proposed project and a monitoring program for eco-systemic impacts set up through this bill. What criteria are used to evaluate whether a project will have a significant eco-systemic impact during the project screening process?

**Mr. Taptuna:** Thank you for that question. As the senator is well aware, we do have our land claims agreement within Nunavut, and the criteria is through the Nunavut Impact Review Board. Once the screening is completed to the satisfaction of all stakeholders involved, including the territorial government, the federal government and communities, once that is agreed upon, the next phase will begin for the regulatory processes. Anyone would have the opportunity, including the Canadian Environmental Assessment Agency, to put their criteria into a screening process. Once that is completed to the satisfaction of all stakeholders, the next phase kicks in for this regulatory process. Mr. Long could elaborate a little more on the process of that.

**Mr. Long:** Thank you, Mr. Chair. Perhaps I can explain by example. Recently the Mary River project, the Baffin Island iron ore project, went through the NIRB process. All parties put forward their level of support and expressed their concerns ranging from environmental to animals to archeological to cultural. All of that was included in the discussion. When NIRB made its recommendation to the minister, it included

et le gouvernement fédéral auront tous deux des responsabilités à assumer dans le cadre de la GRVM. Nous espérons, alors que nous continuons à progresser, parvenir à améliorer ce système réglementaire. De nombreuses suggestions et de nombreuses recommandations ont été faites à cet effet. Le gouvernement fédéral a mené ce projet, mais nous sommes passablement sûrs d'améliorer ce système jour après jour.

Plus récemment, nous avons eu un certain nombre de grands projets à l'étude, comme celui de la mine de diamants Gahcho Kué dans les Territoires du Nord-Ouest, qui semble suivre un processus qui se déroule bien et normalement. Nous sommes assez confiants. Le processus mis en place par la GRVM donne de bons résultats, et nous allons attendre de voir ce que le groupe de travail de l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie va dire d'ici quelques mois dans son rapport. Une fois encore, des améliorations ont été apportées. Nous continuons à travailler en ce sens.

**La sénatrice Seidman :** Monsieur le ministre, ma question porte sur la protection de l'environnement et sur le volet participation de la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut, la LATEPN. Il est manifeste que ce projet de loi s'intéresse à l'environnement. En réalité, l'un des volets les plus importants de celui-ci assure un genre de gérance de l'environnement. Il y a un processus d'examen pour déterminer les répercussions écosystémiques possibles d'un projet envisagé et un programme de contrôle des répercussions écosystémiques est mis sur pied par ce projet de loi. Quels sont les critères appliqués pour évaluer si un projet aura des répercussions écosystémiques importantes pendant le processus d'examen préalable du projet?

**M. Taptuna :** Votre question, madame, me fournit l'occasion de vous apporter des précisions. Comme vous le savez fort bien, nous avons notre entente sur les revendications territoriales du Nunavut, et les critères sont définis par la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions. Une fois cet examen terminé à la satisfaction de tous les intervenants concernés, y compris le gouvernement territorial, le gouvernement fédéral et les collectivités, donc lorsqu'il y a entente, la phase suivante du processus réglementaire peut commencer. Tout un chacun, y compris l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, aura alors l'occasion d'utiliser ces critères dans un processus d'examen. Cela fait à la satisfaction de tous les intervenants, on passera au lancement de la phase suivante du processus réglementaire. M. Long va pouvoir vous en dire un peu plus sur ce processus.

**M. Long :** Je vous remercie, monsieur le président. Je peux peut-être vous décrire le processus au moyen d'un exemple. Récemment, le projet de la rivière Mary, ou si vous préférez le projet d'exploitation de minerai de fer sur l'île de Baffin, a suivi le processus de la CNER. Toutes les parties ont indiqué leur niveau d'appui et leurs préoccupations qui pouvaient concerner l'environnement, mais également les animaux, l'archéologie et la

82 specific recommendations regarding these various concerns, so the approval went forward with recommendations that covered the whole spectrum of environmental concerns.

We would expect that to be the normal process that would be followed in the future. Everyone who has a concern can get it on the table for discussion, and the NIRB filters that down into the ones that it considers to be significant and makes recommendations. In the case of this particular project, I believe the minister accepted all but two as the project certificate was issued. It is very effective and very clear.

**Senator Unger:** Thank you, gentlemen, for your presentation. Mr. Minister, my question concerns transboundary projects. Who may request a review of a proposed project and on what basis? Who would determine significant adverse effects on a project?

**Mr. Taptuna:** Thank you very much for that question. For a project in Nunavut, there are always transboundary issues, especially with base metals. As you know, base metals have to be shipped across the ocean to be smelted. There are always transboundary issues related to that type of activity. Once NIRB screens that and puts it through its regulatory process, the final decision is made here by the Minister of AANDC. Once that decision comes down, the concerns and recommendations are taken back to NIRB and they look at it again. Once a decision has been made, it is usually one of the things that Canada and other interested stakeholders will have to partake in coming up with how the transboundary issues will be dealt with. If they are international, of course, that is usually the federal government's responsibility to look at.

**The Chair:** That ends our questions, unless there is anyone who wants to go for a second round. Seeing none, I would like to thank you very much, minister, for coming with your people to help us through this process. Thank you also very much, Mr. Vician from Yellowknife, for joining us tonight. We appreciate it very much.

We are continuing now with the second half of this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. We are continuing our study of Bill C-47, the Northern Jobs and Growth Bill.

It is my pleasure to welcome our second panel this evening. Gentlemen, thank you for being here and for taking the time out of your busy schedules to appear before our committee. I would

culture. Tous ces aspects ont été abordés dans la discussion. Lorsque la CNER a formulé ses recommandations au ministre, on en comptait 82 précises traitant des diverses préoccupations. Celles portant sur toute la gamme des préoccupations environnementales sont restées à l'avant-scène pendant tout le processus d'approbation.

Nous nous attendons à ce que ce soit là le processus normalement suivi à l'avenir. Toute personne ayant des préoccupations peut les présenter à la table de discussions, et la CNER fait le tri de celles qu'elle juge importantes et formule ensuite ses recommandations. Dans le cas de ce projet précis, je crois que le ministre les a toutes acceptées, sauf deux, lors de l'émission du certificat du projet. C'est un processus très efficace et très clair.

**La sénatrice Unger :** Je vous remercie, messieurs, de vos exposés. Monsieur le ministre, ma question porte sur les projets qui chevauchent une frontière commune. Qui peut, et sur quels fondements, demander l'examen d'une proposition de projet? Qui va déterminer quelles sont les répercussions négatives d'une certaine ampleur d'un projet?

**M. Taptuna :** Je vous remercie de poser cette question. Dans le cas d'un projet à réaliser au Nunavut, il y a toujours des questions de chevauchement de frontières, en particulier avec les métaux communs. Comme vous le savez, les métaux communs doivent être expédiés par mer pour être fondus. Il y a donc toujours des questions transfrontalières avec ce type d'activité. Lorsque la CNER étudie cette question et l'analyse dans le cadre du processus réglementaire, la décision finale est prise par le ministre d'AANDC. Lorsqu'on prend connaissance de cette décision, les préoccupations et les recommandations sont renvoyées à la CNER qui les examine à nouveau. Lorsqu'une décision est prise, c'est généralement l'un des aspects que le Canada et les autres intervenants concernés devront étudier pour trouver une solution à proposer aux questions transfrontalières. S'il s'agit de frontières internationales, c'est alors bien évidemment le gouvernement fédéral qui devra étudier la question.

**Le président :** Cela met fin à cette période de questions, à moins que quelqu'un veuille que nous passions à une seconde série. Puisque personne ne se manifeste, il me reste, monsieur le ministre, à vous remercier, ainsi que les personnes qui vous accompagnent, d'être venus nous aider à comprendre ce processus. Je tiens également à remercier M. Vician, de Yellowknife, de s'être joint à nous ce soir. Nous l'apprécions beaucoup.

Nous allons maintenant passer à la seconde partie de cette réunion du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Nous poursuivons donc notre étude du projet de loi C-47, Loi sur l'emploi et la croissance dans le Nord.

Je me fais maintenant un plaisir d'accueillir les participants à notre seconde table ronde de ce soir. Je vous remercie donc, messieurs, d'être parmi nous et d'avoir pris le temps de

like to introduce, from the Canadian Association of Petroleum Producers, Bob Bleaney, Vice President, External Relations; and Alex Ferguson, Vice-President, Policy and Environment. From the Mining Association of Canada, we have Pierre Gratton, President and Chief Executive Officer; and Rick Meyers, Vice-President, Technical and Northern Affairs.

Gentlemen, I do not know who wants to present first; I do not think it makes much difference. If you have talked it over, we will go with Mr. Bleaney first. Following the second presentation, we will have some questions.

**Bob Bleaney, Vice President, External Relations, Canadian Association of Petroleum Producers:** Good evening, Mr. Chair and members of the committee. The Canadian Association of Petroleum Producers, or CAPP, represents Canada's upstream oil and gas sector. Our members find and develop over 90 per cent of Canada's petroleum resources, all across the country. Together, they invest over \$50 billion annually and employ more than half a million Canadians.

We appreciate the opportunity to contribute CAPP's perspectives regarding Bill C-47. While we believe there are areas where greater clarity in the legislation's wording would be beneficial, we are supportive of the intent and the spirit of this legislation and believe it is another positive step in regulatory reform that will aid northern development.

Broad-based regulatory reform is fundamental to attracting and enabling investment that creates jobs, economic growth and prosperity for all Canadians and will cascade benefits throughout the country in the form of more jobs and strengthening of the economy, while ensuring a continued high standard of environmental performance.

Regulatory bottlenecks in the past have often led to project delays or outright cancellations due to missed market opportunities. With the resulting missed jobs and economic and social benefits that flow from these projects, Canadians are directly impacted.

Of the legislation contained in Bill C-47, CAPP member companies would be most affected by changes proposed for the proposed Northwest Territories surface rights board act, or the proposed NWTSRBA.

In its submission to the House of Commons Standing Committee on Aboriginal Affairs and Northern Development, CAPP expressed some concerns with respect to the NWTSRBA, particularly in areas of clarity, certainty and flexibility as summarized in the following.

comparaître devant notre comité, malgré vos horaires chargés. Je vous présente donc, de l'Association canadienne des producteurs pétroliers, M. Bob Bleaney, vice-président, Relations extérieures, et M. Alex Ferguson, vice-président, Politiques et Environnement. Nous accueillons également, de l'Association minière du Canada, M. Pierre Gratton, président-directeur général, et M. Rick Meyers, vice-président, Affaires techniques et du Nord.

Je ne sais pas lequel de vous souhaite s'exprimer en premier, mais je crois que cela n'a guère d'importance. Puisque vous en avez déjà convenu entre vous, très bien, nous allons commencer par écouter M. Bleaney. Après le second exposé, nous aurons une période de questions et de réponses.

**Bob Bleaney, vice-président, Relations extérieures, Association canadienne des producteurs pétroliers :** Bonsoir, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du comité. L'Association canadienne des producteurs pétroliers, en abrégé l'ACPP, représente l'amont du secteur pétrolier et gazier. Les membres de notre association découvrent et exploitent plus de 90 p. 100 des ressources pétrolières du Canada, et ce, sur l'ensemble du territoire canadien. Ensemble, ils investissent plus de 50 milliards de dollars annuellement et emploient plus d'un demi-million de Canadiens.

Nous sommes heureux d'avoir la possibilité de faire connaître l'opinion de l'ACPP sur le projet de loi C-47. Nous croyons que le projet de loi gagnerait à être plus clair sur certains points, mais nous soutenons le sens et l'esprit de cette loi et nous sommes d'avis qu'elle marque une autre étape positive dans le cadre de la réforme réglementaire qui aidera au développement du Nord.

Une vaste réforme réglementaire est essentielle pour attirer et permettre les investissements qui créent des emplois, assurent la croissance économique et contribuent à la prospérité de tous les Canadiens, en plus de profiter à tout le pays en créant de nouveaux emplois et en consolidant l'économie canadienne tout en assurant le maintien de normes élevées en matière de performance environnementale.

Par le passé, les contraintes réglementaires ont souvent causé des retards, voire même l'annulation pure et simple de projets à cause des occasions manquées sur le marché. La perte des emplois éventuels et des avantages économiques et sociaux qui auraient découlé de ces projets a une incidence directe pour les Canadiens.

Parmi les lois visées par le projet de loi C-47, ce sont les changements proposés concernant la Loi sur l'Office des droits de surface des Territoires du Nord-Ouest (LODSTNO) qui auront les conséquences les plus grandes sur les entreprises membres de l'ACPP.

Dans le mémoire présenté au Comité permanent des Affaires autochtones et du Développement du Nord de la Chambre des communes, l'ACPP a fait part de ses inquiétudes à l'égard de la LODSTNO, notamment au niveau de la clarté, de la certitude et de la souplesse, comme nous le verrons brièvement ici.

First, with respect to access orders, our reading of the draft legislation and our consultations with department officials of AANDC have flagged questions as to what conditions and for what types of activities the jurisdiction of the board could likely be invoked for industry operations.

More specifically, it is unclear to us whether access orders under the NWTSRBA could be used to enable a number of ancillary activities critical to the commercialization of discoveries, such as an all-season road, or provide for supporting infrastructure, such as a gas processing plant.

Second, several provisions in the NWTSRBA require the board to consider the impacts of access, that is, ensuring the access route is least harmful, as per proposed section 51(2), and will not significant interference with the use of lands as per proposed section 50(2)(b) and develop terms and conditions for the applied-for access to minimize those impacts.

CAPP is concerned that such assessments may, in some circumstances, overlap with assessments of other regulators, such as the National Energy Board, the Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board, the Mackenzie Valley Land and Water Board or other regulatory authorities. There could also be instances and confusion between the terms and conditions set down by the board and those set down by other regulators. In CAPP's view, the role of the board should be primarily related to determining compensation for surface access to ensure minimal overlap or conflict with the review processes of other regulators. It would be important to ensure close alignment with other regulators in potential areas of overlap through the future design of the relevant regulations.

Third, proposed section 90 requires that all access orders be reviewed in their entirety every five years. While CAPP accepts the potential need for periodic reviews of the compensation payable under access orders, clause 90 suggests that the board is required to reconsider all of the terms and conditions of access, which could create considerable long-term uncertainty for the holder of any access order. In CAPP's view, the use of the review provision should be limited to only those situations where there have been material changes to the original facts or original circumstances for a given access order.

In regard to consistency across jurisdictions, CAPP understands that AANDC has looked to Yukon and Nunavut for models of how surface rights legislation can be implemented in areas of settled land claims. We suggest this review should be expanded to the provinces, including Alberta, B.C. and Saskatchewan. These provinces have had extensive experience

Premièrement, concernant les ordonnances d'accès, à la lecture de l'avant-projet de loi et après consultation avec les fonctionnaires d'AANDC, des questions se sont posées quant aux conditions et aux types d'activités dont l'Office pourrait être saisi au chapitre des activités industrielles.

Plus précisément, il n'est pas clair à nos yeux que les ordonnances d'accès en vertu de la LODSTNO puissent être utilisées pour l'autorisation des diverses activités auxiliaires essentielles à la commercialisation des découvertes, comme une route toutes saisons, ou pour l'infrastructure de soutien, comme une usine de traitement du gaz.

Deuxièmement, en vertu de plusieurs dispositions de la LODSTNO, l'office doit tenir compte des impacts de l'accès, c'est-à-dire selon la formulation proposée au paragraphe 51(2), assurer que la voie d'accès « nuit le moins possible » et, selon l'alinéa 50(2)b), ne porte « aucune atteinte importante » à l'usage des terres. De plus, il doit établir les conditions applicables à l'accès demandé de manière à réduire au minimum les impacts.

À l'ACPP, nous sommes préoccupés du fait que ces évaluations puissent, dans certaines circonstances, chevaucher des évaluations faites par d'autres organismes de réglementation comme l'Office national de l'énergie (ONE), l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie (OEREVM), l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie ou d'autres organes de réglementation. Des incohérences et de la confusion sont également possibles entre les conditions établies par l'office et celles mises en place par les autres organismes de réglementation. De l'avis de l'ACPP, l'office devrait avoir principalement pour rôle d'établir l'indemnité pour l'accès en surface et de veiller à ce qu'il y ait le moins de chevauchements ou de conflits possibles avec les processus d'examen des autres organes de réglementation. Il serait important d'assurer une concordance étroite avec les autres organisations de réglementation dans les secteurs où les chevauchements sont possibles, dans le cadre de l'élaboration future des règlements appropriés.

Troisièmement, en vertu de la formulation actuelle de l'article 90, toutes les ordonnances d'accès doivent être révisées dans leur entièreté tous les cinq ans. L'ACPP accepte qu'il peut être nécessaire d'effectuer des révisions périodiques de l'indemnité payable en vertu des ordonnances d'accès, mais l'article 90 laisse supposer que l'office a l'obligation de réviser toutes les conditions de l'accès, ce qui pourrait créer un fort sentiment d'incertitude à long terme chez le titulaire du droit d'accès. De l'avis de l'ACPP, cette disposition devrait s'appliquer aux seuls cas où des changements matériels ont été apportés aux faits ou aux circonstances présents à l'origine pour une ordonnance d'accès donnée.

Pour ce qui est de l'uniformité entre les provinces et les territoires, l'ACPP comprend qu'AANDC a regardé ce qui se fait au Yukon et au Nunavut pour voir comment les lois sur les droits de surface pouvaient être appliquées dans les secteurs visés par les revendications territoriales réglées. Nous proposons d'élargir cet examen aux provinces, notamment l'Alberta, la Colombie-

with commercial oil and gas operations and surface rights access and have addressed a number of the issues raised in our analysis of the legislation. A review of these pieces of legislation and related regulations to look at definitions and questions of jurisdiction may provide some learning and increase consistency for operators in multiple territories and provinces.

At this point, I will invite my colleague, Alex Ferguson, to address the rest of our presentation.

**Alex Ferguson, Vice-President, Policy and Environment, Canadian Association of Petroleum Producers:** As my colleague mentioned, our concerns regarding the proposed surface rights board act part of the bill before you pertain primarily to the clarity of how certain provisions will be applied, but we believe strongly these issues can be addressed through the implementation phase.

With respect to the sector we represent in the North, the key near-term opportunities for onshore oil and gas development relate to what we call “unconventional” petroleum resource development. In other, similar jurisdictions, effectively designed surface rights regimes have proven to be significant contributors to certainty and clarity around access to unconventional resources. This is a key to the commercialization of that resource. CAPP broadly supports Bill C-47 as it provides additional certainty about regulatory processes and time-limited decision making for northern energy projects while ensuring continued environmental performance and, very important, fair treatment of rights holders to the lands. These are fundamental to investment, which creates jobs, economic growth, the tax base and revenues for social spending.

Canada’s North has resource potential for oil and gas but is competing with other regions in Canada for investment capital. Industry invested approximately \$600 million in the North over the past three years and is committed to spending a further \$650 million based on land acquisitions alone. The North is a key area of interest to industry, an area of vast potential to Canada, but not without challenges.

Developing the North’s petroleum resources faces several barriers, which make regulatory efficiency that much more crucial. Being a frontier area, naturally, there is a lack of infrastructure, which is likely the most limiting factor for development in this region, whether it be workforce, service sector, community infrastructure, such as housing and recreation,

Britannique et la Saskatchewan. Ces provinces ont une vaste expérience des opérations pétrolières et gazières commerciales et de l’accès aux droits de surface, et ont traité plusieurs des enjeux soulevés dans notre analyse du projet de loi. Un examen de ces diverses lois et des règlements connexes, portant notamment sur les définitions et les questions de compétences, pourrait être utile et assurer les exploitants d’une plus grande uniformité dans les provinces et les territoires.

J’invite maintenant mon collègue, Alex Ferguson, à poursuivre l’exposé.

**Alex Ferguson, vice-président, Politique et Environnement, Association canadienne des producteurs pétroliers :** Comme mon collègue l’a indiqué, ce qui nous préoccupe concernant la proposition de Loi sur l’Office des droits de surface des Territoires du Nord-Ouest inscrite dans ce projet de loi est essentiellement le manque de clarté des modalités d’application de certaines dispositions, mais nous sommes convaincus que ces questions peuvent être abordées dans le cadre de la phase de mise en œuvre.

En ce qui concerne le secteur que nous représentons dans le Nord, les possibilités importantes à court terme de développement pétrolier et gazier sur les terres côtières concernent ce que nous appelons des développements de ressources pétrolières « non conventionnelles ». Dans d’autres aires de compétences similaires, on a constaté que des régimes des droits de surface bien conçus contribuaient de façon importante au sentiment de certitude et à la clarté entourant l’accès aux ressources non classiques. Voilà qui ouvre la porte à la commercialisation de la ressource. L’ACPP appuie largement le projet de loi C-47 du fait qu’il ajoute un élément de certitude au processus réglementaire et au processus décisionnel assujéti aux contraintes du temps concernant les projets énergétiques dans le Nord tout en assurant le maintien de la performance environnementale et, ce qui est très important, le traitement juste des titulaires des droits fonciers. Ceci est essentiel pour des investissements qui créent des emplois, contribuent à la croissance économique, assurent une assiette fiscale et génèrent des recettes pour les dépenses relatives aux programmes sociaux.

Le Nord canadien a des ressources potentielles de pétrole et de gaz naturel, mais il se trouve en concurrence avec d’autres régions du Canada pour attirer des investissements. L’industrie a investi environ 600 millions de dollars dans le Nord ces trois dernières années, et a pris l’engagement de dépenser 650 millions en se fondant sur les acquisitions foncières. Le Nord est un secteur d’intérêt clé pour l’industrie, un secteur doté d’un vaste potentiel pour le Canada, mais comportant aussi son lot de défis.

Plusieurs obstacles se posent au développement des ressources pétrolières du Nord, ce qui rend l’efficacité des règlements d’autant plus importante. Comme il s’agit d’une zone pionnière, on y manque naturellement d’infrastructures, qui sont fort probablement le facteur le plus contraignant pour le développement de cette région, qu’il s’agisse de la main-

or physical infrastructure, roads, pipelines and facilities for our business.

Second is the importance of sound operational regulation through the exploration to reclamation life cycle. In a frontier area, it is important that the regulatory model appreciate the difference between early exploration, which is where we are now, and development. At this phase it is important to encourage and support exploration activity to assess appropriately the future resource development opportunities. Efficient and effective regulation is key to increasing exploration activity.

The North is not alone in its challenges. Whether in producing jurisdictions such as British Columbia, Alberta and Saskatchewan, potential development areas such as Quebec and New Brunswick, or in northern frontier areas, common challenges facing Canadian oil and gas development exist. These challenges would include access to domestic, North American and other international markets; competitiveness in the areas of fiscal and regulatory policies; workforce; access to investment capital; and, of course, the social licence with respect to public confidence and trust.

The devolution policy for the Northwest Territories, set to go into effect April 1, 2014, in conjunction with the new legislative changes is a potential opportunity for the region to achieve its vision for oil and gas development. This vision should drive the development of regulatory policy.

We believe Bill C-47, a key part of the action plan on northern regulatory improvement, is a step in the right direction. We want to thank you for this opportunity to present to you today, and we look forward to any questions.

**The Chair:** Thank you. Now we will go to Mr. Gratton, please.

**Pierre Gratton, President and Chief Executive Officer, Mining Association of Canada:** Thank you for the opportunity to present today. I will introduce the topic and ask my colleague, Mr. Meyers, to speak to some of our specific recommendations.

First of all, in terms of whom we represent, the Mining Association of Canada represents Canada's producing mining industry as opposed to the exploration arm of the business. We have many companies operating across the country, producing a wide range of commodities, from coast to coast to coast.

d'œuvre, du secteur des services, des infrastructures communautaires, comme le logement et les loisirs, ou des infrastructures matérielles, comme les routes, les pipelines et les installations.

Mentionnons aussi l'importance d'une bonne réglementation des opérations tout au long du cycle de vie, depuis l'exploration jusqu'à la remise en état. Dans une zone pionnière, il est important que le modèle réglementaire tienne compte de la différence entre les premières étapes de l'exploration, le point où nous en sommes maintenant, et le développement. À cette étape, il est important d'encourager et de soutenir les activités d'exploration pour évaluer correctement les possibilités futures de développement des ressources. Une réglementation efficace et efficiente est essentielle à l'accroissement des activités d'exploration.

Le Nord n'est pas seul à connaître des défis; que ce soit dans les territoires de production comme la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan, dans les territoires de développement possibles comme le Québec et le Nouveau-Brunswick ou dans les zones pionnières du Nord, des défis communs se posent au développement pétrolier et gazier au Canada... Mentionnons plus particulièrement l'accès aux marchés intérieur, nord-américain et internationaux, la compétitivité en matière de politiques fiscales et réglementaires, la main-d'œuvre et l'accès aux capitaux, et finalement la caution sociale au titre de la confiance du public.

L'entrée en vigueur de la politique de transfert des responsabilités aux T.N.-O, le 1<sup>er</sup> avril 2014, de concert avec les nouveaux changements législatifs, est peut-être l'occasion pour la région de concrétiser sa vision en matière de développement pétrolier et gazier. Cette vision devrait être le moteur de l'élaboration de la politique de réglementation.

Nous sommes d'avis que le projet de loi C-47, élément essentiel du Plan d'action pour l'amélioration de la réglementation dans le Nord d'AADNC, marque un pas dans la bonne direction. Nous tenons à vous remercier de cette occasion de vous faire part de notre point de vue, et nous sommes maintenant prêts à répondre aux questions que vous pourriez avoir.

**Le président :** Je vous remercie. La parole est maintenant à M. Gratton.

**Pierre Gratton, président-directeur général, Association minière du Canada :** Je vous remercie de l'occasion que vous nous donnez de participer aujourd'hui à vos travaux. M. Meyers et moi allons nous partager la tâche. Je vais vous présenter le sujet qui nous tient à cœur, dans ses grandes lignes, et mon collègue vous entretiendra de certaines de nos recommandations précises.

Tout d'abord, je dois vous dire que l'Association minière du Canada représente le secteur de la production minière du Canada, mais pas celui de l'exploration minière. Nous comptons de nombreuses entreprises œuvrant d'un océan à l'autre et du nord au sud qui produisent une vaste gamme de produits.

In our presentation today, we will focus almost exclusively on the part of the bill that relates to Nunavut, the NuPPAA legislation, which is our primary interest. One of our members, Agnico Eagle, currently operates the only operating mine in Nunavut, Meadowbank, which hosted the Prime Minister a couple of years ago, and Agnico also has another project in advanced exploration and development, possibly Nunavut's next gold mine.

I want to mention also that the Mining Association of Canada has a stewardship program called "Toward Sustainable Mining" that is a condition of membership. Members have to report against some pretty strict performance criteria every year, and every three years those self-assessments undergo third-party evaluation. Agnico, as a member of MAC, is fully committed to this program and to implementing it in Nunavut.

Nunavut, as you know, is a highly prospective jurisdiction, although it is one that is also very sparsely populated, with limited infrastructure, which makes it a fairly expensive jurisdiction to explore and develop in. Also, this bill, once passed, will complete the regulatory framework in Nunavut, which has been a long time coming. We want to express our delight, really, that it has finally made it this far to the Senate and that soon we will have a completed regulatory framework that will provide industry with the certainty it needs to move projects forward.

I want to emphasize that in the development of this legislation the Mining Association of Canada was consulted extensively by the government to an extent, frankly, that is I think, as far as northern legislation is concerned, quite unprecedented, and we want to acknowledge that. That is not to say that there are not some parts of the bill where we would have liked to see some changes or some things that we felt could have been improved further, but overall we feel that it is a good piece of legislation, and we certainly cannot complain about the extent to which our views were taken into account and considered.

With those opening remarks, I will now turn it over to Mr. Meyers to speak more specifically to the legislation.

**Rick Meyers, Vice-President, Technical and Northern Affairs, Mining Association of Canada:** If you are following along in the deck, if you turn about seven pages forward to where you see a picture of diamonds, this is where I will start.

As I am sure you are all aware, mining in the North has brought major contributions and new economic development. Since about 1998 there have been some 35,000 new person-years of employment and about \$12 billion in capital and operating

L'exposé que nous vous présentons aujourd'hui traite presque exclusivement de la partie du projet de loi qui concerne le Nunavut, la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut, la LATEPN, qui est celle qui nous intéresse essentiellement. L'un de nos membres, Agnico Eagle, exploite actuellement la seule mine en service au Nunavut, Meadowbank, à laquelle le premier ministre s'est rendu il y a quelques années. Agnico a un autre projet d'exploration et de développement qui est bien avancé et qui pourrait devenir la prochaine mine d'or du Nunavut.

Je tiens à vous préciser également que l'Association minière du Canada s'est dotée d'un programme de gérance appelé « Vers le développement minier durable » auquel tous les membres de l'association sont tenus de participer. Ceux-ci doivent faire rapport tous les ans sur certains critères de rendement passablement rigoureux, et les auto-évaluations des entreprises sont soumises tous les trois ans à une évaluation faite par une tierce partie. Agnico, comme membre de l'Association minière du Canada, est engagée sans réserve dans la mise en œuvre de ce programme au Nunavut.

Comme vous le savez, le Nunavut, est un territoire plein de potentiel même s'il est très peu peuplé, disposant d'infrastructures limitées, ce qui en fait un endroit où l'exploration et le développement sont passablement coûteux. Lorsqu'il sera adopté, ce projet de loi complétera le cadre réglementaire en application au Nunavut, que nous attendions depuis longtemps. Nous tenons vraiment à vous dire notre satisfaction de voir ce projet rendu au Sénat et de savoir que nous disposerons sous peu d'un cadre réglementaire complet qui assurera à l'industrie le niveau de certitude dont elle a besoin pour pousser ses projets de l'avant.

Je dois également insister sur le fait que l'Association minière du Canada a largement été consultée par le gouvernement lors de l'élaboration de ce texte de loi et que, en toute franchise, en ce qui concerne la législation qui s'applique dans le Nord, c'est un fait sans précédent et nous tenions à vous en féliciter officiellement. Cela ne veut pas dire que nous n'aurions pas aimé voir apporter quelques modifications à ce projet de loi qui, à notre avis, aurait pu encore être amélioré mais, dans l'ensemble, c'est un bon texte de loi, et nous serions mal venus de nous plaindre de la mesure dans laquelle nos opinions ont été prises en compte et retenues.

Après cette déclaration préliminaire, je vais maintenant demander à M. Meyers de poursuivre pour traiter de façon plus précise des dispositions de ce projet de loi.

**Rick Meyers, vice-président, Affaires techniques et du Nord, Association minière du Canada :** Je vais débiter à la page 7 de notre document d'information, celle où il y a une image de diamants.

Je suis convaincu que vous savez tous fort bien que, dans le Nord, l'industrie minière a contribué de façon importante au développement économique. Depuis 1998, à peu près, des emplois correspondant à quelque 35 000 nouvelles années-personnes ont

expenditures, which has included major expenditures in northern business development including about \$4 billion in Aboriginal business development.

The industry has contributed to northern infrastructure. Over time there have been roads, rail, hydro development, shipping and ice roads. Of course, there is an annual ice road to the diamond mines. There has been support for health care, education, sports facilities and other community development. In terms of workforce development, there have been apprenticeship programs, supervisory training and community-based project training, as well as extensive programming and other Aboriginal skills training and education.

As you are probably aware, in January the Conference Board of Canada put out a report that indicated that Canada's overall northern mineral development is expected to grow by some 91 per cent by the end of this decade. For Nunavut, the opportunity is the fact that it is the least explored region in Canada. It has very high mineral potential; it has six major projects currently in environmental assessment and permitting, and there are several new projects coming forward within the next five years or so. We could see new projects commissioned well in advance of 2020.

If you go to the next page where there is a map of the North, there are 14 projects shown here. There are six in blue that are currently under environmental assessment and permitting. We expect to see a few of those come into production in the next five years or so.

Regarding the investment climate, there is lots of opportunity. New development attracts new investment, so an enabling regulatory framework is important. However, investment cannot be taken for granted. Capital is mobile; competition is global. Investment decisions are made on fairness and predictability of process, so confidence in the regulatory review capacity is of the utmost importance. Affirming Nunavut's investment climate is critical for both future development and the territory's economic and social well-being.

With bill C-47, the Nunavut Planning and Project Assessment Bill, there has been an inclusive consultation process, as Mr. Gratton mentioned. The bill defines Nunavut's land use planning and regulatory framework, and it recognizes the importance of responsible economic development for the well-

été créés, et le secteur a procédé à des investissements et à des dépenses de fonctionnement d'environ 12 milliards de dollars, dont des dépenses majeures en développement des entreprises dans le Nord, avec entre autres 4 milliards de dollars consacrés au développement des entreprises autochtones.

Le secteur a contribué au développement des infrastructures du Nord. Avec les années, des routes, des voies ferrées, des aménagements hydroélectriques, des moyens d'expédition et des routes de glace ont été construits. Bien évidemment, il y a la route de glace construite tous les ans pour desservir les mines de diamants. Le secteur a également contribué au développement des soins de la santé, de l'éducation, des installations sportives et d'autres développements communautaires. En ce qui concerne le perfectionnement de la main-d'œuvre, des programmes d'apprentissage, de formation à la supervision et de formation à des projets communautaires ont été mis en place, sans oublier de vastes programmes de formation axés sur les compétences et d'éducation des Autochtones.

Vous savez probablement que le Conference Board du Canada a publié, en janvier dernier, un rapport indiquant que l'ensemble des développements miniers dans le Nord du Canada devrait connaître une croissance d'environ 91 p. 100 d'ici la fin de la décennie. Le Nunavut en profitera très certainement, car c'est la région du Canada dans laquelle il y a eu le moins d'activités d'exploration. Les possibilités que cette région offre en minéraux sont très élevées. Six projets importants y sont actuellement au niveau des évaluations environnementales et de l'émission des permis, et plusieurs nouveaux projets devraient se concrétiser d'ici à peu près cinq ans. Il se pourrait fort bien que de nouveaux projets soient réalisés bien avant 2020.

Deux pages plus loin, vous allez voir une carte du Nord faisant état de 14 projets. Les six dont les noms sont écrits en bleu en sont actuellement aux phases d'évaluations environnementales et d'émissions des permis. Nous nous attendons à ce que quelques-uns d'entre eux entrent en production dans les cinq ans à venir, ou à peu près.

Si nous en venons maintenant au climat des investissements, force est de constater que la région offre de nombreuses possibilités. Les nouveaux développements attirent de nouveaux investissements. C'est pourquoi un cadre réglementaire habilitant est important. Les investissements ne peuvent pas être tenus pour acquis. Les capitaux sont mobiles, et la concurrence pour les obtenir provient des quatre coins de la planète. Les décisions relatives aux investissements sont basées sur l'impartialité et la prévisibilité du processus, ce qui fait que la confiance envers la capacité d'examen réglementaire est de la plus haute importance. La consolidation du climat d'investissement du Nunavut est essentielle au développement futur et au bien-être économique et social du territoire.

Comme l'a rappelé M. Gratton, l'élaboration du projet de loi C-47, la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut, a bénéficié d'un processus de consultation inclusif. Le projet de loi définit en effet le cadre d'aménagement du territoire et de réglementation qui s'applique au Nunavut, et il

being and self-reliance of the Inuit of Nunavut. It ensures predictable and robust environmental review, and the land use plans that will eventually come out of it will confirm what land is available for development. The bill promotes sustainable development. In that context, it is predicated on compliance and performance, and it demonstrates capacity of process. Above all, it will encourage new investment and enhance Nunavut's economic opportunities going forward.

However, there are issues and a few things where we see there are opportunities for improvement in the bill. With respect to timelines, over the course of the consultation and work programs that we had with Aboriginal Affairs and Northern Development, we were pleased to see that the timelines came down to less than 24 months. There are options within the bill to extend the timelines, but they do not specify a limit to that extension. We think that should be more clearly defined. Additionally, the federal government's 2012 Bill C-38, the budget bill, established a timeline for comprehensive studies elsewhere in the country at 12 months. Although we recognize that the Nunavut Land Claims Agreement imposes certain obligations, we have difficulty believing it should take twice as long in the North as it does elsewhere in the country.

With respect to classes of work and activities that could be exempt from screening, some jurisdictions do not require screening or environmental assessment of certain low-impact type activities. Schedule 3 is intended to confirm those classes of projects that are not required to undergo screening and environmental assessment, but the schedule has not been completed yet. We think it should be completed before the bill comes into force.

With respect to minor variances, allowing minor variances is a flexible approach for solutions where absolute compliance is not practicable or the variance would create no significant impact as a result. However, to allow a variance, there is an extensive public review program outlined in the bill that we do not believe is necessary. It is elaborate, and we suggest that the Nunavut Planning Commission should have the authority at its own discretion to allow minor variances but at the same time require them to publish their reasons for decision in the public registry.

Finally, with respect to offences under land use plans, we do not really believe that creating quasi-criminal offences under a land use plan is the way to go. It is unusual and unnecessary. Such offences are normally regulated under various permitting and

reconnait l'importance d'un développement économique responsable pour le bien-être et l'autosuffisance des Inuits du Nunavut. Un examen environnemental prévisible et bien encadré, et les plans d'aménagement du territoire qui en découleront éventuellement, indiqueront quelles sont les terres qui sont disponibles pour le développement. Le projet de loi fait la promotion du développement durable. Dans ce contexte, on s'attend à ce qu'il s'appuie sur la conformité et sur le rendement, et il devrait fournir la preuve de l'efficacité de ces processus. Par-dessus tout, il favorisera les nouveaux investissements et améliorera à l'avenir les possibilités économiques du Nunavut.

Cela n'empêche que, à notre avis, certaines dispositions de ce projet de loi laisseraient place à l'amélioration. En ce qui concerne les délais, pendant le processus de consultation et la mise en œuvre des programmes de travail que nous avons avec Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, nous avons été satisfaits d'observer qu'ils étaient inférieurs à 24 mois. Le projet de loi laisse place dans certains cas particuliers aux prolongements de ces délais, mais sans fixer de limite à ces prolongements. Nous sommes d'avis que de tels prolongements devraient être définis plus clairement. De plus, le projet de loi C-38, Loi d'exécution du budget de 2012 du gouvernement fédéral fixait un délai de 12 mois pour l'ensemble des études réalisées ailleurs au pays. Si nous convenons que l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut impose certaines obligations, nous avons du mal à croire qu'il faudrait deux fois plus de temps dans le Nord qu'ailleurs au pays.

En ce qui concerne les catégories d'ouvrage et d'activités qui pourraient être exemptées d'un examen préalable, certaines administrations n'imposent pas de tels examens ou de telles évaluations environnementales dans le cas de certaines activités ayant des répercussions mineures. L'annexe 3 du projet de loi dira quelles catégories de projets ne sont pas tenues de subir un examen préalable ou une évaluation environnementale, mais le contenu de cette annexe n'est pas encore disponible. Nous sommes d'avis que ce texte devrait être inscrit dans le projet de loi avant que celui-ci n'entre en vigueur.

Quant aux dérogations mineures, il s'agit là d'une approche souple pour les cas dans lesquels la conformité absolue n'est pas réaliste ou ceux dans lesquels de telles dérogations n'auraient pas pour résultat d'effets importants. Toutefois, pour autoriser une dérogation, le projet de loi fait état d'un vaste programme d'examen public qui ne nous paraît pas nécessaire. Le projet de loi entre dans les détails et nous sommes d'avis que la Commission d'aménagement du Nunavut devrait avoir le pouvoir, à sa propre discrétion, d'accorder des dérogations mineures tout en étant tenue de publier les motifs de ces décisions dans un registre public.

Enfin, au sujet des infractions aux plans d'aménagement du territoire, nous ne pensons pas que l'instauration d'infractions quasi criminelles prévue par les plans d'aménagement du territoire soit la bonne façon de procéder. C'est inhabituel et inutile. De

licensing conditions, so we recommend that they do not be included in this bill.

Finally, if you look to the future for mining in Canada and particularly in the North, there are obviously strong opportunities that I have spoken of. There is the global mineral demand, and it is driven by emerging markets around the world. Mining is central to northern development and northern economic development, and we believe that Bill C-47 will bring the long-awaited certainty for mineral development that is so badly needed. Thank you very much.

**The Chair:** Thank you very much, gentlemen, for those presentations. We will now begin our questioning. Again I will start with Senator Patterson, who is carrying the bill in the Senate.

**Senator Patterson:** I do appreciate that courtesy very much.

I would like to ask some specific questions of CAPP and of the Mining Association of Canada. That has to do with the presentation of the witness about some concerns about the bill. I am referring to CAPP. You talked in your presentation about the need for perhaps more clarity so as to avoid overlap.

My understanding is that there is an expectation, just as industry was consulted on the development of the bill, that as and when regulations are required to implement the bill, you will have an opportunity for input. I think you said in your closing remarks that it will be important to ensure close alignment with other regulators in potential areas of overlap through the future design of the relevant regulations. Do I understand that you are recommending, and I am addressing this to CAPP, that these concerns could be clarified and addressed if you have the opportunity to be involved in the development of regulations?

**Mr. Bleaney:** Yes, indeed, that is our observation. We recognize that in the crafting of the bill there were some things we thought could be further clarified. We think there is time to do that and an opportunity through the discussions that we know will unfold going forward as to getting further definition in the regulation and the like. There should be opportunity to help with that clarification, and that is what we are saying. We are supporting the bill in its form but observing that we would like that opportunity to have more discussion as it moves through its process to put that into effect.

**Senator Patterson:** I have a similar question to the Mining Association of Canada. I was pleased that you said you were delighted with the extent of consultation on the bill. Could you

telles infractions sont, normalement réglementées dans le cadre des conditions d'émission des permis et des licences. Nous recommandons donc que ce projet de loi ne prévoie pas de telles infractions.

Enfin, si vous pensez à l'avenir de l'exploitation minière au Canada, et en particulier dans le Nord, il y a évidemment d'importantes possibilités dont je vous ai parlé. Il y a la demande internationale de minéraux, qui est stimulée par les marchés émergents à travers le monde. L'exploitation minière joue un rôle essentiel pour le développement du Nord, et pour son développement économique, et nous sommes d'avis que le projet de loi C-47 apportera le niveau de certitude attendu depuis longtemps et si nécessaire à ce développement minier. Merci beaucoup.

**Le président :** Je vous remercie beaucoup, messieurs, de vos exposés. Nous allons maintenant passer aux questions. Je vais encore une fois donner la parole en premier au sénateur Patterson, qui défend ce projet de loi au Sénat.

**Le sénateur Patterson :** Je suis très sensible à votre amabilité.

J'aimerais poser quelques questions précises aux représentants de l'Association canadienne des producteurs pétroliers, l'ACPP, et de l'Association minière du Canada. Dans leurs exposés, les témoins ont évoqué certaines préoccupations découlant des dispositions du projet de loi. Mes questions vont porter précisément sur ces préoccupations et je les adresse en premier aux représentants de l'ACPP. Dans votre exposé, vous avez évoqué la nécessité d'une plus grande clarté pour éviter les dédoublements.

Comme votre industrie a été consultée lors de l'élaboration du projet de loi, on peut normalement s'attendre à ce qu'elle le soit aussi lorsqu'il sera temps de rédiger la réglementation pour mettre en œuvre le projet de loi. Vous devriez alors avoir l'occasion de contribuer à la rédaction de cette réglementation. Si je me souviens bien, vous nous avez dit à la fin de votre exposé qu'il sera important d'assurer une concordance étroite avec les autres organisations de réglementation dans les secteurs où les chevauchements sont possibles, dans le cadre de l'élaboration future des règlements appropriés. Si je ne me trompe, vous de l'ACPP recommandez donc de clarifier ces points et souhaiteriez être invités à participer à la rédaction de la réglementation.

**M. Bleaney :** Oui, c'est bien ce que nous disons. Nous convenons que, lors de la rédaction de ce projet de loi, nous avons pensé qu'un certain nombre de points seraient élaborés davantage. Nous sommes d'avis qu'il est maintenant temps de le faire dans le cadre des discussions qui auront lieu pour préciser le contenu de la réglementation. Il faudrait que nous ayons la possibilité de contribuer à ces précisions. C'est ce que nous disons. Nous appuyons le projet de loi dans sa forme actuelle, mais nous aimerions avoir la possibilité de participer à d'autres discussions dans la suite du processus pour résoudre ces préoccupations.

**Le sénateur Patterson :** J'ai une question similaire à poser aux représentants de l'Association minière du Canada. J'ai été ravi de vous entendre dire que vous avez été satisfait de l'ampleur des

describe the extent of that consultation and perhaps the significant effort that the Mining Association of Canada put into developing this bill? I believe you had your own legal experts in the mining sector. Could you give the committee an idea of what your development was and over what period of time? It is quite impressive.

**Mr. Gratton:** Much of this took place before I rejoined the Mining Association of Canada. Mr. Meyers was involved in the consultations that took place. There were three comprehensive workshops to which we were invited and able to participate. It was not a case of here is a paper, send in your comments. There were actually some extensive workshops with other parties where we were able to go through elements of the bill. The process allowed for a few rounds of comprehensive submissions. Mr. Meyers may want to elaborate on that.

**Mr. Meyers:** We collaborated with the NWT & Nunavut Chamber of Mines and the Prospectors and Developers Association of Canada in preparing fairly comprehensive submissions on what we looked for in terms of improvements. We were reasonably satisfied with what came out of those submissions and the responses. As I said at the start, we were gratified with the way it all turned out.

**Senator Patterson:** Those took place over years.

**Mr. Meyers:** It was over two or three years; and there were three major two-day workshops.

**Senator Patterson:** Would it be fair to say that there was a give-and-take process with industry and with the Inuit principally consulted; that you got some things you wanted, but perhaps not everything you wanted; and that overall you are certainly happy to see the bill go forward?

**Mr. Meyers:** Yes. The main focus we were concerned about was timelines. At the start, the timelines were considerably longer. Over the couple of years that we worked with Aboriginal Affairs and Northern Development Canada in dialogue with the minister's staff, they came down to under two years; and we were quite pleased with that.

**Senator Mitchell:** I am interested in the environmental protection and participation features of this bill. Apparently, one of the main thrusts is environmental stewardship. Are you aware of how the significant eco-system impact will be assessed? That is critical to knowing what kind of environmental assessment a project will get. Has that been defined to your satisfaction at this point?

**Mr. Gratton:** I will make a few observations. Unique about this bill is the integration of land use planning and environmental assessment. I say "unique" because I am not sure we have

consultations sur ce projet de loi. Pourriez-vous nous en dire plus sur ces consultations et également sur les efforts importants que l'Association minière du Canada a consacrés à l'élaboration de ce texte? Je crois que vous avez fait appel à vos propres juristes du secteur minier. Pourriez-vous nous donner un aperçu de votre implication, en précisant sa durée? C'est assez impressionnant.

**M. Gratton :** L'essentiel de ces consultations s'est déroulé avant que je me joigne à l'Association minière du Canada. M. Meyers, lui, y a participé. Il y a eu trois ateliers intensifs auxquels nous avons été invités et avons pu participer. Nous n'avons pas été simplement invités à transmettre des commentaires sur un document existant déjà. Nous avons assisté à ces ateliers intensifs avec d'autres partis, ce qui nous a permis d'analyser le contenu du projet de loi. Tout ce processus a permis de faire à plusieurs occasions des présentations complètes. M. Meyers pourra peut-être vous donner de plus amples détails.

**M. Meyers :** Nous avons collaboré avec la Chambre des mines des T.N.-O. et du Nunavut et avec l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs à la préparation de présentations passablement complètes sur les améliorations qui nous paraissaient justifiées. Nous avons été raisonnablement satisfaits du résultat de ces présentations et des réponses que nous avons obtenues. Comme je l'ai dit au début, nous avons été satisfaits de la façon dont les choses se sont passées.

**Le sénateur Patterson :** Cela a pris plusieurs années.

**M. Meyers :** Il a fallu deux ou trois ans, et il y a eu trois ateliers importants d'une durée de deux jours.

**Le sénateur Patterson :** Serait-il exact de dire que c'est un processus au cours duquel l'industrie et les Inuits, les principaux consultés, ont fait des concessions mutuelles. Vous avez obtenu un certain nombre de choses que vous vouliez, mais peut-être pas tout et, dans l'ensemble, vous êtes heureux de voir le projet de loi aller de l'avant?

**M. Meyers :** Oui. Le sujet qui nous préoccupait le plus était celui des délais. Au début, ces délais étaient nettement plus longs. Au cours des quelques années pendant lesquelles nous avons échangé avec le personnel d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, ces délais ont été réduits à moins de deux ans, et nous étions passablement satisfaits de ce résultat.

**Le sénateur Mitchell :** Je m'intéresse tout particulièrement aux dispositions de ce projet de loi traitant de la protection de l'environnement et de la participation. Il semble qu'un aspect dominant de celui-ci soit la gérance de l'environnement. Savez-vous comment les répercussions écosystémiques importantes seront évaluées? C'est essentiel pour savoir le genre d'évaluations environnementales qui sera fait pour un projet précis. Les critères de ce choix ont-ils été définis à votre satisfaction?

**M. Gratton :** J'ai quelques commentaires à vous faire à ce sujet. Ce qui est unique dans ce projet de loi est l'intégration de l'aménagement du territoire et des évaluations environnementales.

anything like it anywhere else in Canada. It enables what I think many people have been calling for for many years — much more forward planning. It will provide industry with greater certainty with respect to the land base. You will not explore and develop in an area that you know at the community level is considered an area where they do not want you. If you know that early enough, you can plan for that and avoid lost time and investment dollars.

Land use planning will give you more up-front information. If it is an area where they are encouraging development, it will give you up-front information on how to plan for that. Even when they are encouraging development in an area, you need to design your projects appropriately and having more up-front information in terms of community priorities and environmental considerations. The land use planning up-front component of this approach is forward-looking and to be commended.

With respect to the back end, the actual environmental assessment process is largely consistent with what you would find elsewhere and will lead to pretty robust environmental reviews, as you would expect in Canada.

**Senator Mitchell:** Elsewhere, environmental reviews are triggered under certain circumstances under different acts in different ways, to some extent. Is there some threshold size or impact level before which a project would not require an environmental assessment? Put another way, will all mines require an environmental assessment? Will all drilling operations require an environmental assessment? Will any development of roads to get to mines require that?

**Mr. Meyers:** Certainly, all mines will go through an environmental assessment. When I referred to minor variances with low-impact projects, I was thinking more of the exploration phase of the industry where at the start it is more of a surface survey without any significant land disturbance. Certainly, anything beyond that would go through an environmental assessment.

With the bill, the Nunavut Planning Commission will screen the project before it gets sent to the Nunavut Impact Review Board for review in terms of compliance.

**Mr. Bleaney:** I was observing with my colleague that the focus is on the Nunavut region. From CAPP's point of view, we did not particularly study the bill from that perspective. In the broadest

Je dis « unique » parce que je ne suis pas certain que nous ayons quoi que ce soit de semblable ailleurs au Canada. Cela permet ce que, à mon avis, quantité de personnes ont demandé depuis des années, soit une planification à beaucoup plus long terme. L'industrie disposera d'un plus grand niveau de certitude en ce qui concerne l'assise territoriale. Vous n'allez pas faire d'exploration ni de développement dans une région dans laquelle vous savez fort bien que la collectivité ne veut pas de vous. Si vous le savez suffisamment tôt, vous pouvez planifier en conséquence et éviter de perdre du temps et de gaspiller de l'argent.

Les modalités retenues en matière d'aménagement du territoire vous permettront de disposer d'informations plus rapidement. S'il s'agit d'une région dans laquelle les gens favorisent le développement, vous saurez dès le départ comment planifier en en tenant compte. Même lorsque les gens favorisent le développement dans une région donnée, vous devez quand même concevoir vos projets de la façon qui convient et disposer le plus tôt possible d'informations sur les priorités de la collectivité et les considérations environnementales. Le fait de disposer dès le début des règles en matière d'aménagement du territoire est une bonne solution qui permet plus facilement d'envisager l'avenir et qui mérite d'être louée.

Le processus concret d'évaluations environnementales, qui constitue l'autre élément important, est conforme dans une large mesure à ce que vous pouvez trouver ailleurs et permettra d'avoir des examens environnementaux de bonne qualité, comme on peut s'y attendre au Canada.

**Le sénateur Mitchell :** Ailleurs, les examens environnementaux sont déclenchés dans certaines circonstances en application de diverses lois, et de diverses façons, dans une certaine mesure. Existe-t-il un seuil ou un niveau de répercussion en dessous duquel un projet ne devrait pas avoir à subir d'évaluation environnementale? En d'autres termes, faudra-t-il réaliser une évaluation environnementale pour toutes les mines? En faudra-t-il pour toutes les activités de forage? En faudra-t-il pour la construction de toutes les routes conduisant aux mines?

**M. Meyers :** Il est certain que toutes les mines devront subir une évaluation environnementale. Lorsque je parlais de dérogation mineure, dans le cas de projets à faibles répercussions, je pensais davantage à la phase d'exploration de l'industrie puisqu'au début il s'agit davantage de procéder à des relevés de surface, sans perturber de façon importante les terres. Il est certain que tout projet dépassant ce niveau devra subir une évaluation environnementale.

Lorsque ce projet de loi aura été adopté, la Commission d'aménagement du Nunavut devra examiner le projet avant d'adresser son dossier à la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions pour qu'elle vérifie le respect de la conformité.

**M. Bleaney :** Mon collègue et moi faisons la remarque que l'accent est mis sur la région du Nunavut. Pour l'ACPP, nous n'avons pas étudié le projet de loi précisément de ce point de vue.

context, the approaches being taken by CEAA by definition on the project activity list for those items that need to be under full environmental assessment constitute the guidance that would make sense in our industry. It probably parallels what is being looked at in the Nunavut region.

**Senator Mitchell:** In one of the presentations, I cannot remember which, some concern was raised or at least we were alerted to the fact of the quasi-criminalization of land use planning infractions. It is unique apparently in that it is not done anywhere else in the country. I was speaking to a previous witness just after the official witnessing was over. They were quite proud of that and feel that it is a really important initiative, but could you explain your reaction to that? It seems to be a little bit different from theirs.

**Mr. Gratton:** Yes. To us, it seems heavy-handed. We had this debate before the house when this bill was before the house as well. We are not saying there should not be consequences. There are consequences when you act in violation of land use plans in the provinces, for example. It is whether you should go to jail for it or whether there should be criminal sanctions as opposed to other types of sanctions you will find in other approaches in other jurisdictions. That is where we think it is heavy-handed and did not have to go that far. That is our view. It is obviously not the view that the government has taken with respect to this particular aspect.

**Mr. Ferguson:** I can offer a comment. For us, land use planning is not a very granular exercise; it is very broad, representing a number of values and interests from stakeholders on the land that will vary and change over time. We respect that, but we still count on it as a guiding light in terms of where we want to explore and develop our resources, but I agree with the mining sector on this, that it would be hard to really nail it down to a criminal act for non-compliance with that, given that it should be a broad-based representation of what should happen where on the land base.

**Senator Massicotte:** Thank you for being with us today; it is much appreciated. Mr. Bleaney, your group has raised some proposed amendments or specifications to the proposed legislation. I am sure you raised those same issues with the review committee. What was their response to your suggested changes?

Dans un contexte plus large, les approches que la LCEE retient par définition pour dresser la liste d'activités d'un projet, pour préciser les points qui doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale complète, constituent le guide qu'il serait logique de suivre dans notre industrie. Le processus est probablement parallèle à celui que nous examinons pour la région du Nunavut.

**Le sénateur Mitchell :** Dans l'un des exposés, mais je ne me souviens plus duquel, quelqu'un nous a signalé s'interroger sur la dimension quasi criminelle des infractions prévues par les plans d'aménagement du territoire. C'est une approche unique en ce sens qu'elle n'est appliquée nulle part ailleurs au pays. Je me suis entretenu avec le témoin précédent juste après la fin de son témoignage officiel. Il était passablement fier de cette disposition et trouvait qu'il s'agissait d'une initiative vraiment importante. Pourriez-vous nous expliquer votre réaction à ce sujet? Il semble qu'elle soit un peu différente de celle de ces autres témoins.

**M. Gratton :** Oui. Cela nous semble un peu dur. Nous avons déjà eu ce débat devant la Chambre lorsque ce projet de loi y a été étudié. Nous ne disons pas que ce type d'infraction ne devrait avoir aucune conséquence. C'est ainsi que lorsque vous contrevenez au plan d'aménagement du territoire d'une province, vous êtes exposé à des conséquences. Il s'agit plutôt de savoir si vous devez vraiment aller en prison pour de telles infractions ou si on doit vous imposer des sanctions pénales au lieu d'autres types de sanctions auxquelles on a recours dans les autres administrations. C'est en ce sens que cette solution nous paraît excessive et nous trouvons qu'il n'était pas nécessaire d'aller aussi loin. C'est ce que nous pensons. Il est évident que ce n'est pas l'approche qu'a retenue le gouvernement dans ce cas précis.

**M. Ferguson :** J'aimerais faire un commentaire. Pour nous, l'aménagement du territoire n'est pas un exercice très granulaire. C'est un exercice de nature très large, tenant compte d'un certain nombre de valeurs et d'intérêts des intervenants sur le terrain, qui varieront et évolueront avec le temps. Nous respectons cet aspect des choses, mais nous voulons encore disposer d'un indicateur nous précisant où nous pouvons faire de l'exploration et développer nos ressources, mais je partage ici l'opinion des représentants du secteur minier. Ce serait un peu excessif de considérer qu'il s'agit d'un acte criminel en cas de non-conformité à ces plans d'aménagement du territoire, étant donné que ces plans devraient indiquer au sens large ce qu'il est possible de faire sur l'assise territoriale.

**Le sénateur Massicotte :** Je vous remercie de vous être joints à nous aujourd'hui et vous en suis reconnaissant. Monsieur Bleaney, le groupe que vous représentez a proposé quelques amendements afin d'apporter des précisions au texte de loi que nous étudions. Je suis convaincu que vous avez soulevé les mêmes questions devant le comité d'examen. Quelle réponse avez-vous obtenue de ce comité aux modifications que vous proposez?

**Mr. Bleaney:** Our submission to the review committee of the House of Commons was by way of a written submission, and as we witnessed the movement of the bill through that process, I do not believe any amendments whatsoever were made to the bill when it went through the review committee.

**Senator Massicotte:** How about when the government officials were drafting the legislation? I presume you were consulted?

**Mr. Bleaney:** Yes, we were. We had very good consultation. I was not involved with CAPP at that time, but on reading through the materials, we certainly were in good dialogue with the department and had good feedback on subject matters of interest.

Once again, I think some of our issues were looked after and some of them were still questions outstanding for us in terms of clarity. That is why we chose to make reference to it here, but as I pointed out earlier, at this point we are not suggesting wording changes to the bill. We are suggesting that we look forward — because we do have some time — to work through these things and sort these things as we go on from here.

**Senator Massicotte:** However, about the requirement for clarification, particularly when we get to regulations, they did not agree? They thought it was clear enough? Is that the response you got?

**Mr. Bleaney:** To some degree, yes. One example was we were suggesting they may want to look to other jurisdictions, and their perspective at the time was that they felt that there was some differences between the north and the south of 60 that justified their focus on south of 60 kind of comparators. It was just difference of opinion on that one.

**Senator Massicotte:** In your presentation you confirm that this is a good process, but you also thought to be complete you need to have an orientation for infrastructure program. It is nice to develop the area, but if there is no infrastructure, it impedes all of your developments. What are you suggesting specifically? Is that a polite way to say, “Mr. Government, we want you to spend more money on infrastructure”? Where are you going with this?

**Mr. Bleaney:** No, I would not say it that way. We are observing many challenges in the North vis-à-vis development progressing as a function of the lack of existing infrastructure. It is just a fact; that is the reality we face. As we move forward, we are anxious that we limit the other kinds of challenges we might have to face in terms of ambiguities or uncertainties in regulatory

**M. Bleaney :** Notre présentation au comité d'examen de la Chambre des communes était en réalité une présentation écrite, et pour ce que nous avons vu de l'avancement du projet de loi tout au long de ce processus, je crois qu'aucun amendement n'y a été apporté lorsque le comité d'examen l'a étudié.

**Le sénateur Massicotte :** Et que s'est-il passé lorsque les représentants du gouvernement rédigeaient le texte? Je suppose que vous avez été consulté?

**M. Bleaney :** Oui, nous l'avons été. Nous avons eu de bonnes consultations. Je n'étais pas à l'ACPP à l'époque, mais à ce que j'ai lu dans les divers documents, nous avons eu très certainement de bons échanges avec le ministère et obtenu de bonnes réactions sur les points précis qui nous intéressaient.

Une fois encore, je crois que certaines questions que nous avons soulevées ont été examinées alors que d'autres sur lesquelles nous souhaitons obtenir des précisions sont restées sans réponse. C'est pourquoi nous avons choisi d'y faire allusion ici, mais comme je l'ai signalé précédemment, nous ne proposons pas actuellement de modifier le texte du projet de loi. Nous proposons de nous y attarder par la suite, parce que nous disposons encore de temps pour travailler sur ces questions et les clarifier aux étapes suivantes.

**Le sénateur Massicotte :** En ce qui concerne la nécessité de précisions, en particulier lorsque viendra le temps de rédiger la réglementation, ils n'ont pas été d'accord avec vous, je crois? Le texte leur a paru suffisamment clair. Est-ce bien la réponse que vous avez eue?

**M. Bleaney :** Oui, dans une certaine mesure. Je peux vous donner comme exemple la proposition que nous avons faite d'examiner ce qui se fait dans d'autres administrations. Les auteurs du texte, eux, estimaient qu'il y avait des différences suffisamment importantes entre le nord et le sud du 60° parallèle qui justifiaient l'importance qu'ils accordent aux critères utilisés au nord du 60° parallèle. Dans ce cas-ci, c'était simplement une différence d'opinions.

**Le sénateur Massicotte :** Dans votre exposé, vous nous avez confirmé qu'il s'agit là d'un bon processus, mais vous avez également estimé que celui-ci devrait donner des orientations pour l'adoption d'un programme d'infrastructures. C'est bien de développer la région, mais sans infrastructures, cela nuit à vos développements. Que proposez-vous précisément? Est-ce une façon polie de dire : « Messieurs du gouvernement, nous voulons que vous dépensiez plus d'argent en infrastructures »? À quoi voulez-vous aboutir?

**M. Bleaney :** Non, je ne dirais pas les choses de cette façon. Nous constatons que le manque d'infrastructures nous pose de nombreux défis dans le Nord quand il s'agit de promouvoir le développement. C'est tout simplement une réalité, celle à laquelle nous sommes confrontés. Pour l'avenir, nous sommes impatients de parvenir à limiter les autres types de difficultés auxquelles nous

protocols that can add more cost and process to the system, because it already has enough challenges.

We are trying to streamline, would be the word, but ensure we get as much clarity as we can muster, be as clear as possible on what needs to be done so that we can move efficiently through the review protocols that we need to move through to satisfy all of the review processes that need to be satisfied, but not get ourselves caught up with uncertainties that cost more time and effort and confusion in the process.

**Senator Massicotte:** What is the normal operating mode when you go to these territories, in your own experience in Canada and elsewhere? Is the government there? Do you expect to spend quite a bit of money on infrastructure, or is it really your nickel completely? What is the normal approach there?

**Mr. Bleaney:** In some aspects I can relate to prior project experience in the North, in the Northwest Territories in particular. The majority of the major infrastructure that would be required for some of the big pipeline projects would largely fall with the proponent, but in the use of roads, for access to areas where we can move equipment by road, we certainly look to roads being maintained and that sort of thing. Availability of services, health and emergency services that are up there, we would certainly want to take advantage of those. However, the major infrastructure we need to build in terms of access roads into the site, that all sits with the proponent. We would draw on existing infrastructure that was up there to facilitate the development, but the primary focus is on the proponent.

**Senator Massicotte:** Mr. Gratton, do you have any comment about the government's role for infrastructure?

**Mr. Gratton:** Since are you giving me the opening, if you look at the Meadowbank project, the infrastructure, there is a road, there is a port, and all of that has been paid for by the proponent. The last two federal budgets have included measures that have stripped away some of the ability to write off some of those costs, so it has made it a bit more expensive for mines to develop in the northern territories than it used to be.

Finance has sort of justified this with their commitment to a neutral tax system, which we take a little bit of issue with because it does not seem to be neutral to everyone.

sommes confrontés, sous forme d'ambiguïtés ou d'incertitudes des protocoles réglementaires qui peuvent ajouter aux coûts et aux modalités du système, parce que nous avons déjà suffisamment de difficultés.

Je préférerais dire que nous essayons de simplifier les choses, mais en nous assurant d'obtenir le plus de précisions possible, d'être aussi clairs que possible sur ce qu'il faut faire afin de nous permettre de suivre efficacement les protocoles d'examen à respecter pour satisfaire à toutes les exigences, mais sans nous trouver pris avec des incertitudes qui se traduisent par un allongement du processus et des efforts, et qui ajoutent de la confusion.

**Le sénateur Massicotte :** Quel est votre mode de fonctionnement habituel lorsque vous arrivez dans ces territoires, de par l'expérience que vous en avez au Canada et ailleurs? Le gouvernement est-il impliqué? Vous attendez-vous à dépenser un peu d'argent en infrastructures, ou celles-ci sont-elles complètement à votre charge? Quelle est l'approche usuelle dans ce genre de cas?

**M. Bleaney :** Pour certains aspects de ces développements, je peux faire état d'expériences antérieures dans le Nord, en particulier dans les Territoires du Nord-Ouest. La réalisation de la majorité des grandes infrastructures nécessaires pour mettre en œuvre certains des grands projets de pipeline incombe dans une large mesure aux promoteurs du projet, mais en ce qui concerne l'utilisation des routes, pour accéder aux régions dans lesquelles nous voulons transporter de l'équipement, nous comptons certainement que celles-ci soient entretenues. En ce qui concerne la disponibilité des services de santé et d'urgence disponibles dans ces régions, nous tenons certainement à pouvoir en profiter. Toutefois, les infrastructures importantes que nous devons construire, par exemple les routes d'accès aux sites, incombent toutes au promoteur du projet. Nous allons bien sûr profiter des infrastructures qui existent déjà pour faciliter le développement, mais l'essentiel de celles dont a besoin le promoteur du projet lui incombe.

**Le sénateur Massicotte :** Monsieur Gratton, avez-vous des commentaires à faire sur le rôle du gouvernement dans le domaine des infrastructures?

**M. Gratton :** Puisque vous m'en offrez la possibilité, je vous dirais que si vous prenez comme exemple les infrastructures du projet de Meadowbank, il y a une route et un port, et tout cela a été payé par le promoteur du projet. Les deux derniers budgets fédéraux comportaient des mesures éliminant la possibilité de déduire certains de ces coûts, ce qui rend la réalisation de ces mines plus coûteuses dans les territoires nordiques que ce n'était le cas auparavant.

Le ministère des Finances a en quelque sorte justifié cette mesure par son engagement à mettre en place un système fiscal neutre, ce qui nous pose un peu un problème parce que ce système ne semble pas être neutre pour tout le monde.

This last budget, for example, announced the elimination of the accelerated capital cost allowance for mining, and it also moved some expenditures eligible under the Canadian exploration expense to the Canadian development expense, which is a difference between a 100 per cent versus a 30 per cent write-off.

All of that raises the cost of building new projects. We actually feel that where that will hurt the most is in the regions where infrastructure costs are highest — Northern Canada and in Nunavut. We are a little concerned by what those recent budget measures might actually do to limit development options in Nunavut.

**Senator Massicotte:** My understanding of the budget, to a large degree — there are some credit issues — I thought what they changed predominantly was the rate of depreciation. You are still allowed to amortize the total cost. It is a true cost system, but it is probably over the useful life of the project and not accelerated. Am I correct in saying that?

**Mr. Gratton:** Yes, but in a capital-intensive industry like ours, that is important.

**Senator Massicotte:** I appreciate that.

While I have Mr. Gratton here, if you do not mind deviating a little bit, tell me about your industry. Decades ago it suffered a bad reputation from the mining sense. Sometimes you would explore the mine, deplete the mine of its resources as you should, but you would leave the mine there in a state whereby the state or society suffered the consequences of contaminants and so on. What is the current practice and what is the current legislation ensuring that never occurs again?

**Mr. Gratton:** You cannot do it anymore anywhere. Any new project will require a form of security — bonding in Nunavut. In fact in Nunavut at the moment there is double bonding. As Senator Patterson knows, we are working to try to change that.

There are guarantees put in place that if the company were to go bankrupt, there would still be the means to reclaim the site.

**Senator Massicotte:** Is the bonding always adequate?

**Mr. Gratton:** It is determined by the government authorities. You cannot open a mine in Canada without being able to demonstrate you have the wherewithal to close it properly.

**Senator Lang:** I will follow up on that question. If I am not mistaken, you as the proponent are required as part of your original submission to provide a closure plan as part of your looking for consent to go ahead. Is that correct?

Le dernier budget a annoncé que le secteur minier ne pourrait plus recourir à déduction pour amortissement accéléré. Certaines des dépenses admissibles au titre des « frais d'exploration au Canada » le sont maintenant au titre des « frais d'aménagement au Canada », ce qui se traduit par une diminution de la déduction de 100 p. 100 à 30 p. 100.

Tout cela amène à s'interroger sur les coûts de réalisation des nouveaux projets de construction. Nous sommes d'avis que c'est dans les régions où les coûts des infrastructures sont les plus élevés que cela fera le plus mal, donc, dans le Nord du Canada et au Nunavut. Nous craignons en vérité un peu que les mesures du dernier budget aient pour effet de réduire les possibilités de développement au Nunavut.

**Le sénateur Massicotte :** Je croyais avoir compris que, dans une large mesure, outre certaines questions de crédit, les modifications les plus importantes concernaient le taux d'amortissement. Vous êtes toujours autorisé à amortir le coût total puisque le système tient compte des coûts réels, mais vous devez dorénavant le faire sur toute la durée de vie utile du projet, sans accélération. Est-ce bien cela?

**M. Gratton :** Vous avez raison, mais dans un secteur capitalistique comme le nôtre, c'est important.

**Le sénateur Massicotte :** Je le sais.

Avec votre permission, je vais profiter de la présence de M. Gratton pour m'éloigner un peu de notre sujet et le faire parler de son secteur d'activité. Il y a des décennies, le secteur de l'exploitation minière avait mauvaise réputation. Il vous est arrivé d'ouvrir une mine, de la vider de ses ressources, comme c'est normal, mais de la laisser dans un état tel que l'État ou la société ont eu à s'occuper des contaminants que vous aviez laissés, et cetera. Quelles sont les pratiques actuelles et qu'exige actuellement la législation pour que cela ne se reproduise jamais?

**M. Gratton :** Vous ne pouvez plus faire cela, nulle part. Tout nouveau projet nécessitera le dépôt d'une forme de garantie, d'une caution au Nunavut. En pratique, dans ce territoire, il faut actuellement verser deux cautions. Comme le sénateur Patterson le sait, nous nous efforçons actuellement de faire modifier cela.

Des garanties sont prises pour le cas où la société ferait faillite afin qu'il reste suffisamment de fonds pour remettre le site en état.

**Le sénateur Massicotte :** Le cautionnement est-il toujours adapté?

**M. Gratton :** Son montant est fixé par les responsables gouvernementaux. Vous ne pouvez plus ouvrir une mine au Canada sans prouver que vous disposez des ressources nécessaires pour la fermer proprement.

**Le sénateur Lang :** Je vais poursuivre sur ce sujet. Si je ne me trompe, vous êtes tenus, comme promoteur, de fournir un plan de fermeture joint à votre première demande pour obtenir l'autorisation d'entamer les travaux. Est-ce bien exact?

**Mr. Gratton:** Yes, absolutely. Companies these days, for the most part, undertake progressive reclamation. You reclaim as you go because it is good business to do it. It limits your final liability; it can keep your costs down if you engage in progressive reclamation.

At the end when you actually close out the site, there is still lots to do, but you can make progress as you go along. If there is a road you are no longer using or if there is a part of a site you have depleted, you can start that process, even though you are mining somewhere else.

**Senator Lang:** As you know, I am from the Yukon and we have experienced this issue a number of times in the last decade. I have to say that the projects that have gone ahead now are definitely following along those guidelines and really could represent a model for the rest of the country in respect to understanding what environmental responsibilities the mining companies are taking on, and the end result. I do not think most Canadians are aware of that, which is unfortunate, because we are meeting all our objectives, creating jobs and meeting our environmental responsibilities.

I want to go back to the “one project, one review,” which is the basis of the Nunavut policy — the legislation — before us. Prior to this, two years ago, there was quite a debate over the changes to the Canadian environmental legislation to provide for one project, one review across the country. We have had some time go by. Now that we have you here before us, perhaps you could update us on how well that legislation is being implemented in conjunction with the provinces. Also, are we seeing some results in terms of efficiencies and, at the same time, are we meeting our environmental responsibilities?

**Mr. Gratton:** I am glad you asked me that question. Certainly, with respect to mining, there is a fair bit of misunderstanding out there about what all these changes mean for the mining sector.

The changes to the Canadian Environmental Assessment Act and the removal of screening-level reviews did not affect us, because mines are subject to either comprehensive studies or full panel reviews. Just recently, the government has published in *Canada Gazette* new draft project list regulations that specify which projects will be required for an environmental assessment. They pretty much keep consistent with what existed before. Mining projects that were required to undergo environmental assessment under the old legislation will continue to be required to undergo environmental assessment under the new legislation.

We did not ask to be removed from EAs. Our industry understands that is a responsibility. A major project like this should be subject to that kind of scrutiny. We wanted an efficient process, and we wanted a review process that allowed for, at a minimum, harmonization and coordination with the provinces.

**M. Gratton :** Oui, tout à fait. De nos jours, la plupart des entreprises procèdent progressivement à la remise en état des terrains. Elles le font tout simplement parce que c'est une bonne pratique. Elle limite ainsi la responsabilité finale. Procéder progressivement à la remise en état aide à réduire les coûts.

À l'expiration de la vie du site, il reste encore beaucoup de choses à faire, mais vous pouvez travailler à la remise en état bien avant. S'il y a une route que vous n'utilisez plus ou que vous avez épuisé le minerai dans une partie du site, vous pouvez commencer à remettre les choses en état, même si vous continuez à exploiter la mine ailleurs.

**Le sénateur Lang :** Comme vous le savez, je suis originaire du Yukon et nous avons fait face à ce problème un certain nombre de fois au cours de la dernière décennie. Je dois dire que les projets qui vont de l'avant maintenant suivent ces lignes directrices et pourraient réellement constituer un modèle pour le reste du pays. Les nouvelles modalités illustrent bien la responsabilité environnementale que les sociétés minières assument dorénavant. Je ne crois pas que la plupart des Canadiens sachent à quels résultats on parvient et comment, ce qui est malheureux, parce que nous atteignons tous nos objectifs, créons des emplois et assumons nos responsabilités environnementales.

Je veux revenir au concept « d'un seul examen par projet » qui est à la base de la politique du Nunavut, du texte de loi que nous étudions. Auparavant, il y a deux ans, il y a eu tout un débat à travers le pays sur les modifications apportées à la législation environnementale du Canada pour mettre en place ce concept d'un seul examen par projet. Du temps s'est écoulé depuis. Nous pouvons peut-être profiter de votre présence pour vous demander de faire le point en nous disant si ce type de législation est bien mis en œuvre conjointement avec les provinces. Voyons-nous également certains résultats, en termes d'efficacité, et assumons-nous en même temps nos responsabilités environnementales?

**M. Gratton :** Je suis ravi que vous me posiez cette question. Dans le cas du secteur minier, il est certain que la signification de ces changements pour le secteur minier est très mal connue.

Les modifications apportées à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et l'élimination des examens préalables ne nous ont pas touchés, parce que les mines sont soumises à d'autres études complètes ou à des examens complets. Tout récemment, le gouvernement a publié dans la *Gazette du Canada* une nouvelle liste des projets désignés indiquant lesquels devront subir une évaluation environnementale. Celle-ci est passablement conforme à celle que l'on avait auparavant. Les projets miniers qui devaient subir des évaluations environnementales en application de l'ancien texte continueront à être soumis à la même obligation avec la nouvelle loi.

Nous n'avons pas demandé à ne plus subir d'évaluations environnementales. Notre secteur sait fort bien qu'il doit assumer cette responsabilité. Un grand projet de ce genre doit être soumis à ce type d'examen. Nous voulions un processus efficace, et un processus d'examen permettant, pour le moins, l'harmonisation et la coordination avec les provinces.

In the past, there was not actually a body that was designated responsible for conducting EAs; it fell to whichever department put up their hand and said they would do it. Senator Neufeld will remember the frustration we had in British Columbia with this. The federal EAs would typically start 18 months after the provincial EAs. If you are that far apart in time, there is no opportunity for coordination or harmonization.

Now, under the new legislation, the federal review starts at the same time as the provincial review. We are seeing on the ground much more coordination between both levels of government in every jurisdiction, and I think that leads to better review outcomes. It certainly leads to more timely reviews. You do not have to wait another 18 months after the provincial review is completed to find out whether the federal government approves your project, because it is happening at the same time.

That is very significant for us, and that is probably the biggest single benefit of the reforms as far as mining is concerned.

**Senator Unger:** Thank you, gentlemen. I really enjoyed your presentation. Being from Edmonton, it was very interesting to me.

My question refers to the mandatory five-year review and your comment that it seems onerous, because the board is required to consider or reconsider all of the terms and conditions of access, and could create long-term uncertainty.

Is this a significant issue? Is it likely to be a deterrent? It was Mr. Bleaney in his presentation who mentioned it. I was wondering if this is a big hill to be climbing.

**Mr. Bleaney:** No, we do not anticipate that is a major issue in the short term. What ties back to this and may provide a little broader context is that some of these surface rights negotiations being referred to in here would seem to fit well within the time frames being talked about, if they are a simple short-term event for the sake of an exploratory well.

However, if we were expanding beyond that and thinking in terms of there being a successful exploratory well, and now you have a long-term project and a long-term development project in mind, access to that on a sustained basis would be important. That is why if, someone started all over again every five years, it would be a little bit concerning perhaps to the proponent as to whether they would lose their access provisions in the same way.

Par le passé, aucun organisme n'était vraiment désigné comme responsable de la réalisation des évaluations environnementales. La tâche revenait au ministère qui s'en saisissait et affirmait que cela lui incombait. Le sénateur Neufeld se souviendra des frustrations que nous avons eues en Colombie-Britannique avec ce problème. En règle générale, les évaluations environnementales fédérales démarraient 18 mois après les provinciales. Si autant de temps s'écoule entre les deux, il n'est pas possible de coordonner ou d'harmoniser les activités.

Dorénavant, lorsque la nouvelle loi entrera en vigueur, l'examen fédéral débutera en même temps que l'examen provincial. Nous constatons beaucoup plus de coordination sur le terrain entre les deux ordres de gouvernement, dans toutes les administrations, et je pense que cela donnera de meilleurs examens. Ils seront certainement faits en temps plus opportun. Vous n'aurez pas à attendre 18 mois de plus après la fin de l'examen provincial pour savoir si le gouvernement fédéral approuve votre projet, parce que les deux seront dorénavant faits en même temps.

C'est très important pour nous, et c'est probablement l'avantage le plus important des réformes envisagées pour le secteur minier.

**La sénatrice Unger :** Je vous remercie, messieurs. J'ai vraiment beaucoup aimé votre exposé. Comme je viens d'Edmonton, je l'ai trouvé très intéressant.

Ma question porte sur l'examen quinquennal obligatoire et sur le commentaire que vous avez fait à ce sujet, qu'il vous semble coûteux, parce que l'office est tenu de prendre ou de reprendre en compte toutes les conditions d'accès, et que cela pourrait créer de l'incertitude à long terme.

Est-ce un problème important? Est-ce que cela risque d'être un élément dissuasif? C'est M. Bleaney qui en a fait état dans son exposé. Je me demande s'il s'agit pour vous d'une difficulté importante.

**M. Bleaney :** Non, nous ne nous attendons pas à ce que ce soit une difficulté importante à court terme. Ce qui est lié à ceci, et peut permettre d'avoir une vision un peu plus large, est qu'il semble que certaines de ces négociations des droits de surface, dont il est question dans ce projet de loi, pourraient se faire dans le délai dont nous avons parlé, s'il s'agit d'une activité unique et à court terme, par exemple pour un puits d'exploration.

Toutefois, si nous portons notre regard plus loin et prenons le cas d'un puits d'exploration qui se révèle prometteur, on se retrouve alors avec un projet à long terme et un projet de développement à plus long terme et l'accès à ceci sur une base permanente serait important. C'est pourquoi si quelqu'un recommence à zéro tous les cinq ans, le promoteur du projet pourrait avoir des raisons de craindre de ne plus pouvoir recourir de la même façon aux dispositions sur l'accès aux terres.

That was the focus on that point. I think we have time to work through these issues as we walk down the path of putting in regulation and put in clarity around how some of these other developments might have to be managed. We are optimistic that we can find a good answer for that as we work it through.

**Mr. Meyers:** We have been negotiating with the government on water licences for mining. Up until now, water licences are five to seven years — maybe up to eight years — but for a mine that will operate for maybe 10, 20 or 30 years, having to go through renewal every five to seven years is very expensive, both for the company and also for government. In most other jurisdictions in the country, water licences or licences to mine are issued more or less for the life of the mine, with periodic reviews as required. However, there is certainly not a full renewal process.

**The Chair:** That ends the questions. I want to thank all of you gentlemen very much for taking time out of your busy schedules to come to talk to us about some interesting points.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Thursday, May 2, 2013

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, to which was referred Bill C-47, An Act to enact the Nunavut Planning and Project Assessment Act and the Northwest Territories Surface Rights Board Act and to make related and consequential amendments to other acts, met this day, at 8:32 a.m., to give consideration to the bill.

**Senator Richard Neufeld** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. My name is Richard Neufeld. I represent the province of British Columbia in the Senate, and I am chair of this committee.

I would like to welcome honourable senators, any members of the public with us in the room and viewers across the country who are watching on television.

I would now ask senators around the table to introduce themselves.

**Senator Seidman:** Judith Seidman from Montreal, Quebec.

**Senator Lang:** Dan Lang, Yukon.

C'était l'aspect important de ce point. Je crois que nous avons le temps nécessaire pour aborder ces questions pendant la préparation de la réglementation. Nous pourrions alors préciser comment certains de ces développements, et d'autres, pourraient être gérés. Nous sommes convaincus que nous pourrions trouver une bonne réponse à ces questions en y travaillant.

**M. Meyers :** Nous avons négocié avec le gouvernement des permis d'utilisation des eaux pour l'exploitation minière. Jusqu'à maintenant, ces permis sont accordés pour une durée de cinq à sept ans, parfois jusqu'à huit ans, mais pour une mine qui va être en exploitation pendant 10, 20 ou peut-être 30 ans, demander tous les cinq ou sept ans le renouvellement de tels permis est très coûteux, à la fois pour l'entreprise et pour le gouvernement. Dans la plupart des autres administrations du pays, les permis d'utilisation des eaux accordés aux mines le sont pour une durée correspondant plus ou moins à la durée d'exploitation prévue de la mine, avec des examens à réaliser de façon périodique. Toutefois, l'exploitant n'a jamais à recommencer un processus complet de renouvellement.

**Le président :** Cela met fin à cette période de questions. Je tiens, messieurs, à tous vous remercier du temps que vous nous avez consacré pour nous permettre de mieux saisir un certain nombre de points intéressants.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le jeudi 2 mai 2013

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, auquel a été renvoyé le projet de loi C-47, Loi édictant la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut et la Loi sur l'Office des droits de surface des Territoires du Nord-Ouest et apportant des modifications connexes et corrélatives à certaines lois, se réunit aujourd'hui, à 8 h 32, pour étudier le projet de loi.

**Le sénateur Richard Neufeld** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** Bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Je m'appelle Richard Neufeld. Je représente la province de la Colombie-Britannique au Sénat et je préside ce comité.

Je souhaite la bienvenue aux honorables sénateurs, aux membres du public dans cette salle et aux personnes qui suivent nos délibérations à la télévision.

J'invite maintenant les sénateurs à se présenter.

**La sénatrice Seidman :** Judith Seidman, de Montréal, Québec.

**Le sénateur Lang :** Dan Lang, Yukon.

**Senator Sibbeston:** Nick Sibbeston from the Northwest Territories.

**Senator Wallace:** John Wallace from New Brunswick.

**Senator Massicotte:** Paul Massicotte, Montreal.

**Senator Patterson:** Dennis Patterson, senator for Nunavut.

**Senator Unger:** Betty Unger, senator from Alberta.

[Translation]

**Senator Ringuette:** Pierrette Ringuette, New-Brunswick.

[English]

**The Chair:** I would also like to introduce our staff — our clerk, Lynn Gordon, and our Library of Parliament analysts, Sam Banks and Marc LeBlanc.

Bill C-47, an Act to enact the Nunavut Planning and Project Assessment Act and the Northwest Territories Surface Rights Board Act and to make related and consequential amendments to other acts, was referred to our committee on April 16.

Senators, you will recall that to date we have had testimony from representatives from Aboriginal Affairs and Northern Development Canada, the Governments of Nunavut and Northwest Territories, the Canadian Association of Petroleum Producers and the Mining Association of Canada.

Today I am pleased to welcome, from Nunavut Tunngavik Incorporated, Cathy Towtongie, president; John Merritt, legal counsel; and Richard Spaulding, legal counsel.

I thank all of you for taking time out of your busy schedules to be here. We appreciate it very much. We will go right to your presentation and then we will go to questions and answers.

**Cathy Towtongie, President, Nunavut Tunngavik Incorporated:**

[Editor's Note: Ms. Towtongie spoke in a native language]

Good morning. Thank you for inviting me. I am "Cathy" in English, but in Inuktitut—

[Editor's Note: Ms. Towtongie spoke in a native language]

E31256. I went to school and the grade teacher could not pronounce it. I ended up with Cathy. It stuck.

Just to ease everyone up, a teacher went to Grise Fiord about three years ago, and he saw a class of little Inuk kids. It was his first time in Grise Fiord, top of the Arctic, where there are three months of darkness. He asked them: "Are you Canadians?" Everyone raised their hands except for two little boys. The teacher got kind of irritated: "If you are not Canadians, what are you?"

**Le sénateur Sibbeston :** Nick Sibbeston, des Territoires du Nord-Ouest.

**Le sénateur Wallace :** John Wallace, du Nouveau-Brunswick.

**Le sénateur Massicotte :** Paul Massicotte, Montréal.

**Le sénateur Patterson :** Dennis Patterson, du Nunavut.

**La sénatrice Unger :** Betty Unger, de l'Alberta.

[Français]

**La sénatrice Ringuette :** Pierrette Ringuette, Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

**Le président :** J'aimerais présenter aussi notre personnel, Lynn Gordon, notre greffière, et Sam Banks et Marc LeBlanc, nos analystes de la Bibliothèque du Parlement.

Le projet de loi C-47, Loi édictant la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut et la Loi sur l'Office des droits de surface des Territoires du Nord-Ouest et apportant des modifications connexes et corrélatives à certaines lois, a été renvoyé devant notre comité le 16 avril.

Vous vous souviendrez, sénateurs, que nous avons déjà recueilli les témoignages de représentants d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, des gouvernements du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest, de l'Association canadienne des producteurs pétroliers et de l'Association minière du Canada.

Aujourd'hui, j'ai le plaisir d'accueillir, de la Nunavut Tunngavik Incorporated, Cathy Towtongie, présidente; John Merritt, conseiller juridique; et Richard Spaulding, conseiller juridique.

Je vous remercie, madame et messieurs, d'avoir pris le temps de venir ici malgré vos nombreuses responsabilités. Nous allons passer directement à votre déclaration liminaire, après quoi nous aurons une période de questions.

**Cathy Towtongie, présidente, Nunavut Tunngavik Incorporated :**

[Mme Towtongie s'exprime en langue autochtone.]

Bonjour. Merci de m'avoir invitée. Je m'appelle Cathy en anglais mais, en inuktitut...

[Mme Towtongie s'exprime en langue autochtone.]

E31256. À l'école, la maîtresse n'arrivait pas à prononcer mon nom et c'est pourquoi je me suis retrouvée avec Cathy. C'est resté.

Pour vous mettre à l'aise, je peux vous dire qu'un enseignant est allé à Grise Fiord il y a à peu près trois ans où il a vu une classe d'enfants inuits. C'était la première fois qu'il allait à Grise Fiord, tout en haut de l'Arctique, là où il fait nuit pendant trois mois. Il leur a demandé : « Êtes-vous des Canadiens? » Tous ont levé la main sauf deux. Un peu irrité, l'enseignant leur a dit : « Si vous

The two little boys, standing up very straight, “Toronto Maple Leafs.” They were not about to budge from their hockey team.

**The Chair:** They have not fared well yet.

**Ms. Towtongie:** I really appreciate your invitation. Thank you to Dennis Patterson. He is one of our hardest working senators from Nunavut. I truly respect that man.

In speaking of Nunavut, Canada is your country, but I want to be conscious that Nunavut is our home. When you have a home, you want it clean, orderly, and a place of rest. Think of Nunavut and Canada as your country, but Nunavut is the Inuit home. We have survived. We have made houses out of igloos, the size of your gymnasiums. Igloos that we see today are just hunting shelters, and that has been proven in a court case. Now it was asked by one of the mining lawyers when the Government of Canada was giving mining permits without Inuit consent. Barnabas Piryuak was questioned. They said, “Those igloos that you have, what size were they?” I was the translator. I was very young. I thought to myself: “We are sitting ducks. We are going to lose this court case.” We had nothing. We had no money, nothing. All we knew was the fact that when the helicopters were zooming down, the adrenaline of the caribou made them not nutritious enough to eat. It was affecting our nutrition. Barnabas Piryuak, when questioned, looked at the size of the gymnasium in the court case — picture yourself in Baker Lake at the gymnasium — and said to the judges: “What you call igloos are just some hunting shelters. The ones that were our living shelters, *qaggiq* were the size of your gymnasiums, with bedrooms, and another family, the size of two gymnasiums.”

I was fortunate enough to see in Rankin last month to see a *qaggiq* made. It was impressive. There were three bedrooms, one room for storing caribou and about a hundred people in it, school-aged students.

We were told — because I was there — “You have no concept of property. You are nomads, with absolutely no concept of land property.” Barnabas Piryuak said in the court case the reason why we were nomads is because the lichen and the vegetation had to grow, and we would wait for it to grow and move and migrate to another part of Nunavut, of our boundaries. Once the lichen and the vegetation grew, the caribou would migrate there and then we would migrate back.

There is a whole process we are now entering. You as senators and Canada are now entering into the making of history of the Inuit culture, economic survival and sustainable certainty as Inuit. Be conscious of that fact.

n’êtes pas des Canadiens, qu’est-ce que vous êtes? » Les deux enfants se sont alors levés et, en se tenant bien droit, ont dit : « Des Maple Leafs de Toronto. » Personne ne leur ferait changer d’équipe de hockey.

**Le président :** Une équipe qui n’a pas encore beaucoup de succès.

**Mme Towtongie :** Je vous remercie sincèrement de votre invitation. Je remercie Dennis Patterson. C’est l’un de nos sénateurs du Nunavut qui travaille le plus. J’ai le plus grand respect pour lui.

Puisqu’on parle du Nunavut, le Canada est votre pays mais le Nunavut est notre foyer. Quand on a son foyer, on tient à ce qu’il soit propre, bien rangé et agréable. Vous pouvez considérer que le Canada et le Nunavut, c’est votre pays, mais le Nunavut, c’est le foyer des Inuits. Nous avons survécu. Nous avons construit des maisons à partir de nos igloos, de la taille de vos gymnases. Les igloos qu’on voit aujourd’hui sont simplement des abris de chasse, et cela a été prouvé devant un tribunal. L’un des avocats miniers du gouvernement du Canada avait été interrogé à ce sujet à l’époque où le gouvernement donnait des permis miniers sans le consentement des Inuits. Barnabas Piryuak avait été interrogé. On lui avait demandé : « Vos igloos, quelle est leur taille? » J’étais l’interprète. J’étais très jeune. Je me suis dit : « Nous sommes une cible trop facile, nous allons perdre ce procès. » Nous n’avions rien. Nous n’avions pas d’argent, rien. Tout ce que nous savions, c’était que, lorsque les hélicoptères arrivaient, l’adrénaline des caribous faisait qu’ils n’étaient plus bons à manger. Cela affectait notre alimentation. Quand on l’a interrogé, Barnabas Piryuak a regardé l’intérieur du gymnase où se tenait le procès — imaginez-vous dans le gymnase à Baker Lake — et a dit aux juges : « Ce que vous appelez des igloos ne sont que des abris de chasse. Ceux dans lesquels nous habitons, *qaggiq*, avaient la taille de vos gymnases, avec des chambres, et une autre famille, la taille de deux gymnases. »

J’ai eu la chance, le dernier mois, d’assister à la construction d’un *qaggiq* à Rankin. C’était très impressionnant. Il y avait trois chambres, une pièce pour entreposer de la viande de caribou, et environ une centaine de personnes à l’intérieur, des enfants d’âge scolaire.

On nous a dit, parce que j’y étais : « Vous n’avez aucun concept de propriété. Vous êtes des nomades, vous ne savez absolument pas ce qu’est la propriété foncière. » Barnabas Piryuak a dit durant le procès que la raison pour laquelle nous étions des nomades était que le lichen et la végétation devaient pousser, et que nous attendions qu’ils aient poussé pour nous déplacer et migrer vers une autre partie du Nunavut, dans nos frontières. Une fois que le lichen et la végétation auraient poussé, le caribou viendrait et alors nous reviendrions aussi.

Il y a tout un processus dans lequel nous entrons maintenant. Vous, en qualité de sénateurs et de représentants du Canada, entrez dans un processus qui marquera l’histoire de la culture inuite, de la survie économique et de notre survie durable comme Inuits. Soyez-en conscients.

NTI is a democratically constituted non-partisan organization that represents more than 25,000 Inuit of Nunavut for the purpose of asserting and defending our rights under the 1993 Nunavut Land Claims Agreement. Part 1 of the bill before you arises directly from the Nunavut agreement. That agreement covers 20 per cent of Canada and a larger portion of Canada's marine areas.

Our agreement is a core building block of the public and private law regimes that apply to Nunavut. It is also the bedrock of Canadian sovereignty in much of the Arctic.

Inuit are very conscientious that we are Canadians first and first Canadians. It is a treaty under section 35 of the Constitution Act, 1982. It is our job as representatives of Inuit, as we believe it is yours as legislators, to ensure that Bill C-47 fully respects and implements the treaty promises made by the Crown to Inuit.

The agreement is the means by which the Inuit of Nunavut intend to achieve self-determination, consistent with their socio-economic and cultural goals. The active participation of Inuit in the management of resources is a necessary element in this mix and is emphasized throughout the agreement.

The Nunavut Agreement requires that legislation set forth the powers and functions of the Nunavut resource management boards. The 2002 Nunavut Waters and Nunavut Surface Rights Tribunal Act is intended to fulfill this requirement for the Nunavut Water Board and surface rights tribunal. For example, because this bill is very dry, my comments are dry to me. You need to consider the sexual health of animals, for example, calving grounds. We cannot automatically fall back to farming vegetation. Sexual health — calving grounds of animals — is something that is sustainable, and we see it as an element that needs consideration, including sexual health of species.

Bill C-47 is meant to do the same for the Nunavut Impact Review Board and the Nunavut Planning Commission. The Nunavut Agreement expressly requires that such legislation be prepared in close consultation with NTI.

As well, the Supreme Court of Canada has held that the Crown is under a constitutional duty to uphold the honour of the Crown in dealing with Aboriginal peoples, and to consult and accommodate Aboriginal peoples where their rights may be affected.

I would like to share something with you. I mean this as a joke. My husband and I have a very good Cree friend, and he was very concerned: "Oh, Harry, Cathy, our people had chiefs. What did your people have?" My husband looked up to him and said "kings." Think of us as your kings in Nunavut.

Tunnngavik est une organisation apolitique démocratiquement constituée qui représente plus de 25 000 Inuits du Nunavut afin d'affirmer et de défendre nos droits en vertu de la Loi constituant l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut de 1993. La partie 1 du projet de loi dont vous êtes saisis aujourd'hui découle directement de l'accord du Nunavut. Cet accord couvre environ 20 p. 100 du Canada et une portion plus grande encore de ses zones maritimes.

Notre accord est une pierre angulaire des régimes de droit public et privé qui s'appliquent au Nunavut. C'est également le fondement de la souveraineté dans une grande partie de l'Arctique.

Les Inuits sont très conscients que nous sommes des Canadiens d'abord, et les premiers Canadiens. C'est un traité en vertu de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. Notre rôle en tant que représentants des Inuits et, selon nous, le vôtre en tant que législateurs, est d'assurer que le projet de loi C-47 respecte et mette en œuvre les promesses du traité faites par la Couronne aux Inuits.

L'accord est le moyen par lequel les Inuits du Nunavut obtiendront une autonomie gouvernementale qui sera compatible avec leurs buts socioéconomiques et culturels. La participation active des Inuits à la gestion des ressources est un élément nécessaire de ce mélange, et ressort de l'accord.

L'accord du Nunavut exige que la législation énonce les pouvoirs et les fonctions des comités de gestion des ressources du Nunavut. La Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut de 2002 a la mission de remplir ce prérequis pour le Comité des eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface. Par exemple, comme ce projet de loi est très sec, mes commentaires me semblent très secs aussi. Vous devez tenir compte de la santé sexuelle des animaux, par exemple, des secteurs de mise bas. Vous ne pouvez pas retomber automatiquement à la végétation agricole. La santé sexuelle — les secteurs de mise bas des animaux — est une chose qui est durable, et nous y voyons un élément dont on doit tenir compte, y compris la santé sexuelle de l'espèce.

Le projet de loi C-47 veut faire de même pour la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions et la Commission d'aménagement du Nunavut. L'accord du Nunavut exige spécifiquement qu'une telle législation soit élaborée en consultation étroite avec la NTI.

Par ailleurs, la Cour suprême du Canada a maintenu que la Couronne a une obligation constitutionnelle de maintenir l'honneur de la Couronne dans ses discussions avec les peuples autochtones ainsi que de consulter et accommoder les peuples autochtones lorsque leurs droits pourraient être affectés.

Je voudrais partager quelque chose avec vous. C'est une plaisanterie. Mon mari et moi avons un très bon ami cri qui nous a posé la question suivante : « Oh, Harry, Cathy, nous avons des chefs. Qu'est-ce que vous aviez? » Mon mari l'a regardé et lui a dit : « Des rois. » Considérez-nous comme vos rois du Nunavut.

These duties logically extend to the Crown, acting as part of Parliament, so that these principles should also be respected and applied by this committee. The core features of Bill C-47 are the result of the consensus-based process by which it was developed, and in which the Department of Indian Affairs, NTI, and the Government of Nunavut, including the Nunavut Planning Commission and the Nunavut Impact Review Board, all participated.

At the same time, NTI did not draft this bill, nor did it directly instruct the legislative drafters. Therefore, NTI cannot warrant that the bill complies in all respects with the Nunavut Agreement.

As provided in the agreement, in the event of any conflict, the Nunavut Agreement will prevail. In fact, NTI has proposed a number of amendments to the bill, which are contained in our written submission to the committee.

While these changes address points of detail, they are needed to deliver certainty respecting the bill's compliance with the Nunavut Agreement and improve the bill's efficiency.

Therefore, we ask the committee to make these amendments.

I am going to devote my time to two crucial funding issues. It is not an exaggeration to say that it was the Government of Canada's failure, over the many years, to fund adequately the Nunavut resource management system, and, therefore, the success of Bill C-47 and, indeed, of resource development in Nunavut. The planning commission and the Impact Review Board gave evidence to the House of Commons standing committee on Bill C-47 that they are critically underfunded.

Mining industry representatives also spoke to the boards being underfunded and stated that this problem has the potential to impede resource development in the North. We urge you to review those transcripts.

In 2006, NTI commenced legal action against the Government of Canada for failing to adequately implement the Nunavut agreement. Central to that litigation is the fact there is a critical lack of funding for the Nunavut resource management boards.

NTI was recently granted a \$14.8 million interim award in that case, as damages for the federal government's failure to develop a general monitoring program. You are actually dealing with Inuit lives. It is not just about the bill. We need the monitoring system in place and the funding system in place, because the monitoring program is required by the agreement to assist the planning commission and other resource management bodies to do their jobs properly. In its decision, the court described the Government of Canada as "indifferent" to its solemn obligations.

Ces obligations s'étendent logiquement à la Couronne incarnée par le Parlement, afin que ces principes soient respectés et mis en œuvre par ce comité. Les principaux éléments du projet de loi C-47 découlent d'un consensus développé par le ministère des Affaires indiennes, la NTI, le gouvernement du Nunavut, la Commission d'aménagement du Nunavut et la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions, dans lequel toutes ces entités ont participé.

Par contre, la NTI n'a pas rédigé ce projet de loi, ni n'a-t-elle donné d'instructions directes aux rédacteurs législatifs. Ainsi donc, la NTI ne peut garantir que le projet de loi respecte toutes les obligations de l'accord du Nunavut.

Comme le prévoit l'accord, celui-ci prévaudra dans le cas d'un conflit. En fait, la NTI a proposé des modifications au projet de loi, lesquelles sont contenues dans nos soumissions écrites au comité.

Bien que ces modifications touchent des détails, elles sont nécessaires afin d'assurer sa compatibilité avec l'accord du Nunavut et afin d'en améliorer l'efficacité.

Nous demandons que le comité accepte ces modifications.

J'aimerais maintenant utiliser le reste du temps alloué à discuter de deux items critiques quant au financement. Il n'est pas exagéré de dire que le défaut du gouvernement du Canada, depuis plusieurs années, de financer adéquatement le système de gestion des ressources du Nunavut menace le succès du projet de loi C-47 et, ainsi donc, du développement des ressources dans le Nunavut. La Commission d'aménagement du Nunavut et la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions ont toutes deux témoigné devant le Comité permanent de la Chambre des communes sur le projet de loi C-47 à l'effet qu'elles sont sous-financées de manière critique.

Des représentants de l'industrie minière ont également discuté du sous-financement des commissions et ont dit que ce problème risque de sérieusement entacher le développement des ressources dans le Nord. Nous vous implorons de réviser ces transcriptions.

En 2006, la NTI a intenté une action légale contre le gouvernement du Canada pour avoir fait défaut de mettre en œuvre l'accord du Nunavut adéquatement. Un aspect fondamental de ce litige traite du financement des commissions de la gestion des ressources du Nunavut.

Dans le cadre de ce litige, la NTI a récemment reçu un paiement intérimaire de 14,8 millions de dollars en considération du fait que le gouvernement fédéral a fait défaut de développer un programme général de supervision. Vous jouez en réalité avec la vie des Inuits. Il ne s'agit pas uniquement du projet de loi. Nous avons besoin du système de supervision et du système de financement parce que le programme de supervision est requis en vertu de l'accord afin d'assister la Commission d'aménagement et d'autres organismes de gestion des ressources dans leur travail de manière adéquate. Dans sa décision, la cour a décrit le gouvernement comme étant « indifférent » à ses obligations solennelles.

With increasing volume and frequency, Nunavut's resource management boards are sounding an alarm that critical underfunding threatens their very ability to keep their doors open. This raises the question of legal and financial risk, environmental liability, and interference with Nunavut's economic development.

Elizabeth Copland, the Nunavut Impact Review Board chair, gave evidence to the house committee that "the board's core capacity is already stretched to the breaking point," even without taking into account the board's significant new responsibilities under Bill C-47.

As the board explained, the funding levels for the Nunavut bodies were set back in 1992, before the boards were established, and are based on hypothetical assumptions that simply do not apply to 2013 requirements and mining activity levels.

As one example among many, a recent board submission to the Nunavut implementation panel states that the board currently has a staff of 20, while 1992 assumptions allowed for fewer than half that amount, yet the federal government continues to fund the boards based on 1992 levels with only modest increases.

The Impact Review Board and the Nunavut Water Board both recently reported to the panel on specific details which reveal that insufficient core funding levels are creating risk and instability.

For example, in most cases, the salaries of core staff required to conduct day-to-day operations have for some time now been funded through an ad hoc and unpredictable hearing funding, rather than through annual budgeted amounts.

In the case of the Impact Review Board, this is the case for salaries and benefits of nine core technical positions, a patently unsustainable situation.

Especially important for our purposes today, Bill C-47 gives the commission and the board a number of new or expanded functions.

I am looking at the time, Mr. Chair. Can I be given a few more minutes?

**The Chair:** Yes. Carry on.

**Ms. Towtongie:** Thank you. For example, both bodies will have extensive public registry responsibilities that exceed current federal recordkeeping requirements. Functions such as these naturally require the allocation of appropriate levels of new funding.

As well, with anticipated increases in the number of exploration projects and mines in Nunavut, the capacity needs of the boards will expand accordingly.

Avec un volume et une fréquence à la hausse, les commissions de gestion des ressources du Nunavut lèvent un cri d'alarme quant au sous-financement critique qui menace leur survie même. Cela soulève des questions de droit et de risque financier, de responsabilité environnementale et d'interférence avec le développement économique du Nunavut.

Elizabeth Copland, la présidente de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions, a témoigné devant le comité du Parlement en disant que « la principale capacité de la commission est déjà étendue à un point de rupture » même sans prendre en considération les responsabilités accrues de la commission en vertu du projet de loi C-47.

Comme l'a expliqué la commission, les niveaux de financement pour les organismes du Nunavut ont été fixés en 1992, avant que les commissions ne soient établies, et sont basés sur des prévisions hypothétiques qui ne s'appliquent tout simplement plus aux obligations de 2013 ainsi qu'au niveau d'activité minière.

Un exemple parmi tant d'autres est une soumission récente de la commission au Comité de mise en œuvre du Nunavut qui indique que la commission compte présentement 20 employés, bien qu'en 1992 les hypothèses ne prévoyaient que moins de la moitié de ce nombre. Malgré cela, le gouvernement fédéral continue de financer les commissions en se fiant aux chiffres de 1992, sous réserve de modestes augmentations.

La Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions et la Commission sur les eaux du Nunavut ont toutes deux récemment fait état au comité de détails spécifiques qui démontrent que le sous-financement des niveaux de capacités principales crée des risques et de l'instabilité.

Par exemple, dans les deux cas, les salaires des employés permanents requis pour les opérations journalières sont financés depuis quelque temps par l'entremise de financements ad hoc et imprévisibles découlant d'auditions plutôt qu'en vertu d'un budget annuel.

C'est également le cas des salaires et des bénéfices pour neuf positions techniques permanentes de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions, une situation intenable.

Particulièrement important pour nos fins aujourd'hui, le projet de loi C-47 accorde aux commissions des fonctions nouvelles ou accrues.

Je surveille l'heure, monsieur le président. Puis-je avoir quelques minutes supplémentaires?

**Le président :** Oui, je vous en prie.

**Mme Towtongie :** Merci. Par exemple, les deux organismes auront des responsabilités publiques de registraire qui excèdent les exigences fédérales actuelles. De telles fonctions exigent naturellement des niveaux appropriés de nouveau financement.

Par ailleurs, avec l'augmentation anticipée des projets d'exploration et de mines dans le Nunavut, les besoins de capacité des commissions devront s'élargir en conséquence.

Land and water inspection in Nunavut is already overtaxed, and adequate funding for these functions is long overdue. If you look at Mary River, which is at the top of Baffin Island, we are looking at one mountain to start with, but it will be nine mountains, and the Nunavut Impact Review Board has to deal with situations like that. Iron is top core, as well as uranium and diamonds. There are resources in Nunavut, and if Nunavut is adequately developed, it will produce 10 per cent of the gross domestic product, GDP.

Bill C-47 appropriately contains strengthened monitoring, inspection and enforcement provisions. Therefore, we have no assurance that sufficient funding will be allocated to implement the new act.

In fact, a department official testified before the house committee that the department has not done any analysis whatsoever of the incremental costs of the bill as of this time. Arctic ecosystems are fragile. This is an urgent priority, and it requires an appropriately funded regulatory system.

Therefore, NTI requests that you ask the federal government witnesses to identify specifically how and when the federal government intends to adequately address the boards' core funding needs and how and when the necessary additional funding to implement this bill will be made available to the boards and to relevant federal offices.

NTI further requests that you satisfy yourselves as to the adequacy of funding before concluding your deliberations on this bill.

The second critical funding issue relevant to Bill C-47 was also discussed at length in the house committee's proceedings. This is the need for a robust and mandatory participant funding program. Participant funding programs are required under the Canadian Environmental Assessment Act and other federal environmental assessment legislation. These programs have proven to be key to ensuring public awareness, participation and support for development across the country.

In Nunavut, local people arguably — I think we can argue if you pay for a \$200 turkey at Arctic Bay — are more reliant than Canadians elsewhere on lands and waters to fulfill their basic needs, are more directly affected by development projects, and generally have significantly less means to independently participate in land use planning and environmental assessment processes.

Importantly, a central stated objective of the Nunavut Land Claims Agreement is to provide for "rights for Inuit to participate in decision-making concerning the use, management and conservation of land, water and resources."

Les inspections du terrain et des eaux dans le Nunavut sont déjà surtaxées et un financement adéquat pour ces fonctions est dû depuis longtemps. Si vous prenez le cas de Mary River, tout en haut de l'île de Baffin, on voit une montagne pour commencer, mais il y aura neuf montagnes, et la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions doit faire face à des situations de ce genre. Le minerai de fer est la principale ressource, mais il y a aussi de l'uranium et des diamants. Il y a des ressources au Nunavut et, si le territoire est mis en valeur de manière adéquate, il produira 10 p. 100 du produit intérieur brut, le PIB.

Le projet de loi C-47, comme il se doit, prévoit des dispositions renforcées concernant le suivi, l'inspection et la mise en application accrues. Toutefois, nous n'avons aucune assurance que des fonds suffisants seront prévus pour la mise en œuvre de la nouvelle loi.

En fait, un représentant du département a témoigné devant le comité parlementaire que le département n'a fait aucune analyse des coûts additionnels du projet de loi. Les écosystèmes de l'Arctique sont fragiles et sont une priorité urgente qui exige un cadre réglementaire financé adéquatement.

La NTI suggère que vous demandiez aux témoins du gouvernement fédéral comment et quand spécifiquement le gouvernement fédéral envisage de répondre aux besoins fondamentaux de financement des commissions et comment et quand ce financement additionnel pour mettre en œuvre ce projet de loi sera disponible aux commissions et aux bureaux fédéraux appropriés.

La NTI demande de plus de vous assurer que le financement est adéquat avant de conclure vos délibérations sur le projet de loi.

La deuxième question importante quant au financement en vertu du projet de loi C-47 a également été longuement discutée dans les délibérations du comité parlementaire. Il faut un programme d'aide financière aux participants qui soit robuste et obligatoire. Les programmes d'aide financière aux participants sont exigés en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale ainsi que d'autres législations fédérales sur l'environnement. Ces programmes sont fondamentaux à la sensibilisation publique, la participation et, ultimement, le soutien au développement partout au pays.

Au Nunavut, on peut arguer — je pense qu'on peut le faire quand on paye une dinde 200 \$ à Arctic Bay — que les personnes locales sont plus dépendantes que d'autres Canadiens sur les terres et les eaux pour leurs besoins de survie, sont plus directement affectées par les projets de développement, et généralement ont d'emblée moins de moyens pour participer de façon indépendante dans l'aménagement du territoire et dans les processus d'évaluation environnementale.

De plus, une des missions principales de l'accord du Nunavut est de fournir « le droit pour les Inuits de participer aux décisions quant à l'usage, la gestion et la conservation des ressources, des terres et des eaux ».

The failure to provide for mandatory participant funding to enable local Inuit organizations to take part in land use planning and project assessments endangers the ability to meet land claims objectives through this bill. In the absence of funding for the participation of local Inuit, the approval processes for mines and other development will take longer and be far less reliable.

As two recent cases in point, in December 2012, then Minister Duncan, in his discretion, denied the request of the boards for participant funding in support of the review of the Back River gold and silver project proposal, while noting in the same letter that the proposal is one of the many proposed or existing mines in the region, that “a thorough cumulative impact assessment will be very important” and that the proposal may have significant adverse effects on the ecosystem, wildlife habitat or Inuit harvesting and will cause significant public concern.

In April 2013, Minister Valcourt also denied the request of the boards for participant funding in its review of the Izok Lake Corridor zinc and copper project, although the minister stated in the same letter that this project, in combination with others in the area, “could result in cumulative effects to barren-ground caribou due to habitat loss, disruption of migration patterns and habitat fragmentation,” which “could also result in corresponding socio-economic impacts” on Aboriginal peoples who depend on these resources.

In both of these cases, the minister passed the responsibility to the board to ensure adequate Inuit participation in the process through hearing funding. However, as I have described, by necessity, the board is already stretching its hearing funding to cover core staff salaries and benefits, and the board and other Nunavut bodies have put the federal government on notice that their financial situations are desperate and they cannot continue to perform their functions without significant risk.

Similarly, as the board told the house standing committee, no participant funding whatsoever was made available for its review of the massive Baffin Island iron ore project, despite there being 18 communities potentially impacted by this project.

Clause 228 of Bill C-47 provides that the Governor-in-Council may, on the recommendation of the minister and following appropriate consultation, make regulations establishing a participant funding program. NTI requests the committee to recommend, in the strongest terms possible, that a participant funding program be established at the time of the coming into force of the new act.

*[Editor's Note: Ms. Towntongie spoke in her native language]*

Thank you.

Le défaut de prévoir un programme obligatoire d'aide financière aux participants afin de permettre aux organismes inuits locaux de participer dans l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets met en danger l'habileté de satisfaire les objectifs des revendications territoriales de ce projet de loi. À défaut de financement pour la participation d'Inuits locaux, les processus d'approbation pour les mines et autres développements prendront plus de temps et seront moins fiables.

Comme deux cas récents le démontrent, en décembre 2012, l'ancien ministre Duncan, dans sa discrétion, a nié la demande de la commission pour un programme d'aide financière aux participants au soutien de la révision du projet proposé sur l'exploitation de l'or et l'argent de la rivière Back, en notant dans la même lettre que le projet en est un de plusieurs mines proposées dans la région, qu'une « évaluation complète et cumulative des répercussions sera très importante » et que la proposition peut avoir des effets négatifs sur l'écosystème, l'habitat de la faune ou la récolte inuite, et causera une grande inquiétude publique.

En avril 2013, le ministre Valcourt a également refusé la demande de la commission d'un programme d'aide financière aux participants au soutien de la révision du projet proposé sur l'exploitation du zinc et du cuivre du corridor du lac Izok, malgré le fait que le ministre a évoqué dans cette même lettre que ce projet, combiné avec d'autres dans la région, « pourrait causer des effets cumulatifs au caribou de la toundra quant à la perte de son habitat, des changements aux patrons de migration et la de fragmentation de son habitat » qui « pourraient aussi causer des impacts socio-économiques » sur les peuples autochtones qui dépendent de ces ressources.

Dans les deux cas, le ministre a transféré la responsabilité à la commission afin qu'elle s'assure de la participation inuite adéquate dans le processus d'audition sur le financement. Toutefois, comme je l'ai déjà décrit, par besoin, la commission étire déjà son financement d'audition afin de payer les salaires et les bénéfices des employés, et la commission, ainsi que d'autres organismes du Nunavut, ont avisé le gouvernement fédéral que leur situation financière est désespérée et qu'elles ne peuvent continuer à s'acquitter de leurs fonctions sans risque élevé.

Par ailleurs, comme l'a indiqué la commission au comité permanent du parlement, aucun programme d'aide financière aux participants n'a été mis à sa disposition pour son évaluation de l'énorme projet de minerai de fer de l'île de Baffin, malgré le fait que 18 communautés seront potentiellement affectées par ce projet.

L'article 228 du projet de loi C-47 stipule que le gouverneur en conseil peut, sur recommandation du ministre et suite à une consultation appropriée, établir des règlements sur un programme d'aide financière aux participants. La NTI demande que le comité recommande, dans des termes les plus éloquents, qu'un programme d'aide financière aux participants soit établi en même temps que l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

*[Mme Towntongie s'exprime en langue autochtone.]*

Merci.

**The Chair:** We have two previous premiers in our midst.

**Senator Massicotte:** Could we get a copy of proposed amendments that was apparently submitted to us? I do not have a copy.

**Senator Patterson:** I would like to welcome the witnesses. You said, madam president, that the bill was developed on a consensus basis with the Department of Indian Affairs, Aboriginal Affairs and Northern Development, Nunavut Tunngavik, the Government of Nunavut, the Nunavut Planning Commission and the Nunavut Impact Review Board. I think the mining industry was also represented in the consultations on the bill.

Could you describe in a little more detail how extensive the consultation was vis-à-vis NTI and perhaps how long NTI has been involved in the development of this bill, please?

**Ms. Towtongie:** Thank you, senator. I will refer that question to Mr. Spaulding.

**Richard Spaulding, Legal Counsel, Nunavut Tunngavik Incorporated:** Thank you. There was a working group established by Aboriginal and Northern Affairs consisting of officials from the Government of Nunavut, NTI, and the two boards affected by the bill: the planning commission and the impact review board. The process of consulting industry was a separate one. Industry was consulted directly by government.

The working group I mentioned has been meeting on a regular basis between about 2002 and the time that the predecessor to this bill was introduced in the House of Commons, which would be two or three years ago. Once the first version of this bill was introduced in the House of Commons the working group did not continue to function, but NTI did continue to be consulted by departmental officials on a fairly regular basis in an attempt to iron out outstanding differences. The proposed amendments before you identify essentially the differences that NTI and the department were not able to resolve.

**John Merritt, Legal Counsel, Nunavut Tunngavik Incorporated:** To supplement those comments, the emphasis on consensus is the reason why so much of this bill got it right. What NTI is saying today is that it did not get it all right, and there are still some issues associated with making this bill fully conform to the Nunavut Land Claims Agreement.

One of the operating rules in that working group when it was first struck was that the resulting legislation should fully respect and reflect the Nunavut Land Claims Agreement. We return to that principle as we adhered to it during the work of that group and are alerting the Senate committee, as we did the House of Commons committee, that there is still work to be done to ensure

**Le président :** Nous avons deux premiers ministres provinciaux parmi nous.

**Le sénateur Massicotte :** Pourrions-nous avoir une copie de vos propositions d'amendements, qui nous ont apparemment été adressées? Je n'en ai pas.

**Le sénateur Patterson :** Je souhaite la bienvenue aux témoins. Vous avez dit, madame la présidente, que le projet de loi est le fruit d'un consensus entre le ministère des Affaires indiennes, Affaires autochtones et Développement du Nord, la Nunavut Tunngavik, le gouvernement du Nunavut, la Commission d'aménagement du Nunavut et la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions. Je pense que l'industrie minière a aussi été consultée au sujet du projet de loi.

Pourriez-vous décrire de manière un peu plus détaillée la manière dont la NTI a été consultée et, peut-être, depuis combien de temps la NTI participe à l'élaboration de ce projet de loi?

**Mme Towtongie :** Merci, sénateur. J'invite M. Spaulding à vous répondre.

**Richard Spaulding, conseiller juridique, Nunavut Tunngavik Incorporated :** Merci. Affaires autochtones et Développement du Nord avait mis sur pied un groupe de travail composé de représentants du gouvernement du Nunavut, de la NTI, et des deux commissions touchées par le projet de loi : la Commission d'aménagement et la Commission d'examen des répercussions. L'industrie a été consultée séparément. Elle a été consultée directement par le gouvernement.

Le groupe de travail s'est réuni à intervalles réguliers entre environ 2002 et le moment où le projet de loi qui précède celui-ci a été déposé à la Chambre des communes, il y a deux ou trois ans. Une fois que la première version du projet de loi a été déposée à la Chambre, le groupe de travail a cessé de fonctionner mais la NTI a continué d'être consultée à intervalles assez réguliers par des représentants du ministère afin d'essayer d'aplanir les différences d'opinions pendantes. Les propositions d'amendement que vous avez reçues représentent essentiellement les différences que la NTI et le ministère n'ont pas réussi à régler.

**John Merritt, conseiller juridique, Nunavut Tunngavik Incorporated :** Si je peux compléter cette réponse, le souci de parvenir à un consensus explique pourquoi ce projet de loi est en grande mesure satisfaisant. Ce que la NTI dit aujourd'hui, c'est que tout n'est pas encore parfait et qu'il y a encore certaines questions à régler pour que ce projet de loi soit pleinement conforme à l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

L'une des règles fondamentales du groupe de travail, dès sa création, a été que le projet de loi devrait respecter et refléter totalement l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Nous retournons à ce principe que nous avons respecté durant l'existence du groupe de travail et attirons par conséquent l'attention du comité sénatorial, comme nous l'avons

this bill fully conforms and delivers the promises made in the Nunavut Land Claims Agreement.

**Ms. Towtongie:** I would like to go back to subsection 102(5) of Bill C-47. I have issues with that because it says, “confidential, personal, business proprietary or privileged information.” I would recommend that business propriety information be removed as an independent ground foreclosing an otherwise public hearing. It is in Bill C-47, and that is one specific area.

Bill C-47 essentially is a good bill, it just has to be tweaked to ensure that Inuit concerns are addressed, and that is one clause of the bill. As president of NTI, I would have problems where business propriety information can close down a public hearing. Thank you.

**Senator Patterson:** Thank you. This is on the amendment process, and I asked the same question of the mining industry when they appeared before our committee earlier this week: Would it be fair to say that the consultation process was a process of give and take vis-à-vis the parties, as you have described? There was a lot of give and take over the 10 years or more that it took to develop this bill and concessions were made by all parties.

Would it be fair to say that NTI got some or maybe most of the things they wanted but not everything they wanted? I think you are saying the bill is not perfect, but we support the bill overall and it should go ahead. Is that a fair summary of your position?

**Mr. Merritt:** It might be a summary in the minds of some of the people who participated in that process as to what was happening and should have been happening. However, NTI's position, as you would expect, is that respect for constitutional rights should not be a matter of give and take. Respect for constitutional rights should be a matter of first order priority, in that, insofar as a piece of legislation falls short of what amounts to a full, fair and constructive interpretation and implementation agreement, that is not an area where parties should be looking for compromises.

Land claims agreements and treaties are compromises, in and of themselves. Aboriginal peoples make compromises to get those treaties. It seems rather jarring and unhelpful to imagine that when you get to the implementation stage there is some kind of expectation that there should be compromises made on top of compromises.

There are areas, it is true, senator, where a bill of this size goes into territory and addresses topics that are not dealt with in what would be too narrow articles of the agreement. There is a capacity to build on treaties, to add details which are advantageous to Aboriginal treaty parties, mining companies and the general

fait avec le comité de la Chambre des communes, sur le fait qu'il y a encore du travail à faire pour assurer que ce projet de loi soit pleinement conforme à l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut et qu'on atteigne la promesse.

**Mme Towtongie :** J'aimerais revenir au paragraphe 102(5) du projet de loi C-47, qui me pose problème car on y parle « des renseignements confidentiels, personnels ou protégés ou des renseignements commerciaux de nature exclusive ». Je recommande que les renseignements commerciaux de nature exclusive soient exclus comme motif de tenir à huis clos une audience qui devrait être publique. C'est dans le projet de loi C-47, et c'est un problème.

Le projet de loi C-47 est essentiellement un bon texte auquel il suffit d'apporter quelques changements mineurs pour tenir compte des préoccupations des Inuits, et je viens de vous en donner un exemple. En qualité de présidente de la NTI, j'aurais des problèmes si des renseignements commerciaux exclusifs pouvaient être invoqués pour justifier le huis clos d'une réunion qui devrait être publique. Merci.

**Le sénateur Patterson :** Merci. Je voudrais parler du processus d'amendement, et j'ai posé la même question aux représentants de l'industrie minière lorsqu'ils ont comparu plus tôt cette semaine. Peut-on dire que le processus de consultation a été un processus donnant-donnant, comme vous l'avez dit? Il y a eu beaucoup de compromis qui ont été faits au cours de la dizaine d'années qu'a duré l'élaboration de ce projet de loi, et toutes les parties ont fait des concessions.

Peut-on affirmer que la NTI a obtenu une bonne partie, voire la plupart, des choses qu'elle souhaitait, mais pas la totalité? Vous dites que le projet de loi n'est pas parfait mais que vous l'appuyez quand même et qu'il devrait être adopté, n'est-ce pas? Est-ce un résumé exact de votre position?

**M. Merritt :** C'est peut-être un résumé exact dans l'esprit de certaines des personnes qui ont participé au processus mais la position de la NTI, comme vous pouvez le penser, est que le respect des droits constitutionnels ne doit pas être une affaire de donnant-donnant. Le respect des droits constitutionnels doit être une priorité absolue, ce qui veut dire que, si un projet de loi ne représente pas une interprétation exhaustive, juste et constructive de l'accord, ce n'est certainement pas là qu'il faut essayer de trouver des compromis.

Les désaccords et traités sur les revendications territoriales sont déjà en soi des compromis. Les peuples autochtones ont fait des compromis pour obtenir ces traités. Il serait assez choquant et inacceptable de s'attendre à ce qu'ils en fassent encore d'autres à l'étape de la mise en œuvre des traités.

Certes, sénateur, il est vrai qu'un texte de loi aussi volumineux touchera inévitablement des questions qui ne sont pas traitées dans les articles plus limités de l'accord. Il est cependant possible de bâtir à partir des traités, d'ajouter des détails qui sont bénéfiques aux parties signataires des traités autochtones, aux

public. Certainly NTI and the other participants in that working group tried very hard to add value to, in effect, use the Nunavut agreement as a floor and to build on that floor. There are some useful features of the bill that we think deliver better results for everyone.

However, on the core areas of compliance with the solemn promises made to Inuit, we believe it is not appropriate to invite Inuit to make further compromises.

**Ms. Towtongie:** The reason I brought you to that section of including business propriety information to close down a public hearing is it is not appropriate for an environmental review body to close a public hearing in order to protect business propriety information that is not confidential, privileged in law or harmful to a witness.

The public interest, in this case Inuit, outweighs consideration of competitive advantage in this type of proceeding where direct substantial harm to a witness would not be caused by disclosure. That is one area of the bill. Otherwise, the bill is decently balanced. We just want it to be in line with the Nunavut Land Claims Agreement, as Mr. Merritt pointed out.

**Senator Patterson:** With regard to Mr. Merritt's response, I believe that the main recommendation of NTI this morning is relating to funding and the implementation of the bill and is directed to recommending that there be a participant funding program established, as provided for in the regulatory powers under the act.

Would it be fair to say that this concern that you have expressed this morning is about the funding to implement the act rather than the act itself? The funding, of course, is a function of government and the regulatory authority would not be provided in the legislation itself.

You mentioned the general monitoring program. First, is it correct that the \$14.8 million interim award in litigation under way has been appealed by the Government of Canada; and, second, that since the litigation started, the Government of Canada has implemented a general monitoring program in collaboration with NTI?

**Ms. Towtongie:** I have always admired Senator Patterson's legal mind.

There is funding and there is the bill; let us not confuse the two. The bill in itself has to come alive, but without the adequate economic sources to be provided with it, it is just going to be another document that you have gone through. As for the appeal, yes, the \$14.8 million interim award has been appealed by the

sociétés minières et au grand public. Il est certain que la NTI et les autres participants de ce groupe de travail se sont considérablement efforcés d'ajouter de la valeur à l'accord du Nunavut, en le considérant comme un plancher. Il y a dans le projet de loi certaines dispositions utiles qui donneront à notre avis de meilleurs résultats pour tout le monde.

Toutefois, en ce qui concerne les questions cruciales de conformité aux promesses solennelles faites aux Inuits, nous pensons qu'il ne serait pas légitime de demander à ces derniers d'accepter d'autres compromis.

**Mme Towtongie :** La raison pour laquelle j'ai mentionné cette disposition qui permettrait de tenir à huis clos une audience qui devrait être publique est qu'il n'est pas acceptable qu'un organisme d'évaluation environnementale décide de fermer une audience publique dans le but de protéger des renseignements commerciaux de nature exclusive qui ne sont pas confidentiels, protégés en droit ou préjudiciables à un témoin.

L'intérêt public, c'est-à-dire l'intérêt des Inuits dans le cas présent, prime sur l'avantage compétitif dans ce type de procédure où la divulgation ne causerait pas de préjudice notable à un témoin. C'est une disposition problématique du projet de loi. À part cela, le texte est décentement équilibré. Nous tenons simplement à ce qu'il soit conforme à l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, comme l'a dit M. Merritt.

**Le sénateur Peterson :** En ce qui concerne la réponse de M. Merritt, je crois que la principale recommandation de la NTI, ce matin, porte sur le financement et sur la mise en œuvre du projet de loi, c'est-à-dire qu'on met sur pied un programme de financement des participants comme cela est prévu dans les pouvoirs de réglementation au titre de la loi.

Ai-je raison de dire que cette préoccupation que vous avez exprimée ce matin concerne le financement de la loi plutôt que la loi elle-même? Évidemment, le financement relève du gouvernement, et le pouvoir de réglementation ne fait normalement pas partie de la loi elle-même.

Vous avez mentionné le programme général de supervision. Premièrement, est-il vrai que la somme intérimaire de 14,8 millions de dollars accordée par le tribunal a été portée en appel par le gouvernement du Canada? Deuxièmement, est-il vrai que, depuis le lancement de la poursuite judiciaire, le gouvernement du Canada a mis en œuvre un programme général de supervision en collaboration avec la NTI?

**Mme Towtongie :** J'ai toujours admiré le talent d'avocat du sénateur Patterson.

Il y a le financement et il y a le projet de loi. On ne doit pas les confondre. Le projet de loi doit être mis en application mais, si l'on ne prévoit pas de sources économiques adéquates, ce ne sera qu'un bout de papier supplémentaire. Pour ce qui est de l'appel, il est vrai que l'octroi intérimaire de 14,8 millions de dollars a été

federal government, but we have good grounds to say that we can back up what has been occurring with data.

I brought those sections because in clause 103 of the bill, NTI would recommend that you consider either documented traditional or community knowledge. You are dealing with economics as we understand economics in the Canadian sense; however, the prevailing authority that exists in the Inuit mind is the informal economics. We rely on wildlife, so we have to consider the impact of the bill and how the board must take into account any traditional knowledge or community knowledge and make reasonable efforts that any such knowledge is available to it in documented form. The institutions recognize economic survival, but the Inuit informal knowledge of economics is something that exists in the Inuit prevailing authority. We need to consider the bill from that aspect. When I speak about sustainability, I am not talking just of sustainability in terms of economic survival. I am talking about sustainability in terms of the informal economy that Inuit rely on. I will give it over to Mr. Merritt now.

**Mr. Merritt:** On that last question about whether the federal government is now implementing a general monitoring program, the answer is yes. Interestingly enough, the trial judge on that motion used the amount of the money allocated in the 2010 budget to finally introduce a general monitoring program — \$2 million a year was set aside — to calculate the damages as to the absence of such implementation for the period 2003 to 2010. He said I am relying on that assessment of what the appropriate level of funding should have been back to the 2003 period; that is, when he concluded that, even with the lapse of time from 1993, the program should have been up and running. Interestingly enough, the government's final efforts were welcome, but the government's final efforts in terms of allocating a budget were the basis on which the judge awarded damages, saying that is the effort that should have been there from the beginning.

**Senator Sibbeston:** I had a chance to review and read the written submission provided to our committee. It deals with amendments. I understand there are 50 or so amendments when they are all counted. The matter is significant in the sense that the Nunavut Land Claims Agreement and the act that puts it into effect are constitutionally protected. There is a provision in there that says that “the land claims agreement and act stipulate that any legislation that is inconsistent or in conflict or inoperative as far as the inconsistency. . .” If they are in any way inconsistent with the Nunavut act, the claim itself and the act would be inoperative. I think it is tremendously important that, as a Senate committee, we review it to be sure that it does comply with the act.

porté en appel par le gouvernement fédéral, mais nous avons de bonnes raisons de dire que nous pouvons prouver ce qui s'est fait avec des données.

J'ai évoqué ces dispositions parce que la NTI recommande, à l'article 103 du projet de loi, qu'on tienne compte du savoir traditionnel documenté ou du savoir des collectivités. On parle ici d'économie au sens où l'on comprend l'économie dans le contexte canadien. Toutefois, le savoir prédominant qui existe dans l'esprit inuit est l'économie informelle. Nous dépendons de la faune et il faut donc tenir compte de l'incidence du projet de loi et de la manière dont la commission devra tenir compte du savoir traditionnel ou du savoir des collectivités et faire des efforts raisonnables pour que ce savoir soit disponible sous forme documentée. Les institutions reconnaissent la survie économique mais le savoir économique informel des Inuits est quelque chose qui existe dans l'autorité prédominante inuite. Il faut envisager le projet de loi sous cet angle. Quand je parle de pérennité, je ne parle pas seulement de pérennité en termes de survie économique, je parle de pérennité en termes d'économie informelle dont dépendent les Inuits. Je laisse la parole à M. Merritt.

**M. Merritt :** En ce qui concerne cette dernière question, touchant le fait que le gouvernement applique ou non un programme général de supervision, la réponse est oui. Chose intéressante, le juge de première instance de cette motion a retenu la somme allouée dans le budget de 2010 pour mettre en place finalement un programme général de supervision — on avait prévu 2 millions de dollars par an — pour calculer les dommages en l'absence d'une telle mise en œuvre pour la période allant de 2003 à 2010. Il a dit qu'il se fondait sur cette évaluation de ce qu'aurait dû être le niveau de financement adéquat en 2003, c'est-à-dire qu'il a considéré que, malgré le temps passé depuis 1993, le programme aurait dû être élaboré et mis en œuvre. Chose intéressante, les derniers efforts du gouvernement ont été bien accueillis, mais les derniers efforts du gouvernement concernant l'attribution d'un budget ont été la raison pour laquelle le juge a accordé des dommages et intérêts, en disant que c'est précisément cet effort qui aurait dû être déployé depuis le début.

**Le sénateur Sibbeston :** J'ai eu le temps de lire le mémoire que vous avez envoyé au comité concernant les amendements. Je crois comprendre que vous en proposez une cinquantaine. Cette question est importante au sens où l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut et la loi lui donnant effet sont protégés constitutionnellement. Il y a ici une disposition disant que « l'accord sur les revendications territoriales et la loi prévoient expressément que la législation qui est incompatible ou inconciliable avec l'accord est inopérante dans la mesure de l'incompatibilité ». Autrement dit, s'il y a incompatibilité avec la loi sur le Nunavut, la revendication elle-même et la loi sont inopérantes. Je pense qu'il est donc extrêmement important que le comité sénatorial s'assure de la compatibilité avec la loi.

I would ask the legal advisers this: Of the 50 or so amendments, which of those do you think would be contrary to the act? Parliament can pass it, but the reality is that they would be inoperative when it is put in contrast to the land claim agreement, so it is significant.

**Mr. Spaulding:** Thank you, senator. As Ms. Towtongie explained in her opening remarks, the amendments point to two concerns that NTI has with the bill. One is to make sure it is effective and workable. That concern is not necessarily one that involves conflict with the land claims agreement, but the second is to ensure, as you have emphasized, that the bill does comply in every respect with the agreement.

If I can give you an example of the first type of amendment, there is an amendment proposed to paragraph 141 of the bill and related provisions regarding what happens in the process when the description of a project changes mid-stream while it is being assessed, either by the planning commission or by the impact review board. That is a common occurrence in Nunavut; it is a common occurrence with any mining development, due to finances and any other number of reasons. The land claims agreement itself does not provide for a process to deal with changes in the project as it is being assessed. The proposals being put forward on that front in the amendments are to make sure that the bill will be effective in dealing with changes.

On the other side, in terms of compliance, there are several amendments that are there because NTI is very concerned that there is an outstanding risk that the bill could be construed inconsistently with the agreement. In that sense the objective of the bill is to introduce regulatory efficiency, which is a priority of the government in this project, could be falling short in the sense that litigation may be required in order to figure out whether there is a difference between the bill and the agreement and, if so, what to do about it. Similarly, on NTI's side, if there is a real risk that the agreement is not being complied with then there is a question that if the bill does not get it right, then what is the proper process; how should the system operate?

There are several examples of that in the amendments. For reasons that the department's lawyer has spoken to in the committee previously — I do not think he spoke to it in the Senate committee — and for reasons that the drafter perhaps is best positioned to explain, instead of using the word “judgment” or “determination” where that is the step in the process that the land claims agreement describes, the bill tends to use the word “opinion,” which is an obvious difference in plain language. NTI is very concerned that there is a real potential there, even if unintended, that the bill could be read differently; that the function of the commission, when it is making a determination, or

Voici la question que j'adresse aux conseillers juridiques : sur la cinquantaine d'amendements, lesquels sont selon vous contraires à la loi? Le Parlement peut bien les adopter, la réalité est qu'ils seraient inopérants s'ils allaient à l'encontre de l'accord sur les revendications territoriales. C'est donc important.

**M. Spaulding :** Merci, sénateur. Comme l'a expliqué Mme Towtongie dans sa déclaration liminaire, les amendements concernent deux préoccupations de la NTI à l'égard du projet de loi. La première est de s'assurer qu'il est efficace et applicable. Cette préoccupation n'entraîne pas nécessairement de conflit avec l'accord sur les revendications territoriales, mais la deuxième est de s'assurer, comme vous l'avez souligné, que le projet de loi concorde à tous égards avec l'accord.

Je peux vous donner un exemple du premier type d'amendement. On propose un amendement au paragraphe 141 du projet de loi et aux dispositions connexes concernant ce qui se passe dans le processus lorsque la description d'un projet change à mi-parcours, pendant qu'il est en cours d'évaluation, que ce soit par la Commission d'aménagement ou par la Commission d'examen des répercussions. Il s'agit là d'une situation fréquente au Nunavut. C'est un phénomène fréquent pour tout projet minier, pour des raisons d'ordre financier ou autre. Il n'y a dans l'accord sur les revendications territoriales aucun processus qui soit prévu pour réagir aux changements apportés à un projet qui est en cours d'évaluation. Les propositions formulées à ce sujet dans les amendements sont destinées à assurer que le projet de loi sera efficace pour traiter de ces changements.

De l'autre côté, en matière de conformité, plusieurs amendements sont proposés parce que la NTI craint sérieusement qu'il y ait un risque que le projet de loi soit interprété d'une manière qui ne soit pas compatible avec l'accord. En ce sens, le but du projet de loi, qui est d'assurer l'efficacité réglementaire, ce qui est une priorité du gouvernement avec ce projet, pourrait ne pas être atteint au sens où des poursuites pourraient être nécessaires pour déterminer s'il y a une différence entre le projet de loi et l'accord et, dans l'affirmative, ce qu'on doit y faire. De même, du côté de la NTI, s'il y a un risque réel que l'accord ne soit pas respecté, il faut se demander quel est le processus adéquat à adopter si le projet de loi est en défaut. Comment le système devrait-il fonctionner?

Il y a plusieurs exemples de cette nature dans les amendements. Pour des raisons que l'avocat du ministère a déjà exposées en comité — mais je ne pense pas qu'il en ait parlé devant le comité sénatorial —, et pour des raisons que le rédacteur est peut-être le mieux à même d'expliquer, on tend à trouver dans le projet de loi le mot « opinion » plutôt que le mot « jugement » ou « détermination » lorsque telle est l'étape du processus qui est décrite dans l'accord sur les revendications territoriales, ce qui constitue une différence évidente de terminologie ordinaire. La NTI craint très sérieusement qu'il y ait là un risque, même involontaire, que le projet de loi soit interprété différemment,

the impact review board, could be misunderstood to be simply advisory, when it is not intended to be.

Going to the harder question, is there any place in this scheme where NTI senses that there is noncompliance — not just a risk of noncompliance but noncompliance with the agreement, there is only one place. Ms. Towtongie explained that there have been several core features of the bill developed and that there has been consensus on most of those. If you think of it as a building project, there is a foundation in it, there are supporting walls and then there is detail beyond that.

There are many core features of the bill that NTI is fully satisfied with. We think it is essentially a good system. However, when the planning commission determines that an initiative to establish a conservation area conforms to the land use plan, as it is mandated to do under the agreement and the act, and when the body responsible to establish that conservation area is not a government department and not a minister per se but the Governor-in-Council, then there is a gap in the scheme. There are several examples in legislation where it is only the Governor-in-Council who is responsible to establish a conservation area or a park. The National Parks Act is one. The Canada Wildlife Act, in the case of marine protected areas, is another. There are other examples referred to in our written submission. In those cases, what you have in the bill right now is a road to nowhere. You have an assessment process mandated by the agreement and mandated by the bill. You have a determination by the commission as to whether or not the initiative conforms to the land use plan. Where is the duty to implement it? Where is the duty to implement the commission's determination? Well, it is not in the bill; it is missing. We are very concerned about that.

There have been discussions with government. We have listened carefully to the government's argument. They essentially make two points. They say, first, that they are not convinced that the land claims agreement intended to catch cabinet in its description. Well, the agreement says the land use plan shall be implemented on the basis of jurisdictional responsibility. It is clearly intended to be an inclusive scheme. The government's argument is that since cabinet is not named specifically in the clauses in the land claims agreement, the negotiators missed that. They read the agreement as intended, in the case of these particular types of areas, not to require duty to implement. However, they then say there is a hope, and NTI can only describe this as a hope because we do not see it anywhere in the bill, that when a national park is being established and trouble is taken to go through the planning commission or the impact review process to ensure that the values that Ms. Towtongie has described are reflected in the process, they say that it will be

c'est-à-dire que la fonction de la commission, lorsqu'elle fait une détermination, ou de la Commission d'examen des répercussions, puisse être considérée par erreur comme étant simplement consultative, alors que tel n'est pas le cas.

En ce qui concerne la question la plus difficile, y a-t-il un aspect quelconque de ce dispositif que la NTI juge non conforme, pas seulement parce qu'il y a un risque de non-conformité mais parce qu'il est non conforme par rapport à l'accord? Mme Towtongie a expliqué que plusieurs caractéristiques centrales du projet de loi, voire la plupart, ont fait l'objet d'un consensus. Si l'on veut bien interpréter ceci comme un chantier de construction, il y a une fondation, il y a des murs de soutien et il y a ensuite les détails.

Il y a beaucoup de caractéristiques centrales du projet de loi qui donnent pleinement satisfaction à la NTI. Nous pensons que c'est foncièrement un bon système. Toutefois, quand la Commission d'aménagement juge qu'une initiative d'établissement d'une zone de conservation est conforme au plan d'aménagement des sols, comme elle est habilitée à le faire au titre de l'accord et de la loi, et lorsque l'organisme chargé d'établir la zone de conservation n'est pas un ministère fédéral ni un ministre en soi mais le gouverneur en conseil, il y a une faille dans le dispositif. On trouve dans la législation plusieurs exemples où seul le gouverneur en conseil a la responsabilité d'établir une zone de conservation ou un parc. C'est le cas, par exemple, de la Loi sur les parcs nationaux. C'est aussi le cas de la Loi sur la faune au Canada, en ce qui concerne les zones maritimes protégées. Vous trouverez d'autres exemples dans notre mémoire. Dans tous ces cas, ce que propose le projet de loi actuel, c'est une route qui ne mène nulle part. Vous avez un processus d'évaluation imposé par l'accord et imposé par le projet de loi. Vous avez une décision prise par la commission pour déterminer si l'initiative est conforme ou non au plan d'utilisation des sols. Où se trouve le devoir de mise en œuvre? Où se trouve l'obligation de mettre en application la décision de la commission? On ne la trouve pas dans le projet de loi. Elle est manquante. Cela nous préoccupe beaucoup.

Il y a eu des discussions avec le gouvernement. Nous avons écouté attentivement son argumentation, qui comprend fondamentalement deux éléments. Le gouvernement affirme premièrement qu'il n'est pas convaincu que l'accord sur les revendications territoriales était destiné à s'appliquer au Cabinet dans sa description. Eh bien, il est dit dans l'accord que le plan d'utilisation des sols sera mis en œuvre sur la base de la compétence constitutionnelle. Il est clair qu'on a prévu un dispositif inclusif. L'argument du gouvernement est que, puisque le Cabinet n'est pas nommément désigné dans les articles de l'accord sur les revendications territoriales, les négociateurs l'ont oublié. Ils ont considéré que l'accord, dans le cas de ces types particuliers de zones, dispose qu'il n'y a pas d'obligation de mise en œuvre. Toutefois, la NTI dit ensuite qu'il y a un espoir — et elle ne peut le qualifier autrement car on ne voit rien à cet effet dans le projet de loi — que lorsqu'un parc national est établi et qu'on a pris la peine de passer par la Commission

expected that the advisers to Canada, the officials making recommendations to cabinet, will ensure that the decisions of the commission and impact review board are satisfied.

Well, that is not in the bill. That cannot be read into the bill. The bill operates on the basis that the body that has the power to take a measure that must comply with the land use plan or the project certificate coming from the review board is the body that has the duty to act in accordance with the land use plan or the review board's determination. Perhaps I have gone on a bit long, but that is one instance where there is a substantial concern that the bill gets the land claims agreement wrong.

**Senator Ringuette:** I have two distinct questions. I understand the legalities and the fact that the substantive documents that you provide us with regard to amendments that would be needed in order to comply with the 1993 agreements, if your proposed amendment to comply is not included in Bill C-47, I guess that you will be moving to court challenges. Whenever someone talks about court challenges, we are looking at two to three years in delay and uncertainty with regard to potential development and potential conservation. I fully understand the importance of that section.

I have one question with regard to funding. Do you collect any kind of royalties or fees with regard to the permit issuance for prospectors or developers of all the different minerals that you have in the territory?

**Ms. Towtongie:** Those are very good questions. Inuit's stance has been litigation, legal processes, as the final step. However, the bill excludes the Governor-in-Council from the list of bodies responsible to implement terms and conditions of these projects. As an Inuit, the Inuit leadership will have to consider if we go to that stage of legal steps. In the meantime, we would like to work with the process. It would be the final step.

Our land claims agreement is not just with the land use departments, environmental departments or DIAND; it is with the whole Government of Canada. It was intended so institutions like the Senate and the government will put the Inuit thought process into the legislation across Nunavut so that we can be included in defining within the legislative process how we want to work with you, making it very simple.

As to the question of royalties and fees, I will leave that to Mr. Merritt.

**Mr. Merritt:** Inuit own a lot of land as a consequence of the treaty so, insofar as the Inuit are landowners, as all landowners, they can collect fees, licence payments and rentals on the

d'aménagement ou par le processus d'examen des répercussions pour s'assurer que les valeurs que Mme Towtongie a décrites sont reflétées dans le processus, on s'attendra à ce que les conseillers du Canada, les officiels adressant des recommandations au Cabinet, s'assurent que les décisions de la Commission d'aménagement et de la Commission d'examen des répercussions sont satisfaites.

Eh bien, cela n'est pas dans le projet de loi. On ne peut pas considérer que ça s'y trouve. Le principe du projet de loi est que l'organisme qui détient le pouvoir de prendre une mesure qui doit être conforme au plan d'aménagement des sols ou au certificat de projet venant de la Commission d'examen est l'organisme qui a le devoir d'agir en conformité avec le plan d'aménagement des sols ou la décision de la Commission d'examen. Ma réponse a peut-être été longue mais voilà une situation dans laquelle on peut sérieusement craindre que le projet de loi ne soit pas conforme à l'accord sur les revendications territoriales.

**La sénatrice Ringuette :** J'ai deux questions à vous poser. Je comprends les détails juridiques et le fait que les documents de fond que vous nous donnez au sujet des amendements qui seraient nécessaires pour se conformer aux accords de 1993... Si votre proposition d'amendement de conformité n'est pas incluse dans le projet de loi C-47, je suppose que vous irez devant les tribunaux. Quand on parle de s'adresser aux tribunaux, on parle de deux à trois ans de délais et d'incertitude quant aux projets de développement et au potentiel de conservation. Je saisis pleinement l'importance de cet article.

J'ai une question concernant le financement. Touchez-vous des redevances ou des frais quelconques en ce qui concerne l'octroi de permis aux prospecteurs ou aux promoteurs de tous les différents projets miniers qu'il y a dans le territoire?

**Mme Towtongie :** Ce sont de très bonnes questions. La position des Inuits a été que les poursuites, le recours aux tribunaux, sont l'étape ultime. Toutefois, le projet de loi exclut le gouverneur en conseil de la liste des organismes chargés de la mise en œuvre des modalités de ces projets. En tant qu'Inuits, le leadership inuit devra se demander si nous entamons cette étape de mesures judiciaires. Entre-temps, nous aimerions travailler dans le cadre du processus. Ce serait l'étape finale.

Notre accord sur les revendications territoriales n'est pas seulement un accord avec les ministères s'occupant de l'utilisation des sols, avec les ministères de l'Environnement ou avec le MAADN, c'est un accord avec l'ensemble du gouvernement du Canada. L'objectif était que des institutions comme le Sénat et le gouvernement mettraient le processus de pensée inuit dans la législation partout au Nunavut afin que nous puissions être inclus dans la définition, à l'intérieur du processus législatif, de la manière dont nous voulons travailler avec vous, pour rendre ça très simple.

En ce qui concerne les redevances et les frais, je laisse M. Merritt vous répondre.

**M. Merritt :** Les Inuits possèdent beaucoup de terres du fait du traité et, dans la mesure où les Inuits sont les propriétaires fonciers, ils peuvent, comme tous les propriétaires fonciers,

management of their own lands, just like the Crown does with Crown land. The two building block institutions we are talking about here, the planning commission and the impact review board, are not being financed by an application fee system. They are essentially part of the public process. There is no attempt in this bill or in the thinking of government as a policy matter, as far as I know, to essentially start asking proponents of development to start paying fees in order to get their projects processed in terms of conformity with planning or getting the appropriate paperwork by way of a project certificate. There is not really a connection drawn by this bill or by existing law between ownership of land, for example, and the environmental assessment or planning review approach. I hope that answers your question.

**Senator Ringuette:** Partly. In your view, does Bill C-47 open the opportunity to collect fees and charges for the work that has to be done?

**Ms. Towtongie:** Under our land claims agreement, we have what is called public institutional bodies: Nunavut Impact Review Board, Nunavut Water Board, Nunavut Wildlife Board. These are institutional bodies. According to our agreement, it is the federal government's responsibility, clearly written out in this agreement, to fund those public institutions.

**Senator Ringuette:** I want this to be crystal clear. If we had responsibility through this bill, through the Nunavut governing bodies, that will add additional responsibility and oversight, then I certainly agree with you that funding has to be adequate in respect of the 1993 agreement.

**Ms. Towtongie:** Just to put things in context or into a framework, one mine in the Keewatin region produced \$10 billion to Canada, its top-quality mine. When we are asking the Government of Canada to fund these public institutions, it is for their benefit. It is not for the benefit of the Inuit but for the benefit of Canada's economy. It is only fair that funding be provided adequately today.

**Senator Lang:** I would like to deal with the financing so that we have a clear understanding of exactly what we are speaking of here.

First, how many dollars were allocated in 1992 as a result of the agreement for the purpose of these planning commissions? How much has been allocated for 2012, so that we can see the comparison of the amount of money that the taxpayer has provided to these boards and for their operations?

Second, how many assessments are presently under way in respect to the money that has been allocated?

percevoir des frais, des droits de permis et des loyers sur la gestion de leurs propres terres, tout comme l'État fédéral sur les terres de la Couronne. Les deux institutions fondamentales dont nous parlons ici, la Commission d'aménagement et la Commission d'examen des répercussions, ne sont pas financées par un système de frais perçus pour l'octroi de permis. Elles font essentiellement partie du processus public. Il n'y a dans ce projet de loi ou dans la pensée du gouvernement aucune volonté, comme question de politique fondamentale, à ma connaissance, de commencer à demander aux promoteurs des projets à payer des frais pour que leurs projets soient traités en termes de conformité avec les plans d'aménagement ou pour obtenir la documentation voulue sous forme de certificat de projet. Il n'y a en réalité aucun lien établi par ce projet de loi ou par une loi existante entre la propriété des terres, par exemple, et l'évaluation environnementale ou l'examen de l'aménagement. J'espère que cela répond à votre question.

**La sénatrice Ringuette :** En partie. D'après vous, le projet de loi C-47 ouvre-t-il la porte à une possibilité de perception de frais et de droits pour le travail qu'il faudra faire?

**Mme Towtongie :** En vertu de notre accord sur les revendications territoriales, nous avons ce qu'on appelle des organismes institutionnels publics : la Commission du Nunavut chargé de l'examen des répercussions, l'Office des eaux du Nunavut, le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut. Ce sont des organismes institutionnels. En vertu de notre accord, le gouvernement fédéral a la responsabilité, mentionnée noir sur blanc dans l'accord, de financer ces organismes publics.

**La sénatrice Ringuette :** J'aimerais que ceci soit parfaitement clair. Si nous avons une responsabilité dans le cadre de ce projet de loi, par le truchement des organismes de gouvernement du Nunavut, qui ajouterait une responsabilité supplémentaire et de la supervision, je conviendrais alors certainement avec vous que le financement doit être adéquat du point de vue de l'accord de 1993.

**Mme Towtongie :** Pour replacer les choses dans leur contexte, il y a dans la région de Keewatin une mine qui a produit 10 milliards de dollars pour le Canada, une mine de première qualité. Quand nous demandons au gouvernement du Canada de financer ces organismes publics, c'est dans son intérêt. Ce n'est pas dans l'intérêt des Inuits mais dans l'intérêt de l'économie canadienne. Il n'est que juste qu'un financement adéquat soit fourni aujourd'hui.

**Le sénateur Lang :** Je reste sur cette question de financement afin que nous sachions exactement de quoi nous parlons ici.

Premièrement, combien de dollars ont été attribués en 1992 à ces commissions d'aménagement par suite de l'accord? Combien d'argent a-t-on donné en 2012, afin que nous puissions comparer la somme d'argent que le contribuable a fournie à ces commissions pour leur fonctionnement?

Deuxièmement, combien d'évaluations y a-t-il actuellement en cours en ce qui concerne l'argent qui a été attribué?

Third, how many of the proposed mining projects are on land owned by your organization? The reason I ask that is, obviously, it puts your organization in a position to collect royalties and to get significant financial compensation if a mine were to go ahead, not unlike the Government of Canada. I think we should get a clarification here. It is one thing to talk in generalities but another thing to talk in specifics.

**Ms. Towntongie:** We could provide a map of the mining assessments. However, I did not bring it. I will refer that question to Mr. Merritt.

**Mr. Merritt:** I do not have the schedules with me that were attached to the implementation contract for the initial 10-year funding for those boards, so I could not give you those answers now. We can find that information for you.

We have, of course, as NTI, relied heavily on those two boards, making their own presentations known, making their own budgets by way of proposals as to adequacy. They conduct their own negotiations by way of proposals when it comes to both the current situation and projections into the next ten-year planning period.

In terms of order of magnitude, and this is anecdotal, so it will not satisfy in terms of giving you a complete picture, I note that the Impact Review Board in its submission, which I do have with me, indicated that it is getting for the next five years a budget level of \$2.7 million. The Impact Review Board has said it will need appreciable incremental funding in order to take on additional responsibilities to implement this new bill. I do not believe the Impact Review Board has tried to put a precise figure on that. It is my understanding that the Impact Review Board is saying that, at a global level, it will need essentially twice as much funding in the next 10 years, driven not just by this bill but also by the uptake and activities that has occurred since 1993. I would be reluctant to say more than that just by way of anecdote because I am not working for them, it is not my budget and I know they have wanted to present their own case in their own terms with as much detail as you or any other parliamentarian would want.

With respect to the planning commission, which is the other body associated with this bill in terms of focused detail, I believe the planning board has projected that in order to implement this bill, by way of its responsibilities, it would need something in the order of an additional 10 person years, with anticipated costs of approximately \$3 million associated with that additional staff.

I am not giving you the precision you were looking for, and I am aware of that, but I think both these boards are essentially saying that in order to implement this bill, they will need

Troisièmement, combien des projets miniers proposés se trouvent sur des terres appartenant à votre organisation? La raison pour laquelle je pose cette question est, évidemment, qu'elle place votre organisation dans une situation où elle peut percevoir des redevances et obtenir une compensation financière non négligeable si une mine est réalisée, un peu comme le gouvernement du Canada. Je pense que nous devrions obtenir des éclaircissements à ce sujet. C'est une chose de parler de généralités, mais c'en est une autre d'aller dans les détails.

**Mme Towntongie :** Nous pourrions vous fournir une carte des projets miniers mais je n'en ai pas avec moi pour le moment. J'invite M. Merritt à vous répondre.

**M. Merritt :** Je n'ai pas avec moi les annexes qui ont été jointes au contrat de mise en œuvre pour le financement initial de 10 ans de ces commissions et je ne peux donc pas vous répondre maintenant. Nous pourrions chercher l'information à votre intention.

Évidemment, la NTI s'en est beaucoup remise à ces deux commissions, en faisant connaître leurs propres présentations, et elles ont dressé leurs propres budgets au moyen de propositions pour en assurer le caractère adéquat. Elles mènent leurs propres négociations sous forme de propositions en ce qui concerne à la fois la situation actuelle et les projections pour la prochaine période de planification de 10 ans.

Pour ce qui est de l'ordre de grandeur, et ceci est anecdotique et ne vous permettra donc pas d'obtenir une image complète de la situation, je note que la Commission d'examen des répercussions a indiqué dans son mémoire, que j'ai avec moi, qu'elle obtient un budget de 2,7 millions de dollars pour les cinq prochaines années. Elle a dit qu'elle aura besoin d'une rallonge budgétaire appréciable pour pouvoir assumer les responsabilités additionnelles concernant la mise en œuvre de ce nouveau projet de loi. Je ne crois pas que la Commission d'examen des répercussions a essayé de donner un chiffre exact à ce sujet. Je crois comprendre que sa position est, à un niveau global, qu'elle aura essentiellement besoin de deux fois plus de financement dans les 10 prochaines années, non seulement à cause de ce projet de loi mais aussi à cause de la participation et des activités qui se sont produites depuis 1993. J'hésite à en dire plus car je ne travaille pas pour elle, ce n'est pas mon budget et je sais qu'elle souhaitait présenter son propre argumentaire, dans ses propres termes, avec tous les détails dont vous-mêmes ou d'autres parlementaires pourriez avoir besoin.

En ce qui concerne la Commission d'aménagement, qui est l'autre organisme associé à ce projet de loi du point de vue des détails, je pense qu'elle a calculé qu'il lui faudrait, pour assurer la mise en œuvre de ce projet de loi conformément à ses responsabilités, quelque chose comme 10 années-personnes supplémentaires, ce qui représenterait un coût de l'ordre de 3 millions de dollars.

Je ne vous donne pas les chiffres précis que vous attendez, j'en suis bien conscient, mais je pense que ces deux commissions nous disent essentiellement qu'elles auront besoin de rallonges

appreciable but not off-the-wall increases in their budget levels, given the scale of developments taking place. Their budget levels have not increased substantially except by way of inflation adjustments, since a number of adjustments were made in 2006, and those 2006 numbers were very much anchored in the 1993 numbers.

**Senator Lang:** Mr. Chair, one of the questions I asked was about the number of mining prospects that have been identified. Senator Patterson has spoken numerous times in respect to the very bright future that Nunavut has, if everything can come together in respect to the economy there with the mining prospects.

I wanted to get a clear understanding of how many of the identified mining prospects are on the land that has been transferred to your organization because it would give some sense of what was going on in respect of the mining community. Do you have that with you?

**Ms. Towtongie:** Mr. Chair, we can provide that in writing, in terms of revenue resourcing policy. With respect to the first question you asked about royalties coming in from the mines, I will be very clear. We are an indigenous group that has extinguished all title to lands, so we have produced a revenue resource sharing policy with an endowment fund, and that endowment fund is for our unborn children in the next decade. We have a strategic plan in place. We have gotten royalties from Agnico Eagle at \$2.2 million. However, a wolverine went into their kitchen and got the electrical wiring all mixed up, so they had to build a kitchen. That kitchen cost \$18 million to one mine at Agnico Eagle, if you compare that to the royalties we are receiving today, \$2.2 million and another one that is coming at \$300,000.

**Senator Lang:** Could I interject?

**The Chair:** Let us let the witness continue.

**Ms. Towtongie:** The Inuit leadership has put itself in a situation where we strategically plan how to economically survive once the resources — the minerals — are taken out of Nunavut — the will is taken out. In terms of long-term sustainability, we have hired Heenan Blaikie out of Toronto to come up with a draft, and we have decided that if it reaches \$100 million, we will vote in 2016 on how we want to spend that money. At this time, we have put it into a trust. No one can touch it.

**Senator Lang:** Mr. Chair, I want to say that the witness should be given many accolades for putting that in place and looking ahead.

My question was — perhaps you could provide the answer later — in respect to the actual mining prospects and how many of them are actually on your land, so that at least we have a clear understanding.

budgétaires appréciables, mais pas excessives, pour assurer la mise en œuvre du projet de loi, étant donné l'échelle des développements en cours. Leurs budgets n'ont pas beaucoup augmenté, sauf pour tenir compte de l'inflation, étant donné qu'un certain nombre d'ajustements y ont été apportés en 2006 et que ces chiffres de 2006 étaient en grande mesure ancrés à ceux de 1993.

**Le sénateur Lang :** Monsieur le président, l'une des questions que j'avais posées concernait le nombre de projets miniers qui ont été identifiés. Le sénateur Patterson a souligné à de nombreuses reprises l'avenir tout à fait brillant qu'aura le Nunavut si tout se déroule bien en ce qui concerne l'économie avec les projets miniers.

J'aimerais savoir exactement combien des projets miniers identifiés sont situés sur des terres qui ont été transférées à votre organisation, car cela nous donnerait une idée de ce qui se passe dans la communauté des mines. Avez-vous cette information avec vous?

**Mme Towtongie :** Monsieur le président, nous pourrions vous fournir la réponse par écrit en ce qui concerne la politique de recettes des ressources. Pour ce qui est de la première question que vous avez posée au sujet des redevances provenant des mines, je serai très claire. Nous sommes un groupe autochtone dont tous les titres de propriété foncière sont éteints, et nous avons donc produit une politique de partage des recettes issues des ressources avec un fonds d'épargne destiné aux enfants pas encore nés de la prochaine décennie. Nous avons un plan stratégique. Nous avons touché 2,2 millions de dollars de redevances d'Agnico Eagle. Toutefois, un carcajou est entré dans leur cuisine et a mélangé tous les fils électriques, ce qui les a obligés à refaire une cuisine. Cette cuisine a coûté à Agnico Eagle 18 millions de dollars pour une seule mine, somme qu'il faut comparer aux redevances que nous touchons aujourd'hui, 2,2 millions de dollars, avec une autre qui arrivera plus tard de 300 000 \$.

**Le sénateur Lang :** Puis-je intervenir?

**Le président :** Veuillez laisser le témoin continuer.

**Mme Towtongie :** Le leadership inuit s'est placé dans une situation où nous planifions stratégiquement la manière de survivre économiquement une fois que les ressources — les minerais — seront parties du Nunavut. En termes de pérennité à long terme, nous avons demandé à Heenan Blaikie, de Toronto, de préparer une ébauche, et nous avons décidé que, si cela atteint 100 millions de dollars, nous voterons en 2016 pour décider comment dépenser cet argent. Pour le moment, il est placé dans un fonds de fiducie. Personne ne peut y toucher.

**Le sénateur Lang :** Monsieur le président, je tiens à dire que le témoin mérite toutes nos félicitations pour avoir créé ce fonds en vue des besoins futurs.

Ma question, et vous pourrez peut-être nous envoyer la réponse plus tard, concernait les projets miniers en cours. Je demandais combien sont sur vos terres, afin que nous comprenions bien la situation.

**Senator Patterson:** Most of them.

**Mr. Merritt:** We can easily supply that to you. To be clear about your question, you wanted to know about the number of companies that are currently actively exploring for minerals on Inuit lands?

**Senator Lang:** Yes, that is right.

I understand to some degree your concern about the legislation, but it has taken years to get to where we are. Once you start amending a bill and having to go through the legislative process even further, that is more time that is involved in respect to both houses, the Senate and the House of Commons. As you well know, having been involved as long as you have, if we go back, all of a sudden it will be another year or six months or who knows how much longer before this bill actually becomes law.

Section 3(1) clearly states that in the event of any inconsistency or conflict between the agreement and this act or any regulation made under it, the agreement, which is your Nunavut land claim agreement, prevails to the extent of the inconsistency or conflicts.

What I am asking is the following: In respect to the bill itself and the fact that it clearly recognizes your constitutional legislative base taking precedence, I do not quite understand the concerns with some of the minor aspects of the bill because if it becomes an issue, you obviously will have the authority, at the end of the day, contained in your agreement.

**Mr. Merritt:** Thank you, senator. You are pointing to the paramountcy provision in the bill. That paramountcy provision in the bill reflects the paramountcy provision in the treaty. That is a treaty right of Inuit to have their treaty prevail in the event of any conflicting law. What you see in the bill reflects that, as it should; appropriately so. That provision obviously offers some comfort, but I think there are practical limitations as to how much comfort you can imagine Inuit secure through that. That provision only comes into effect if there is a conflict out there between the treaty and an implementing piece of legislation.

I think we would all agree it is a better world if you do not have those conflicts because you do not have misunderstanding; you do not have confusion; you do not have practical problems in terms of administration of this act; and you do not have the potential for litigation. Even though NTI as an organization has been willing to go to court when it has to, it does not relish that prospect. It is not the best use of time and money. It creates conflict and undermines public confidence in the system, and lawsuits in relation to a piece of legislation freshly made to implement the treaty would be unwelcome on all fronts. I do not think industry wants that kind of political uncertainty. These treaties were intended to remove as much uncertainty as possible. We take the view that it is not a good idea to create conflicts and then rely on paramountcy. It is some insurance but it is not where you want to go. It is the kind of insurance policy you try to cash

**Le sénateur Patterson :** La plupart.

**M. Merritt :** Nous pourrions facilement vous fournir cette information. Pour que ce soit bien clair, vous voulez savoir combien il y a d'entreprises qui font actuellement de la prospection active de minerai sur les terres inuites?

**Le sénateur Lang :** C'est bien ça.

Je comprends dans une certaine mesure votre préoccupation au sujet du projet de loi mais il a fallu des années pour arriver où nous en sommes aujourd'hui. Une fois qu'on commence à modifier un projet de loi, cela oblige à rallonger le processus législatif car il faut prévoir plus de temps dans les deux chambres, au Sénat et à la Chambre des communes. Comme vous le savez fort bien, puisque vous vous occupez de ces choses-là depuis bien longtemps, si l'on fait marche arrière, on ajoute d'un seul coup une année supplémentaire, ou six mois, ou qui sait combien de temps pour que le projet de loi soit finalement adopté.

Il est clairement dit au paragraphe 3(1) que l'accord — c'est-à-dire votre Accord sur les revendications territoriales du Nunavut — primera sur cette loi ou sur n'importe quel règlement qui en relève en cas d'incompatibilité ou de conflit entre les deux.

Voici donc ma question : en ce qui concerne le projet de loi lui-même et le fait qu'il dispose clairement que votre base législative constitutionnelle a préséance, je ne saisis pas très bien les préoccupations touchant certains des aspects mineurs du projet de loi car, si un problème se pose à cet égard, vous aurez à l'évidence le pouvoir, en dernière analyse, que vous confère votre accord.

**M. Merritt :** Merci, sénateur. Vous évoquez la disposition de primauté du projet de loi. La disposition de primauté du projet de loi reflète la disposition de primauté du traité. De par leur traité, les Inuits bénéficient de la primauté de leur traité par rapport à n'importe quelle loi incompatible. Ce qu'il y a dans le projet de loi reflète cette disposition, tout à fait légitimement. Cette disposition constitue évidemment une certaine garantie mais je pense qu'il y a des limites d'ordre pratique au degré d'assurance que perçoivent les Inuits en cette matière. Cette disposition n'entrera en vigueur que s'il y a un conflit entre le traité et un texte de loi le mettant en œuvre.

Je suis sûr que vous conviendrez que l'idéal serait qu'il n'y ait pas de conflit, car on ne veut pas de malentendus. On ne veut pas de confusion. On ne veut pas de problèmes d'ordre pratique concernant la mise en œuvre de cette loi. Et on ne veut pas de risque de poursuites judiciaires. Même si la NTI, comme organisation, est prête à aller devant les tribunaux si c'est nécessaire, ce ne serait pas de gaieté de cœur. Ça ne représenterait pas le meilleur usage de son temps et de son argent. Ça créerait un conflit qui minerait la confiance du public envers le système. Une poursuite intentée à l'égard d'un texte de loi tout juste adopté pour mettre en œuvre le traité ne serait certainement bien accueillie par personne. Je ne pense pas que l'industrie souhaite ce genre d'incertitude politique. Ces traités sont destinés à éliminer le plus possible l'incertitude. Nous considérons donc que ce n'est pas une bonne idée de créer des

in when something unpleasant is happening. From our perspective, it is much better to design new legislation to avoid those kinds of things.

You are saying that making amendments requested by NTI would potentially slow up this legislation. I would make a more general observation. We can anticipate that with treaty making in Canada, there will be many more occasions when Parliament has an opportunity to implement aspects of the treaty. There will always be difficulties in how you convert a treaty into the more detailed language of legislation. It seems to me Parliament, the Commons and the Senate, has an opportunity to communicate back to the federal departments that prepare these bills that they have to get it right; that the development of that legislation has to be done on the basis of genuine partnership; and that you expect full conformity with constitutionally protected rights. You will not settle for anything less. You do not want compromises being made on compromises. Maybe if you send a signal to that effect early on a piece of legislation of this kind, you are sending a signal that the executive branch of government takes on board seriously and you will not be facing a succession of these bills, not just in Nunavut, but in the Yukon, if there is any implementation legislation left; or in B.C. You will not be facing these things all down the road if you provide the right signals now.

[Translation]

**Senator Massicotte:** Thank you for the presentation, which was very interesting.

Did I understand correctly that you do not want us to pass this bill without the amendments?

[English]

**Mr. Merritt:** As I understand the president's presentation on behalf of NTI, we are recommending you adopt the bill with the amendments that we are recommending.

**Ms. Towtongie:** With the funding process clearly outlined.

The other thing is that I was never able to understand why they would have pictures of mountains with trees. They destroyed that picture for me. Nunavut is without trees. It is naked and beautiful. By changing the landscape through Bill C-47, it will have consequences to the Inuit, because we take our direction from the snowdrifts, what we call *uqaluraq*, their shapes, if we are lost and the North Pole is too close, we cannot use the navigational charts. When you scar the land — and there is a lot of scarring with Agnico Eagle — we go out, but the snowdrifts change. The glaciers are formed from the North, so the snow is usually formed from the North. When those mines operate, we cannot hide them with the trees. It is open. So we have to ensure for ourselves how we can use the snowdrifts in the new society we

conflits et de s'en remettre ensuite à la primauté. C'est une certaine garantie mais ce n'est pas ce qu'on souhaite. C'est le genre de police d'assurance qu'on essaie d'encaisser quand quelque chose de déplaisant est arrivé. À notre avis, il est bien préférable de concevoir la nouvelle législation de manière à éviter ce genre de chose.

Vous dites qu'apporter les modifications demandées par la NTI pourrait ralentir ce projet de loi. Permettez-moi de faire une remarque d'ordre général : nous pouvons prévoir qu'avec l'adoption de traités au Canada, le Parlement aura beaucoup d'autres occasions de mettre en œuvre des aspects d'un traité. Il y aura toujours des difficultés quand on voudra convertir un traité en langage législatif plus détaillé. Il me semble que le Parlement, les Communes et le Sénat, peuvent communiquer avec les ministères fédéraux afin de préparer ces projets de loi de manière à bien les concevoir dès le départ. L'élaboration d'un texte de loi doit se faire sur la base d'un vrai partenariat, et on doit pouvoir s'attendre à ce qu'il soit pleinement conforme au droit constitutionnellement protégé. On ne veut pas de compromis s'ajoutant les uns aux autres. Si vous envoyez un signal à cet effet dès le début de l'élaboration d'un texte de loi de cette nature, vous aurez peut-être envoyé un signal que la branche exécutive du gouvernement prendra au sérieux et vous ne serez alors pas confronté à une succession de tels projets de loi, pas seulement au Nunavut mais aussi au Yukon, s'il y a encore de la législation de mise en œuvre à adopter, ou en Colombie-Britannique. Vous ne serez pas confronté continuellement à ce genre de chose si vous envoyez les bons signaux dès maintenant.

[Français]

**Le sénateur Massicotte :** Je remercie les invités de leur présentation, qui était très intéressante.

Est-ce que je comprends que vous ne voulez pas qu'on adopte ce projet de loi sans amendement?

[Traduction]

**M. Merritt :** Si je comprends bien l'exposé du président au nom de la NTI, nous recommandons que vous adoptiez le projet de loi avec nos amendements.

**Mme Towtongie :** Avec le processus de financement clairement énoncé.

L'autre chose que je n'ai jamais réussie à comprendre est pourquoi ils ont des photographies de montagnes avec des arbres. Ils ont détruit cette image pour moi. Le Nunavut n'a pas d'arbres. Il est nu et beau. Changer le paysage avec le projet de loi C-47 aura des conséquences pour les Inuits parce que nous nous orientons avec les congères, ce que nous appelons des *uqaluraq*, d'après leur forme, si nous sommes perdus et que le pôle Nord est trop proche, nous ne pouvons pas utiliser les cartes pour nous repérer. Si vous balafrez la terre — et Agnico Eagle fait beaucoup de balafres —, nous sortons mais les congères changent. Les glaciers sont formés à partir du Nord et la neige vient généralement du Nord. Lorsque les mines sont en exploitation, on ne peut pas les dissimuler avec des arbres. C'est ouvert. Nous

are forming. Bill C-42 has to give us confidence that our lands, Inuit-owned lands, are developed properly and with adequate funding sources. The extraction will be costly to us, both in terms of economics and money, and also in other ways.

[Translation]

**Senator Massicotte:** As far as funding is concerned, I quite understand your position and I find your examples very clear. However, you probably know that many organizations come here to tell us that their funding is insufficient. I do not remember having ever heard a witness say that he had received too much money.

This debate about funding is a recurring one because everyone always believes that their funding is insufficient. However, funding for recurring expenses is never provided for in government bills, as a matter of policy. Those expenses are funded through annual budgets because the government would not want, obviously, to make a commitment to fund an unlimited discretionary project discretionary project.

This is more an operational than a legislative debate. I understand the statutory amendments you have proposed relating to your rights but I have a hard time finding a solution. It is not the standard process, it is not a commitment, it would be forever. What do you think could be the solution?

[English]

**Mr. Merritt:** Certainly NTI understands that you must have lots of people appearing in front of you and seeking budget increases, here, there and everywhere. I will point out a couple of things about our presentation.

NTI is not, of course, coming here asking for budgeting for itself. We are not an NGO seeking a government grant. We are seeking funding on behalf of two public bodies, so we are kind of in an odd situation. We are saying to you that we encourage you to help fund properly two public bodies. Half the people who sit on these bodies are appointed by governments, federally and territorially. We are in a situation where these are institutions in the public realm. They are not Inuit bodies that we are seeking budgeting for. I emphasize that because I think that is consistent with us hoping to have certain objectivity here. This is not just trying to fund ourselves; this is trying to get funding for processes that have to work for the public as well as for Inuit in Nunavut and that serve a variety of interests, industry's interest and the environment's interest. This funding is critical. We are saying we are not coming to the conclusion that the funding is terribly inadequate, at least not directly. We are saying those bodies themselves have appeared before parliamentary committees and essentially said they are at the edge and that they cannot take on these additional responsibilities. We do not necessarily claim to know their numbers backwards and forwards. We are not their accountants; we are not auditors. We are saying they are telling us

devons donc nous assurer que nous pouvons utiliser les congères dans la nouvelle société que nous créons. Le projet de loi C-42 doit nous donner l'assurance que nos terres, les terres appartenant aux Inuits, sont exploitées correctement et avec des sources de financement adéquates. L'extraction sera coûteuse pour nous, à la fois en termes d'économie et d'argent, et aussi d'autres manières.

[Français]

**Le sénateur Massicotte :** En ce qui a trait au financement, j'éprouve beaucoup d'empathie et vos exemples sont très clairs. Cependant, vous savez que nombreux sont ceux qui viennent nous voir pour nous dire que le financement est inadéquat. Je ne me souviens pas d'avoir entendu un témoin dire qu'il avait reçu trop d'argent.

Ce débat concernant le financement est très récurrent parce que tous croient qu'il est insuffisant. Cependant, la politique gouvernementale pour le financement des frais récurrents comme tels n'est pas dans la législation des projets de loi. Cela fonctionne plutôt par budget annuel et le gouvernement ne veut pas, avec raison, s'engager à financer un projet discrétionnaire illimité.

C'est davantage un débat opérationnel que législatif. Je comprends les amendements législatifs que vous voudriez apporter au point de vue des droits mais j'ai de la difficulté à voir la solution. Ce n'est pas le processus normal, ce n'est pas un engagement, c'est continu. D'après vous, quelle solution le gouvernement pourrait-il apporter?

[Traduction]

**M. Merritt :** La NTI comprend certainement que vous devez faire comparaître beaucoup de gens devant votre comité et demander des rallonges budgétaires, ici, là et partout. J'aimerais faire quelques remarques au sujet de notre comparution.

Évidemment, la NTI ne vient pas ici demander de budget pour elle-même. Nous ne sommes pas une ONG demandant une subvention au gouvernement. Nous sollicitons des fonds au nom de deux organismes publics, ce qui nous place dans une situation un peu particulière. Nous vous disons que nous vous encourageons à contribuer à un financement adéquat de deux organismes publics. La moitié des gens qui siègent au sein de ces organismes sont nommés par les gouvernements, fédéral et territorial. Nous sommes dans une situation où ces organismes sont dans le domaine public. Ce ne sont pas des organismes inuits pour lesquels nous demandons un budget. J'insiste là-dessus parce que j'estime que cela concorde avec notre souci d'assurer une certaine objectivité ici. Nous ne sommes pas ici pour essayer d'obtenir des fonds pour nous-mêmes mais plutôt d'obtenir des fonds pour des processus qui doivent fonctionner pour le public ainsi que pour les Inuits du Nunavut, et répondre à une diversité d'intérêts, ceux de l'industrie et ceux de l'environnement. Ce financement est crucial. Nous disons que nous ne sommes pas arrivés à la conclusion que le financement est terriblement inadéquat, au moins pas directement. Nous disons que ces organismes eux-mêmes ont comparu devant des comités

and you and everyone they cannot do the job they will be asked to do. If there is a breakdown in the public process, that affects Inuit and all Canadians. I think that adds maybe a slightly different level of credibility or at least a level of motivation to what we are talking about as to our comments on money.

In terms of what the Senate can do, we realize the Senate is not the source of funding bills, and so you cannot just initiate commitments on behalf of the Crown inside an amended piece of legislation. You have a better sense of the tools you have available. You have the ability to pass resolutions. You have the ability to communicate by way of correspondence and to make public statements. If you choose to take the time to make our amendments, then this process will be somewhat longer and you have a window in which you can try to secure those funding assurances from the executive branch.

Without being entirely disrespectful, you have a much better sense of your own process and options than we do, but we think you do have an ability here to make your views known forcefully and effectively that you want to be satisfied, before you adopt this new law, that there will be funding available to implement it properly. A new law without a budget to implement it is a deception to the public, and it certainly will not create additional confidence.

[*Translation*]

**Senator Massicotte:** You understand that financing is not included as such in the bill. It may be an informal process or another means of communication but it is not possible to state in a bill that funding will be eternal and to your satisfaction. That would be impossible. It is a matter of judgment. Two reasonable persons could disagree on the proper amount. It would be impossible to provide for such funding in a piece of legislation, I want to be sure that you understand that.

[*English*]

**Mr. Merritt:** Yes.

**Senator Seidman:** If I can continue with the funding issue, it is my understanding that the funding levels and activities laid out in the implementation contract are determined on a tripartite basis so that Canada, Nunavut Tunngavik Incorporated, that is NTI, and the Government of Nunavut negotiate funding, and indeed the parties are working toward commencing a negotiation process

parlementaires et ont essentiellement dit qu'ils sont à la limite de leurs moyens et qu'ils ne peuvent pas assumer ces responsabilités supplémentaires. Nous ne prétendons pas nécessairement connaître tous les chiffres. Nous ne sommes pas leurs comptables ni leurs vérificateurs. Nous disons qu'il nous disent, comme à vous et à tout le monde, qu'ils ne peuvent pas faire le travail qu'on leur demandera de faire. S'il y a une faille dans le processus public, cela affecte les Inuits et tous les Canadiens. Je pense que cela ajoute peut-être un niveau de crédibilité légèrement différent ou au moins un niveau de motivation à ce que nous vous disons au sujet de nos commentaires sur l'argent.

En ce qui concerne ce que le Sénat peut faire, nous savons que le Sénat n'est pas à l'origine de projets de loi à caractère financier et que vous ne pouvez pas prendre d'engagement financier au nom de la Couronne dans le cadre d'un texte de loi modifié. Vous avez une meilleure idée des outils à votre disposition. Vous avez la possibilité d'adopter des résolutions. Vous avez la possibilité de communiquer par voie de correspondance et de faire des déclarations publiques. Si vous choisissez de prendre le temps d'adopter nos amendements, ce processus sera alors plus long et vous aurez une période durant laquelle vous pourrez essayer d'obtenir ces assurances de financement de la branche exécutive.

Sans être totalement irrespectueux, vous avez une bien meilleure connaissance que nous de vos propres processus et options, mais nous pensons que vous avez la possibilité de faire connaître votre point de vue avec force et vigueur, c'est-à-dire que vous tenez à avoir l'assurance, avant d'adopter cette nouvelle loi, qu'il y aura les fonds nécessaires pour sa mise en œuvre adéquate. Adopter une nouvelle loi sans budget de mise en œuvre reviendrait à tromper le public, ce qui ne contribuerait certainement pas à rehausser la confiance.

[*Français*]

**Le sénateur Massicotte :** Vous comprenez que le financement comme tel n'est pas inscrit dans le projet de loi. C'est peut-être un processus informel ou un autre moyen de communication. Par contre, c'est impossible d'inclure dans un projet de loi que le financement sera éternel et suffisant à votre satisfaction, cela n'existe pas. C'est une question de jugement, deux personnes raisonnables peuvent être en désaccord. Dans une législation, le financement n'est pas là. Je veux être certain que vous compreniez cela.

[*Traduction*]

**M. Merritt :** Oui.

**La sénatrice Seidman :** Je voudrais rester sur cette question de financement car, si j'ai bien compris, les niveaux de financement et les activités énoncées dans le contrat de mise en application sont déterminés sur une base tripartite qui veut que le Canada, la Nunavut Tunngavik Incorporated, c'est-à-dire la NTI, et le gouvernement du Nunavut négocient le financement, et les parties

to renew the implementation contract for the period of 2013 to 2023. Is that indeed correct information?

**Mr. Merritt:** It is correct, senator, as far as it takes you. The Nunavut agreement anticipated that, every 10 years, Inuit, through NTI and the Crown, would renew funding levels for the various bodies that play a joint management role. The first 10 years was 1993 to 2003, and the next period was 2003 to 2013. That period will expire in July. Unfortunately, there has not been a successful renewal of the funding levels associated with the implementation of the Nunavut agreement.

In 2006, Justice Berger was brought in as a conciliator. He filed a report. His report concentrated on issues other than IPG funding, but nonetheless there is a report that still awaits a definite federal government response. NTI has offered to take a number of these issues to arbitration. Those offers have all been rejected.

Our president mentioned that part of the litigation that NTI started in 2006 when the current 10-year funding could not get renewed on a consensus basis involves establishing fair levels of funding for these boards. We have tried on a bilateral basis to exercise treaty rights, to negotiate on a consensus basis adequate funding for these boards. We have not been successful. That is why we are in court. We have been unable to do it, and we are definitely encouraging the Senate to step up and say, "Given that there does not seem to be consensus of the treaty partners themselves, we have a responsibility in contemplating new law to make sure the new law will function effectively."

You mentioned the attempt to renew funding for the period starting 2013. We do not have a federal negotiator. Our treaty said that the Government of Canada and NTI were supposed to appoint negotiators in July 2012 to spend a year to renew the 2013 to 2023 funding levels. Notwithstanding correspondence from our president, it is now May, we are now 10 months into a 12-month negotiating window and the federal government neither has a negotiator nor has equipped anyone with a mandate to negotiate.

As you can imagine, that does not make us very happy or confident that our best intentions to try to work these things through bilaterally will come to some successful conclusion. Unfortunately, that puts the problem back with, among other people, this committee.

**Senator Seidman:** Besides this serious funding issue and agreement that you are talking about now, you also mentioned in your submission to us many amendments and, in the discussion before us, areas where you feel the bill can be improved. One, in particular, where you said the act and the agreement are not

préparent actuellement le commencement d'un processus de négociation pour renouveler le contrat de mise en œuvre pour la période allant de 2013 à 2023. Mes informations sont-elles exactes?

**M. Merritt :** Oui, elles sont exactes, pour ce qu'elles valent. L'accord du Nunavut prévoyait que les Inuits, par le truchement de la NTI, et l'État fédéral renouvelleraient tous les 10 ans les niveaux de financement des divers organismes jouant un rôle conjoint de gestion. Les 10 premières années allaient de 1993 à 2003, et les 10 suivantes, de 2003 à 2013. Cette période arrivera à terme en juillet. Malheureusement, il n'y a pas encore eu de renouvellement des niveaux de financement associé à la mise en œuvre de l'accord du Nunavut.

En 2006, le juge Berger a été convoqué comme conciliateur. Il a déposé un rapport qui portait essentiellement sur des questions autres que le financement des IGP, mais c'est quand même un rapport dont on attend toujours une réponse définitive du gouvernement fédéral. La NTI a offert de soumettre un certain nombre de ces questions à l'arbitrage mais ses offres ont été rejetées.

Notre présidente a dit qu'une partie de la poursuite lancée par la NTI en 2006, lorsque l'accord de financement actuel de 10 ans n'a pas pu être renouvelé sur une base de consensus, vise à établir des niveaux de financement adéquats pour ces organismes. Nous avons essayé sur une base bilatérale d'exercer les droits des traités, de négocier sur une base de consensus un financement adéquat pour ces organismes. Sans succès. Voilà pourquoi nous sommes devant les tribunaux. Nous n'avons pas eu de succès et c'est pourquoi nous encourageons vivement le Sénat à intervenir en disant : « Comme il ne semble pas y avoir de consensus entre les partenaires au traité, nous avons le devoir, en vue de la nouvelle loi, de veiller à ce que la nouvelle loi fonctionnera efficacement. »

Vous avez évoqué la tentative de renouvellement du financement pour la période débutant en 2013. Nous n'avons pas de négociateur fédéral. Selon notre traité, le gouvernement du Canada et la NTI étaient censés nommer des négociateurs en juillet 2012 de façon à pouvoir consacrer une année au renouvellement des niveaux de financement de 2013 à 2023. Malgré la correspondance de notre présidente, nous sommes maintenant en mai, c'est-à-dire 10 mois dans une fenêtre de négociation de 12 mois, et le gouvernement fédéral n'a toujours pas nommé de négociateur et n'a donné à personne le mandat de négocier.

Comme vous pouvez l'imaginer, cela ne nous remplit pas de joie et ne nous donne pas l'assurance que notre meilleure intention pour essayer de régler ces questions de manière bilatérale débouchera sur une conclusion satisfaisante. Hélas, cela renvoie le problème devant votre comité, entre autres.

**La sénatrice Seidman :** Outre cette grave question de financement et d'accord dont vous parlez, vous avez aussi évoqué dans votre mémoire de nombreux amendements et avez dit, durant la discussion, qu'ils concernent des domaines dans lesquels vous pensez que le projet de loi peut être amélioré. Vous

consistent, in your opinion. That was during Mr. Spaulding's presentation. I would like to know if you discussed these aspects with the officials during the development of the bill and, if so, did you receive a response as to why these things were not accommodated?

**Mr. Spaulding:** Yes, we did discuss them and we did receive responses. When I explained the issue with regard to the omission of the Governor-in-Council, I tried to explain to you our understanding of counsel for the department's response. I do not know if they are coming back before you again. There have been exchanges, and I think it is fair to say that, on the issues that are included in our written submission, an impasse was reached. It is for Parliament now to make decisions.

However, I think it is important for NTI to be clear that NTI is not saying that there has been a failure to consult here or a shortcoming in process. The issue of Governor-in-Council came up quite late, just prior to the introduction of the first bill. As the definitions evolved, it emerged as a problem. Looking back at it, we might have handled it better had we anticipated it earlier and perhaps found a solution. We did try and were not able to do so. Recognizing Senator Lang's concern, NTI did want the bill to go into Parliament, and we are seeking decisions from Parliament.

**Senator Wallace:** Ms. Towtongie, as you point out, the circumstances of the Inuit people are very special and unique in Canada. Landownership issues that are common to us in the southern part of the country are quite different to the Inuit people, and you described that very well.

One of the main purposes of Bill C-47 is to provide additional protection to the environment of the North, and obviously that is of immense importance to the Inuit people. Could you give us some sense, as a practical matter, about how Bill C-47 would provide additional protection to the environment as compared to what exists today? Does it move protection forward, and in which ways? I am thinking in practical terms. There is obviously a lot of detailed information, and we have lawyers who can describe the technical part but, as a practical matter to the Inuit people, how does it provide additional protection to the environment?

**Ms. Towtongie:** That is a very in-depth question. With the habitat and the social and ecological situation, the prevailing authority that exists in the Inuit mind is whether our environment is changed such that we can no longer use our boundaries, such as inukshuks. They identify for us where there are pointers. If you get on an island and there is inukshuk in the middle of the island, if you take five steps and you hit the ice, there are fish there. We are changing the landscape of where there are identifiers or what we call pointers for surviving. Pointers on lakes can identify these things for you. A red rock will identify for you where there are goose eggs. It is a special type of rock. Two pointers will identify

avez notamment dit que la loi et l'accord ne sont pas cohérents, selon vous. C'était durant la présentation de M. Spaulding. J'aimerais savoir si vous avez discuté de ces questions avec les officiels, durant la formulation du projet de loi et, dans l'affirmative, si vous avez reçu une réponse indiquant pourquoi ces choses-là ne pouvaient pas être satisfaites.

**M. Spaulding :** Oui, nous en avons discuté et nous avons obtenu des réponses. Quand j'ai expliqué le problème concernant l'omission du gouverneur en conseil, j'ai tenté de vous expliquer l'interprétation de la réponse du ministère par notre conseiller juridique. Je ne sais pas s'il reviendra devant vous. Il y a eu des échanges et je crois pouvoir dire que, sur les questions figurant dans notre mémoire, on est dans l'impasse. C'est maintenant au Parlement qu'il appartient de prendre des décisions.

Cela dit, je pense qu'il est important de préciser clairement que la NTI n'affirme pas qu'il n'y a pas eu de consultation ou qu'il a eu une carence dans ce processus. La question du gouverneur en conseil a surgi très tardivement, juste avant le dépôt du premier projet de loi. Comme les définitions ont évolué, c'est apparu comme étant un problème. Rétrospectivement, nous aurions pu mieux réagir si nous l'avions prévu plus tôt et aurions peut-être pu trouver une solution. Nous avons essayé et n'avons pas réussi. En ce qui concerne la préoccupation du sénateur Lang, la NTI souhaitait que le projet de loi soit présenté au Parlement, et nous demandons au Parlement de prendre des décisions.

**Le sénateur Wallace :** Comme vous l'avez dit, madame Towtongie, la situation des Inuits est très spéciale et tout à fait particulière au Canada. Les règles de propriété foncière qui nous sont communes dans le sud du pays sont très différentes pour les Inuits, et vous l'avez très bien expliqué.

L'un des principaux objectifs du projet de loi C-47 est d'assurer une protection supplémentaire à l'environnement du Nord, ce qui revêt à l'évidence une importance immense pour les Inuits. Pourriez-vous nous donner une idée, très concrètement, de la manière dont le projet de loi C-47 assurera une protection supplémentaire à l'environnement par rapport à la situation d'aujourd'hui? La protection sera-t-elle renforcée, et comment? J'aimerais avoir des précisions concrètes. Il a évidemment beaucoup d'informations détaillées et nous avons des avocats qui peuvent décrire les aspects techniques mais, sur le plan concret, pour les Inuits, comment ce texte assurera-t-il une meilleure protection de l'environnement?

**Mme Towtongie :** C'est une question très complexe. Avec l'habitat et la situation sociale et écologique, l'autorité prédominante qui existe dans l'esprit inuit est de savoir si notre environnement sera changé de manière telle que nous ne pourrions plus utiliser nos repères, comme les inukshuks. Ils nous indiquent dans quelle direction nous orienter. Si vous vous trouvez sur une île et qu'il y a un inukshuk au milieu, et si vous faites cinq pas et trouvez de la glace, c'est qu'il y a là du poisson. Nous changeons le paysage et, en même temps, nos repères et ce que nous appelons les indicateurs de survie. Les indicateurs sur les lacs peuvent identifier ces choses-là pour nous. Une pierre rouge indique la

for you whose boundaries are there. I am of the people of the walrus, and there are specific boundaries for the people of the seal.

When we are talking about the land use occupancy in Bill C-47, we are opening ourselves to adopting a whole new thought process of the connection to the land on which we have survived by these inukshuks. There are inukshuks built that are different. You place them on top of a rock and you leave them for people behind you so if they are caught in blizzard conditions, they can get that game.

In terms of Bill C-47, we are trying to move ahead in a whole new way, a holistic way, but the omission of the funding duty in the bill will create unnecessary confusion about Parliament's intention. Our land claim agreement states that it is the responsibility of the Government of Canada to fund these public bodies that we have agreed to. We want to be certain that the Government of Canada has the jurisdiction to fund Bill C-47. We want that certainty, and we want the funding duty expressly set forth in clause 39. That is what we want; it is very clear.

**Senator Wallace:** The funding, obviously, is a critically important issue.

I want to be clear on this: In terms of environmental protection, would you see the ability to protect these points on the land, which are so important to the Inuit, being enhanced as a result of Bill C-47? Would having these processes in place enhance what exists today, in particular given all the development taking place in the North?

**Ms. Towtongie:** In some aspects it will be enhanced, if traditional knowledge is included. At the same time, there are lots of documents about our traditional knowledge. However, with industry moving into Nunavut, we realize and recognize that we have to make changes. We cannot rely on our ancient culture. We are trying to figure out how we can maintain aspects of it and create a balance with the bill. We have to release some of our lands so we can move forward. In terms of environmental protection, we are also facing climate change. The ice conditions are changing. It is beyond our control. This bill would give us a little bit of control, but we are watching international economic changes closely.

**Senator Wallace:** Bill C-47, as I understand it, attempts to create a balance between trying to enhance the economic well-being of the North and the Inuit people, in particular, and trying to provide enhanced protection of the environment. That is the balance; but it is not an easy one.

**Ms. Towtongie:** With the amendments we have proposed, we have to be rational and logical. We are proposing that the Senate look at them. I do not think I could survive in Parliament. It is too emotional; they attack each other.

présence d'œufs d'oies. C'est une sorte de pierre spéciale. Deux indicateurs identifient l'emplacement des frontières. Je fais partie du peuple du morse, et il y a des frontières particulières pour le peuple du phoque.

Quand nous parlons de l'utilisation des sols dans le projet de loi C-47, nous ouvrons la porte à l'adoption d'un tout nouveau processus de pensée du point de vue du lien avec la terre sur laquelle nous avons survécu grâce à ces inukshuks. Il y a des inukshuks qui sont construits différemment. On les place en haut d'un rocher et on les laisse là pour les gens qui nous suivent afin qu'ils puissent attraper du gibier s'ils sont pris dans un blizzard.

Avec le projet de loi C-47, nous essayons d'avancer d'une manière toute nouvelle, une manière holistique, mais l'omission du devoir de financement engendrera une confusion inutile au sujet de l'intention du législateur. Il est dit dans notre accord sur les revendications territoriales que le gouvernement du Canada a le devoir de financer les organismes publics sur lesquels nous nous sommes entendus. Nous voulons avoir la certitude que le gouvernement du Canada aura le pouvoir de financer le projet de loi C-47. Nous voulons cette certitude, et nous voulons que l'obligation de financement soit explicitement énoncée à l'article 39. Voilà ce que nous voulons. C'est très clair.

**Le sénateur Wallace :** Le financement est évidemment une question cruciale.

J'aimerais que ce soit bien clair : en termes de protection environnementale, pensez-vous que la possibilité de protéger ces repères terrestres, qui sont tellement importants pour les Inuits, sera rehaussée grâce au projet de loi C-47? Mettre ces processus en place rehaussera-t-il ce qui existe aujourd'hui, considérant en particulier tous les projets en cours dans le Nord?

**Mme Towtongie :** À certains égards, ce sera renforcé, si le savoir traditionnel est inclus. En même temps, il existe beaucoup de documents sur notre savoir traditionnel mais, avec l'arrivée de l'industrie au Nunavut, nous réalisons et admettons que nous devons accepter des changements. Nous ne pouvons pas en rester à notre culture ancienne. Nous essayons de voir comment nous pouvons en préserver certains aspects et créer un juste équilibre avec le projet de loi. Nous devons libérer certaines de nos terres afin de pouvoir aller de l'avant. En termes de protection environnementale, nous sommes aussi confrontés aux changements climatiques. L'état des glaces change. C'est une chose que nous ne pouvons pas contrôler. Ce projet de loi nous donnerait un petit peu de contrôle, mais nous surveillons attentivement les changements économiques internationaux.

**Le sénateur Wallace :** Si je comprends bien, le projet de loi C-47 vise à créer un équilibre entre rehausser la prospérité économique du Nord et des Inuits, en particulier, et améliorer la protection de l'environnement. C'est l'équilibre à trouver, mais ce n'est pas facile.

**Mme Towtongie :** Avec les amendements que nous avons proposés, nous devons être rationnels et logiques. Nous invitons le Sénat à les examiner. Je ne pense pas que je pourrais survivre au Parlement. C'est trop émotif, on s'attaque sans cesse.

**The Chair:** That brings us to an end as another committee is ready to begin. I will take one question but it has to be quick.

**Senator Massicotte:** For the next presentation, could we ask government officials to respond in writing to the proposed amendments for our study?

**The Chair:** Is that before we meet again?

**Senator Massicotte:** It could be for the next meeting or the subsequent one, before we decide on the proposed amendments.

**The Chair:** Yes, we can probably do that. We will look at that. Some things have been brought forward to us here that we should deal with; but we have to talk about them. We will do that, senator.

**Senator Sibbeston:** The matter of making amendments is serious, so I was going to move that a subcommittee be struck of Senator Patterson, Senator Sibbeston and the Chair of the Committee to review the proposed amendments provided by NTI and report its findings to the committee. That is my motion. Obviously, we have not had much time to look at the amendments; and we need to do that in depth. It is a serious matter as Aboriginal rights are in question and there is the Nunavut Land Claims Agreement. If some of these provisions go ahead, they could be inoperative or could be ultra vires. It is a serious business. That is why I think we should take the time to look at these suggested amendments and report back to the committee.

**Senator Massicotte:** Would that be within two weeks?

**Senator Sibbeston:** Yes, we can set a time.

**The Chair:** There are some other options. Steering can look at some of the amendments. That includes Senator Patterson, Senator Mitchell and me, instead of creating another subcommittee. Certainly, we will do that in steering, if that meets with your approval.

**Senator Wallace:** In my time here, I do not think we have had a bill where amendments have been proposed that inconsistency and legal issues have not been argued. We hear that.

I would rather see those issues addressed by legal officials from the department. It is legitimate to put these questions. They are very well articulated, so I would rather hear their responses as opposed to a group of two or three of us. Each of us is accountable for the decision, so I would propose that.

**The Chair:** We should discuss at committee taking a bit more time to deal with this. We could ask officials to come back and talk to us. We still have the minister coming, but we could ask for

**Le président :** Cela nous amène à la fin de notre réunion car un autre comité doit prendre notre place. J'accepterais une toute dernière question, très brève.

**Le sénateur Massicotte :** Pour la prochaine présentation, pourrions-nous demander aux agents du gouvernement de répondre par écrit aux amendements qui ont été proposés?

**Le président :** Avant notre prochaine réunion?

**Le sénateur Massicotte :** Ce pourrait être pour la prochaine réunion ou la suivante, mais avant que nous ayons à décider sur ces propositions d'amendements.

**Le président :** Oui, c'est probablement possible. Nous verrons ce que nous pouvons faire. Certaines choses ont été présentées au comité qui va devoir s'en saisir. Nous devons en discuter. Nous avons formulé cette demande, sénateur.

**Le sénateur Sibbeston :** La question des amendements est très importante et j'allais donc proposer qu'un sous-comité composé du sénateur Patterson, du sénateur Sibbeston et du président du comité soit chargé d'examiner les amendements proposés par la NTI et d'en faire rapport au comité. Voilà ma motion. Évidemment, nous n'avons pas eu beaucoup de temps pour les examiner, alors que nous devrions les analyser en profondeur. C'est une question importante car il s'agit des droits des Autochtones et de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Si certaines de ces dispositions sont adoptées, elles pourraient devenir inopérantes ou être ultra vires. Ce n'est donc pas négligeable. Voilà pourquoi je pense que nous devrions prendre le temps nécessaire pour les examiner attentivement et faire rapport au comité.

**Le sénateur Massicotte :** Ce serait dans les deux prochaines semaines?

**Le sénateur Sibbeston :** Oui, on peut fixer une limite de temps.

**Le président :** Il y a d'autres possibilités. Le comité directeur peut se pencher sur certains des amendements. Il est composé du sénateur Patterson, du sénateur Mitchell et de moi-même, ce qui éviterait de créer un autre sous-comité. Nous pourrions certainement faire cela au comité directeur, si vous êtes d'accord.

**Le sénateur Wallace :** Depuis le temps que je suis ici, je ne pense pas avoir jamais vu un projet de loi au sujet duquel on ait proposé des amendements concernant des questions d'incompatibilité ou de contradiction juridique.

Je préférerais que ces questions soient examinées par les conseillers juridiques du ministère. Il est légitime de leur poser ces questions. Elles sont très bien formulées et je préférerais donc avoir leurs réponses à eux plutôt que celles d'un groupe de deux ou trois d'entre nous. Chacun d'entre nous est responsable de sa décision, et c'est ce que je propose.

**Le président :** Nous devrions consacrer un peu plus de temps à cette question au comité. Nous pourrions demander aux fonctionnaires de revenir nous voir. Nous avons toujours le

the officials to come back and the minister at different times. That is possible, because we have the time to do that.

**Senator Massicotte:** It is a good next step.

**Senator Sibbeston:** I withdraw my motion.

**The Chair:** Thank you, Senator Sibbeston.

**Ms. Towtongie:** Mr. Chair, why is he withdrawing his motion? It has been our experience that instead of senators and legislators making the decisions, the administrative part of the government, the bureaucracy, starts to think. We have seen the administration of civil servants running the government instead of you people. Look at the amendments. That is an experience we have come up with as Inuit. The administration is little people. You are the people that we turn to for decisions. Think about that. Thank you.

**The Chair:** Thank you. Senator Sibbeston withdrew his motion because we have a little more time. The whole committee will review your amendments in fullness instead of just a committee of three. That would probably be much more wholesome for everyone. As Senator Wallace pointed out, everyone is responsible. Rather than just three of us trying to make those decisions, it would be better if we all were to do that.

Thank you very much for your presentation, Ms. Towtongie. We appreciate it.

(The committee adjourned.)

ministre qui doit venir, mais nous pourrions demander aux fonctionnaires et au ministre de venir à des séances différentes. C'est possible parce que nous avons du temps devant nous.

**Le sénateur Massicotte :** C'est une bonne proposition.

**Le sénateur Sibbeston :** Je retire ma motion.

**Le président :** Merci, sénateur Sibbeston.

**Mme Towtongie :** Pourquoi retire-t-il sa motion, monsieur le président? Si j'en crois notre expérience, au lieu que les sénateurs et législateurs prennent les décisions, la partie administrative du gouvernement, la bureaucratie, commence à réfléchir. Nous avons vu l'administration des fonctionnaires diriger le gouvernement au lieu que ce soit vous. Examinez les amendements. C'est l'expérience que nous avons acquise comme Inuits. L'administration, ce sont les petites personnes. Vous êtes les gens vers qui nous nous tournons pour obtenir des décisions. Pensez-y. Merci.

**Le président :** Merci. Le sénateur Sibbeston a retiré sa motion parce que nous avons un peu plus de temps. C'est le comité dans son ensemble qui examinera vos amendements, au lieu d'un sous-comité de trois personnes, ce qui permettra probablement une analyse beaucoup plus exhaustive. Comme l'a dit le sénateur Wallace, chacun est responsable de ses décisions. Au lieu que les décisions soient prises par seulement trois d'entre nous, il est préférable qu'elles le soient par nous tous.

Merci beaucoup de votre témoignage, madame Towtongie.

(La séance est levée.)

---



WITNESSES

**Tuesday, April 30, 2013**

*Government of Nunavut:*

The Honourable Peter Taptuna, MLA, Minister of Economic Development and Transportation;

Robert Long, Deputy Minister, Department of Economic Development and Transportation;

William Mackay, Director, Intergovernmental Relations.

*Government of the Northwest Territories:*

Peter Vician, Deputy Minister, Department of Industry, Tourism and Investment (by video conference).

*Canadian Association of Petroleum Producers:*

Bob Bleaney, Vice President, External Relations;

Alex Ferguson, Vice-President, Policy and Environment.

*Mining Association of Canada:*

Pierre Gratton, President and Chief Executive Officer;

Rick Meyers, Vice-President, Technical and Northern Affairs.

**Thursday, May 2, 2013**

*Nunavut Tunngavik Incorporated:*

Cathy Towtongie, President;

John Merritt, Legal Counsel;

Richard Spaulding, Legal Counsel.

TÉMOINS

**Le mardi 30 avril 2013**

*Gouvernement du Nunavut :*

L'honorable Peter Taptuna, MAL, ministre du Développement économique et des Transports;

Robert Long, sous-ministre, ministère du Développement économique et des Transports;

William Mackay, directeur, Relations intergouvernementales.

*Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest :*

Peter Vician, sous-ministre, ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement (par vidéoconférence).

*Association canadienne des producteurs pétroliers :*

Bob Bleaney, vice-président, Relations extérieures;

Alex Ferguson, vice-président, Politique et Environnement.

*Association minière du Canada :*

Pierre Gratton, président-directeur général;

Rick Meyers, vice-président, Affaires techniques et du Nord.

**Le jeudi 2 mai 2013**

*Nunavut Tunngavik Incorporated :*

Cathy Towtongie, présidente;

John Merritt, conseiller juridique;

Richard Spaulding, conseiller juridique.